

République Algérienne Démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique

Université Mohamed Cherif Massaadia Souk Ahras

Faculté des lettres, des Sciences Humaines et Sociales

Département des langues étrangères

Ecole Doctorale de français



Mémoire

Présenté en vue de l'obtention d'un diplôme de Magister

Thème

Etude discursive et comparative de la subjectivité dans la presse écrite algérienne d'expression française, pendant la campagne électorale d'avril 2009 ; dans les éditoriaux d'El Watan et du Quotidien d'Oran.

Hakim Abla

Filière : Français

Option : Sciences du langage

Sous la direction du : Dr. Ali Kherbache, MCA, Université d'Annaba

Jury :

Président : P. Abdelouaheb Dakhia, Université de Biskra

Rapporteur : Dr. Ali Kherbache, MCA, Université d'Annaba

Membre: P. Aouadi Saddek, Université d'Annaba

Juin 2013

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à ma mère qui a su trouver les mots pour me donner la confiance nécessaire pour mener à bien ce projet, comme, je le dédie à la mémoire de mon père.

Je le dédie aussi à mon mari Adnane et à mes trois enfants : Nour, Sid Ahmed et Badis.

Remerciements

Je souhaite remercier mon directeur de recherche Dr A. Kherbache d'avoir éclairé ce travail par ses conseils stimulants et ses précieux commentaires.

Un merci particulier au Dr Aouadi Saddek. A Mr Bouguerra Cheddad pour son soutien et ses encouragements durant toute notre formation, je remercie Dr Guehria Wadjih qui m'a apporté son soutien dans un moment difficile.

Je souhaite aussi remercier toute ma promotion.

Un merci bien spécial à mes sœurs : Souheila, sameh et Hannene et à toute ma famille.

J'adresse ma gratitude aux membres de Jury, qui ont eu la patience de lire mon mémoire en détail.

Je remercie, enfin tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué de quelque manière que ce soit à ma formation depuis l'école primaire.

Résumé

Ce travail de recherche a pour objectif d'étudier la subjectivité dans les éditoriaux d'El Watan et les articles d'informations du Quotidien d'Oran, il s'agit d'une étude comparative dans le domaine de l'analyse du discours, dans le but de montrer pourquoi cette prise de position de l'énonciateur est implicite et comment elle peut être graduée d'un journal à un autre. Notre travail de recherche se compose de deux parties, chaque partie contient trois chapitres. Dans la première partie nous essayons de définir de manière concise la conception de l'éditorial comme genre proposé par Charaudeau, et de structurer l'ensemble de théories qui ont été rapporté jusqu'ici à la problématique de l'énonciation, spécifiquement à la notion de subjectivité, nous partons de ses théories de l'énonciation pour s'articuler sur la sémantique et la pragmatique.

Dans la deuxième partie, nous envisagerons de chercher les marques de subjectivité sous formes de traces linguistiques de l'activité énonciative : les embrayeurs et les mots porteurs d'évaluations positives ou négatives que Kerbrat-Orecchioni (1999 :79) propose d'appeler « subjectivèmes ». Ensuite nous chercherons les marques de subjectivité dans le discours rapporté afin de les comparer et de les analyser. Enfin, nous mobiliserons les ressources de la pragmatique pour rendre compte des moyens d'influence sur les lecteurs.

Mots clés

Analyse du discours, la subjectivité, l'énonciation, la pragmatique, l'éditorial.

المخلص

يهدف هذا البحث إلى دراسة الذاتية في جريدة الوطن ومقالات من جريدة كوتيديان وهران، وهو دراسة مقارنة في مجال تحليل الخطاب، من أجل إظهار لماذا موقف المتكلم هو ضمني أو صريح؟ وكيف يمكن أن تكون متدرجة ومختلفة من صحيفة إلى أخرى؟ يتكون بحثنا من جزأين، كل جزء يحتوي على ثلاثة فصول. في الجزء الأول حاولنا تعريف مختصر لتصميم التحرير كنوع اقترحه "شارودو" وهيكل مجموعة النظريات التي تم الإبلاغ عنها حتى الآن لمشكلة نطق، وتحديد مفهوم الذاتية، نبدأ مع نظرياته من نطق لتوضيح معاني الكلمات ومدلول اللفظ والبراغماتية .

في الجزء الثاني بحثنا عن علامات الذاتية في شكل آثار لغوي : الكلمات التي تحمل التقييمات الإيجابية أو السلبية لـ " كبراييت أوركيني" – 1999: 79 التي اقترحت بتسميتهم بـ " سبجكتيفام " . ثم سنبحث علامات الذاتية في خطاب الإبلاغ من أجل مقارنتها وتحليلها. وأخيراً، فإننا سوف نعرف مدى تأثير هذه الكلمات على القارئ من خلال الاستعانة بنظريات البراغماتية.

كلمات البحث

الذاتية ، قوله ، البراغماتية ، افتتاحية ، تحليل الخطاب

Abstract

This research task aims to study subjectivity in the leading articles of El Watan and the information articles of the Daily newspaper of Oran, it acts of a comparative study in the field of the analysis of the speech, with an aim of showing why this standpoint of the enonciator is implicit or explicit and how to be graduated of a newspaper to another. Our research task is composed of two chapters, each chapter contai three parts.

In the first chapter we try to define in a concise way the design of the leading article like kind suggested by Charaudeau, and to structure the unit of theories which were reported up to now to the problems of the stating, specifically with the concept of subjectivity, we let us start from its enunciation theories to articulate itself on semantics and the pragmatic one.

In the second chapter, we will plan to seek the brands of subjectivity in linguistic forms of traces of linguistics of the énonciative activity: embrayeurs and words carrying positive or negative evaluations that Kerbrat- Orecchioni (1999: 79) proposes to call “subjectivèmes”. Then we will seek the brands of subjectivity in the speech brought back in order to compare them and to analyze them. Lastly, we will mobilize the resources of pragmatic to give an account of the means of influence on the readers.

Key words

Discourse Analysis, subjectivity, enunciation, pragmatic, editorial.

Liste des abréviations

AD : Analyse du discours

DD : discours direct

DI : discours indirect

DIL : discours indirect libre

L1 : locuteur citant

L2 : locuteur cité

EE : effacement énonciatif

QdO : Quotidien d'Oran

ELW : El Watan

Sommaire

Dédicace	
Remerciements	
Résumé	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale.....	1
Problématique, objectif et hypothèse.....	3
Corpus, contexte et motivation du choix.....	5
Méthodologie de recherche.....	9
Première partie	
Conceptions théoriques en analyses énonciative et subjectivité du discours	
Introduction de la première partie.....	12
Chapitre 1	
1- Subjectivité énonciative et discours de presse.....	13
Chapitre 2	
2- L'analyse du discours, subjectivité, instance d'énonciation et genres du discours.....	32
Chapitre 3	
3- La pragmatique.....	58
Conclusion de la première partie théorique.....	68
Deuxième partie	
Réinvestissement des outils conceptuels en vue d'une application pratiquée sur un corpus de journaux	
Introduction de la deuxième partie.....	70
Chapitre 1	
1- Présentation du corpus.....	71
Chapitre 2	
2-Identification et comparaison.....	82

Chapitre 3

3-Comparaison et interprétation des résultats.....	119
Synthèse.....	130
Conclusion générale.....	131
Bibliographie.....	134

Annexe

Tables des matières

Introduction générale

Introduction générale

La problématique de l'énonciation est devenue incontournable dans l'analyse d'une phrase ou d'un texte dans la mesure où nous ne pouvons plus l'analyser sans prendre en compte l'événement énonciatif qui le rend possible, dès lors que la langue s'organise à partir des sujets qui la prennent en charge. C'est certainement ce prestige sans cesse croissant qui fait figurer en bonne place l'énonciation dans les grammaires actuelles. Maingueneau approuve largement cette réorientation de l'enseignement de la langue vers « *le discours* ».

Sachant que le langage ne saurait être réduit au rôle d'un instrument « *neutre* », destiné seulement à transmettre des informations, mais comme une activité entre deux protagonistes, énonciateur et allocutaire, activité à travers laquelle l'énonciateur se situe par rapport à cet allocutaire, à son énonciation elle-même, à son énoncé et cette activité laisse des traces dans son énoncé, traces que nous proposons d'analyser et d'étudier, à travers des articles de presse. Notre préoccupation constante a été de cerner au plus près la problématique de l'énonciation et plus précisément l'ensemble des manifestations de subjectivité dans le discours de la presse écrite.

Ainsi nous avons poursuivi les objectifs suivants :

D'une part, appréhender les mécanismes de subjectivité d'un discours qui, dans son mode authentifiant, entretient l'illusion d'objectivité auprès des lecteurs.

D'autre part, nous avons essayé de structurer cet ensemble afin de lui donner une cohérence théorique interne et externe.

Cohérence interne, dans la mesure où nous proposons une définition globale rassemblant la plupart des phénomènes qui ont été rapportés jusqu'ici à la problématique de l'énonciation et plus spécifiquement à la notion de subjectivité. Cohérence externe, puisque dans chaque cas, notre contribution est partie des théories de l'énonciation pour s'articuler à la sémantique, à la pragmatique et à la psychologie.

Après une série de définitions des concepts sur lesquels s'appuie notre étude, nous envisageons de rechercher dans ces articles de presse les marques de

subjectivité sous forme de traces linguistiques de l'activité énonciative à travers l'étude des deux domaines qui semblent les dominer et les régir : Les embrayeurs et les mots porteurs d'évaluations positives ou négatives que Kerbrat-Orecchioni (1999 : 79) propose d'appeler « subjectivèmes ».

Ensuite, nous chercherons les marques de subjectivité dans le discours rapporté.

Enfin, nous mobilisons les ressources de la pragmatique pour rendre compte des moyens d'influence des éditoriaux sur les lecteurs (énonciataires), en étudiant successivement l'énoncé médiatique, comme acte de langage et comme acte d'argumentation.

Problématique, objectif et hypothèse

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre du domaine de l'analyse du discours.

La norme d'objectivité, qui a joué un rôle si central dans la constitution du journalisme, est aujourd'hui contestée non seulement par les théoriciens de la communication et les critiques des médias mais par les journalistes eux-mêmes.

Plusieurs phénomènes concourent à cette remise en question.

Signalons notamment :

- la diversification des supports techniques d'information et l'hyper concurrence dans l'industrie de la culture qui forcent les médias à chercher à se distinguer les uns des autres dans un marché fort encombré.

- l'importance prise dans les journaux par les genres journalistiques plus subjectifs, comme les éditoriaux, qui autorisent un style plus personnel.

- l'accélération du processus d'information qui permet les liaisons satellites, les réseaux informatiques (Internet) et l'information en direct et en continue qui contribuent à la mise en valeur de la spontanéité, de l'émotion, du commentaire à « chaud », bref de pratiques peu compatibles avec la norme traditionnelle d'objectivité et de distanciation.

La crédibilité des quotidiens n'est pas dans la véracité des propos rapportant les faits mais dans la manière de le faire, en d'autres termes « les stratégies ». Notre travail ne porte pas sur la possibilité ou l'impossibilité pour le journaliste de rapporter subjectivement ou objectivement des faits ou des situations, il est plutôt question de la subjectivité du «texte» journalistique lui-même, c'est-à-dire des modalités particulières d'énonciation plus ou moins figées, dans le contexte de notre recherche, par les modalités de la langue écrite.

Nous avons remarqué dans la pratique journalistique contemporaine un redéploiement des stratégies discursives dans le sens d'une subjectivation du discours de presse.

Nous avons tenté de valider cette hypothèse, en analysant et en comparant des articles des deux quotidiens francophones algériens.

Nous allons donc commencer par définir la notion de « subjectivité » dans le cadre plus général d'une problématique de l'énonciation journalistique, dans le domaine de l'analyse du discours qui cherche à aller au delà du mot et de la phrase (objet d'étude classique de la linguistique) pour analyser non seulement ce que les journalistes disent/écrivent mais aussi ce qu'ils veulent dire et au delà de ce qu'ils sous entendent. En cherchant à mesurer le taux de la subjectivité par une étude comparative des modes d'énonciation (les indices d'énonciation) c'est pour voir si ces indicateurs de subjectivité nous permettent ou non de conclure que tel texte est plus subjectif que tel autre, si nous entendons par là qu'un texte comporte plus de jugements de valeur qu'un autre et que le locuteur s'affiche davantage comme sujet dans tel texte dans tel quotidien que dans l'autre.

Nous espérons à travers cette étude apporter une modeste contribution aux études de la subjectivité et à mieux la comprendre.

Notre étude prend pour objet d'analyse deux quotidiens d'information de la presse algérienne : « *Le Quotidien d'Oran* » (*QdO*) et « *EL Watan* » (*ELW*), tous les deux sont francophones.

Notre objectif est de montrer :

Pourquoi la prise de position du journaliste est implicite et comment elle peut être graduée et différenciée d'un journal à un autre et d'un genre à un autre? Il s'agit de voir aussi comment nos deux journaux vont se situer par rapport à un événement inscrit dans l'histoire récente des Institutions en Algérie : « l'élection présidentielle de 2009 ».

A ce propos, il y a quelques hypothèses de sens qui se posent : Le refus de prendre clairement position ayant pour visée le gommage de la subjectivité ; ceci s'expliquerait par des raisons diverses :

la volonté d'avoir plus de légitimité et éviter de conditionner son lecteur, pour se protéger soi-même contre des tentatives de dé-légitimation, ou il s'agit tout simplement de la tendance du journal liée à un genre journalistique.

La problématique de la subjectivité dans le langage a impulsé nombre de réflexions à compter des années 1970. Elle conduit à discuter des problèmes de

références, par exemple celle des déictiques (Morellet Danon –Boileau 1992, Berbéris 1997)¹.

Elle concerne aussi les conditions dans lesquelles l'énoncé est pris en charge par un locuteur, une source, un point de vue, ce qui donne lieu aux réflexions sur les plans d'énonciation (discours et énonciation historique).

Corpus, contexte et motivation du choix

Notre travail consistera donc à effectuer une analyse discursive et comparative de six articles qui traitent d'un thème identique et conjoncturel, dès lors qu'il s'agit de la campagne électorale 2009 en Algérie mais qui ont paru dans les deux quotidiens cités supra, nous avons, pour échantillonner, prélevé trois articles de chacun des deux journaux.

Nous avons choisi cette période d'élection présidentielle pour deux raisons :

- C'est un événement important qui focalise et concentre l'intérêt de tous les électeurs/lecteurs potentiels et qui constitue toute l'actualité dont traitent tous les autres journaux.
- Les journalistes considèrent informer les lecteurs avec plus d'émotions, de commentaire à « chaud ».

Pour cerner le sujet que nous proposons d'aborder, il est utile de rappeler quelques points essentiels concernant la presse algérienne car c'est dans le cadre de la presse écrite d'expression française que s'inscrit notre corpus.

Le 3 mai le monde célèbre la journée mondiale de la liberté d'expression et de la presse, le principe de cette journée consiste à montrer le chemin parcouru pour parvenir à l'universalité de la liberté de dire, de penser et de garantir aux citoyens une information fiable et impartiale.

La presse algérienne est une des plus libres et, peut être, la plus animée dans le monde arabe. Malheureusement, il y a encore du progrès à faire pour que cette presse atteigne le niveau des standards internationaux. Le nombre de quotidiens

¹ Cité par C. Détrie, P. Siblot, B. Verine (2001 : 103) in *Termes et concepts pour l'analyse du discours*.

publiés aujourd'hui est plus important en comparaison avec les dix années précédentes et par rapport aussi à la période de la pré- indépendance du pays.

Parmi les journaux indépendants d'expression française, nous citerons « *El Watan* », « *Liberté* », « *Le soir D'Algérie* », « *Le Quotidien d'Oran* » etc.

Selon un rapport publié par le ministre de la communication en mai 2006, le « *Quotidien d'Oran* » et « *El Watan* » sont les principaux quotidiens de la langue française, avec des tirages respectifs de 100.000 et 130.000 exemplaires. La diffusion des publications hebdomadaires s'élèvent à 1.850.000 exemplaires par semaine en 2006 alors que le quotidien de la langue arabe « *EL Khabar* » vient en tête avec plus de 500.000.

Selon un article² paru sur Internet, de nombreux journalistes algériens et défenseurs des droits de l'homme ont récemment déclaré au CPJ³ que les mesures contre les journalistes indépendants se sont progressivement intensifiées au cours des trois dernières années et que le gouvernement semble utiliser de plus en plus des mesures sévères pour les réduire au silence.

Ce comité pour la protection des journalistes exhorte le président dans un article publié le 21 avril 2009 à mettre fin aux abus contre la presse, en précisant :

- 1- qu'à la veille de la réélection de 2009 : la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a déploré lors d'une conférence de presse à Alger le manque total de débat critique, dans les médias, sur l'élection présidentielle.
- 2- les chaînes de radio et de télévision ont accordé un traitement de faveur au président sortant au détriment de ses cinq opposants.
- 3- ainsi que trois hebdomadaires français : « *l'Express*, *Marianne* », « *Le Journal du Dimanche* » ont été confisqués en Algérie, au cours de la période menant à l'élection présidentielle du 9 avril courant, pour avoir prétendument violé l'article 26⁴ du code de l'information.

² Article parut le 21 avril 2009 à 9h 17m (vu le 11.11.2009) du CPJ adressé à M le président Bouteflika le 20 avril 2009. Le cite de l'article est : www.joradp.dz/200/2009/036/fp7.PDF.

³ CPJ : le comité pour la protection des journalistes.

⁴ Article 26 du code de l'information. Les publications périodiques et spécialisées nationales ou étrangères quelles que soient leur nature et leur destination, ne doivent comporter ni illustrations, ni récit, ni information ou insertion contraires à la morale Islamique, aux valeurs nationales, aux droits de l'homme ou faire l'apologie du racisme, du fanatisme et de la trahison. Ces publications ne

C'est dans ces conditions, critiques pour la presse dite indépendante, de la crédibilité de l'information que nous avons décidé de nous intéresser à cette étude discursive et comparative de la subjectivité dans la presse écrite algérienne d'expression française, pendant la campagne électorale d'avril 2009.

Pour ce qui concerne le choix de ces journaux, nous les avons choisis parce que :

Le but de notre recherche consiste à comparer le contenu du message « éditorial » d'un quotidien national indépendant et d'un autre, celui d'un quotidien régional ; voire entre deux genres différents pour montrer que dans ces articles nous pouvons déceler de la subjectivité quand cette dernière varie d'un journal à un autre et d'un genre à un autre, car le discours journalistique se caractérise précisément par le fait que même lorsqu'il ne recourt pas à des procédés aussi voyants, il porte clairement la marque du *lieu idéologique* d'où parle l'émetteur.

Le journal *ELW* est l'un des journaux indépendants les plus importants et le plus influents en Algérie.

Il vient de recevoir le prix international *Press Freedom*.

C'est aussi le premier quotidien algérien accessible en ligne sur Internet et qui offre depuis le 1 décembre 1997 la possibilité à ses lecteurs vivant à l'étranger de rester en contact avec l'actualité algérienne, notamment les problèmes sociaux dont il s'est fait une spécialité.

ELW est aussi l'un des journaux les plus populaires dont la crédibilité est la plus élevée en Algérie. Malgré les pressions constantes et l'ingérence du gouvernement, il a réussi à assurer son indépendance éditoriale et financière.

En ce qui concerne *le quotidien d'Oran*, selon Wikipédia, son premier numéro est paru le 14 Décembre 1994. Fondé par un groupe de citoyens, sa nature juridique est particulière. Société par actions, ses actionnaires sont au nombre de 87 détenteurs chacun d'une à dix actions.

doivent en outre, comporter aucune publicité ou annonce susceptible de favoriser la violence et la délinquance.

Le *QdO* est l'un des rares titres de presse en Algérie à disposer de sa propre imprimerie. C'est un quotidien généraliste qui traite aussi bien de politique intérieure que de sport, de culture ou d'actualité internationale. Toutefois, il consacre une place particulière à l'actualité de la ville d'Oran et de sa région. Parmi les rubriques phares du journal, citons: Raïna Raïkoum (qui veut dire "Notre opinion, votre opinion»), Les pages Proximité qui présentent l'actualité d'Oran et de l'ouest algérien en général. L'éditorial figure en dernière page du journal.

En outre, Le *QdO* est connu pour ses pages réservées au débat et à l'analyse (notamment dans l'édition du jeudi). Cela lui donne la réputation d'un quotidien sérieux et prisé par les lettrés algériens.

Longtemps considéré comme étant le premier quotidien francophone du pays, il semblerait que Le *QdO* se soit fait devancer ces dernières années par El Watan (dont le chiffre de tirage de 155 364 exemplaires pour l'année 2010. Il faut souligner que Le Quotidien d'Oran est le seul journal algérien (avec El Khabar) à respecter le Code de l'information algérien qui exige la publication des chiffres de tirage. Pour le mois de septembre 2011, les chiffres sont passés de 130 000 à 135 000 exemplaires. Quelques exemples: 130 434 exemplaires (numéro 5098), 1 31 781 (N 5101), 132 679 exemplaires (N 5108), 134 058 exemplaires (N 5115).

Les derniers chiffres officiels remontent à l'année 2006. Le Quotidien d'Oran affichait un tirage de 149 900 exemplaires, selon le Ministère de la communication algérien. Ce chiffre le classe en 2ème position des tirages de la presse quotidienne algérienne et en 1ère position si nous ne tenons compte que des quotidiens francophones.

En juillet 2007, le quotidien arabophone El Khabar a publié un sondage réalisé par l'institut IMMAR⁵. Ce sondage classe le Quotidien d'Oran en 2ème position parmi les quotidiens les plus lus de la région de l'Ouest de l'Algérie. Le

⁵ IMMAR est le seul institut à pouvoir se prévaloir d'une expertise complète sur les médias en Afrique, grâce à des études ponctuelles ou permanentes couvrant plus de 25 pays sur le continent.

Quotidien d'Oran se classe 6ème pour les régions Est et Sud et en 9ème place pour la région de l'Ouest de l'Algérie.

Méthodologie de recherche

Dans ce travail, nous comptons montrer les stratégies discursives utilisées dans des éditoriaux parus dans les quotidiens en question, et ce dans le cadre de l'analyse du discours « à la française »⁶ qui reste marqué par les grands auteurs qui ont présidé à sa naissance : Foucault, Pécheux, Althusser, pour n'en citer que trois.

S'inspirant des travaux sur « l'énonciation » de Benveniste et des études récemment effectuées sur l'effacement énonciatif (langue française, 2000 : 120, Vion 2001, Philippe 2002 et Rabatel 2003) où ils explorent les possibilités qu'offre La langue.

Le dictionnaire des « *Termes et concepts pour l'analyse du discours* » (2001 : 103) définit l'énonciation comme « *un acte physique et mental de production du message linguistique.* » L'énonciation correspond donc à une activité locutoire et à des processus mentaux de prévision et de mémorisation dont l'énoncé est le résultat.

La problématique de l'énonciation a été principalement développée en France par les travaux de Benveniste (1966 et 1974). Celui-ci a mis l'accent sur la présence de l'homme dans la langue à travers les différentes unités linguistiques nommées embrayeurs ou déictiques : adverbes de temps et de lieu, pronoms personnels de premières et de deuxième personne.

La problématique de l'énonciation est reliée à celle de la subjectivité dans le langage. Elle s'interroge en effet sur le (s) type (s) de sujet (s) qui parlent pour transmettre un message donné, c'est pour ces raisons que la linguistique énonciative fait partie de notre travail (La subjectivité dans les articles des journaux). Nous pouvons classer aussi sous la rubrique de l'énonciation certains travaux de la

⁶ Grâce notamment au travail considérable mené par les chercheurs réunis autour de la parution des deux ouvrages : *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche pragmatique*, de C. Détrit. P, Siblot. B, Verine Champion, 2001 et *Éléments d'analyse du discours*, Armand Colin, 2005.

pragmatique sur la performativité et les actes de langage tels que les ont abordés Austin et Searle et les travaux qui ont été élaborés sur la subjectivité dans le langage par Catherine Kerbrat- Orecchioni.

Notre méthodologie s'appuie sur la théorie énonciative qui consiste donc à dégager les différents moyens linguistiques par lesquels un locuteur :

- Imprime sa marque à l'énoncé.
- s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement)
- se situe par rapport à l'énoncé (« distance énonciative ») en l'assumant plus ou moins.

Nous commencerons par conséquent par un relevé des marques de la présence du locuteur dans les six articles des deux journaux choisis, à travers les indices qui attestent de quelle façon il s'inscrit comme sujet d'énonciation dans son énoncé.

Il convient donc de se livrer à un premier repérage d'unités linguistiques qui constitue le sous –système de signe appelé « appareil formel de l'énonciation ».

Les catégories suivantes feront ainsi l'objet d'un relevé systématique des :

- embrayeurs (shifters) ;
- modalisateurs ;
- termes évaluatifs ;
- marques de dialogisme etc.

Le principe de base de notre travail consiste donc à partir des traces formelles de la présence de l'énonciateur dans chaque article et de la façon dont il anime la production de son message qui délivre un certain nombre d'informations sur ses conditions de production à : relever ces traces formelles, les classer par catégories de phénomènes linguistiques, pour ensuite les comparer, enfin analyser et interpréter les résultats, en dévoilant les stratégies discursives, et en mesurant le taux de la subjectivité contenue dans les six articles.

Nous avons choisi trois articles de chaque journal qui traitent la même information, le premier article traite l'information qui annonce le début de la campagne présidentielle, le deuxième article pendant la campagne, le troisième et dernier article : le jour des élections (9avril 2009).

Première partie

**Conceptions théoriques en analyses énonciative et subjectivité
du discours**

Introduction de la première partie

Cette première partie théorique comprend trois chapitres, le premier chapitre s'intitule subjectivité énonciative et discours de presse, le deuxième chapitre a pour titre : L'analyse du discours, subjectivité, instance d'énonciation et genres du discours. Nous allons consacrer le dernier chapitre à la pragmatique.

Nous verrons dans cette partie les bases théoriques de chaque discipline et le rapport entre eux.

Chapitre 1

1. Subjectivité énonciative et discours de presse

Introduction

Le premier chapitre s'organisera autour de deux notions fondamentales de notre travail, à savoir : La problématique de l'énonciation et la subjectivité dans le discours de presse.

Nous allons d'abord aborder la définition de l'énonciation selon Benveniste, Kerbrat-Orecchioni et d'autres linguistes, ensuite nous nous pencherons sur la subjectivité et son énonciation dans le discours journalistique en donnant priorité à la subjectivité relative à la présence du locuteur-scripteur, en occurrence le journaliste dans son texte, tel est l'objet essentiel de la linguistique de l'énonciation, voir aussi le rapport énoncé, énonciation. Finalement, une partie de ce chapitre sera consacrée aux modalisateurs et aux déictiques comme traces de manifestation de la subjectivité dans le discours de la presse écrite. Cette dernière étape constitue le noyau de notre étude.

1.1. Définition de l'énonciation

La diversité des faits¹ liés au domaine de l'énonciation a presque toujours rendu difficile sa définition. Nous allons tenter de circonscrire le champ en nous référant à quelques linguistes représentatifs du domaine, Benveniste (1974 : 80)² définit l'énonciation comme : « *La mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* », l'énonciation s'oppose à l'énoncé comme l'acte se distingue de son produit. Mais dans une perspective d'analyse du discours, Maingueneau (1981)³ conseille de se démarquer de certains présupposés que nous risquons d'attacher à cette définition. En effet, l'énonciation ne doit pas être conçue comme l'appropriation par un individu du système de la langue : le sujet n'accédant à l'énonciation qu'à travers les contraintes multiples des genres du discours. En outre, l'énonciation ne repose pas sur le seul énonciateur, d'où la primauté de l'interaction. Benveniste (1974 : 85) a raison d'écrire : « *Le monologue doit être posé, malgré l'apparence, comme variété de dialogue, structure fondamentale.* ». En se fondant sur le fait que « *l'individu qui parle n'est pas nécessairement l'instance qui prend en charge l'énonciation* » (Idem : 85).

Nous venons de définir l'énonciation indépendamment de l'auteur de la parole, comme « *l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé* » (Ducrot 1984 : 179).

C'est pourquoi la définition d'Anscombe et Ducrot (1976 : 18)⁴ : « *L'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle* » paraît complète. Ce qui amène Kerbrat-Orecchioni⁵ à ajouter : « *mais aussi par celui qui écoute au moment où il écoute* ». Cela montre la place de l'allocutaire dans le dispositif énonciatif et permet la prise en compte de divers mécanismes langagiers. Selon Maingueneau (1994), l'un des apports

¹ Les problèmes que posent les deixis, les modalités et les actes de langage.

² Emile Benveniste, Problèmes de linguistique générale. Paris, Gallimard, 1974, 80.

³ D.Maingueneau, Approche de l'énonciation en linguistique française, Paris Nathan, 1981.

⁴ J.-C. Anscombe et O. Ducrot, (1976). « L'argumentation dans la langue, langages 41, Paris cité in C. Kerbrat Orecchioni (1980 :34).

⁵ C. Kerbrat- Orecchioni (1980). L'énonciation. De la subjectivité dans le langage, Paris, Armand Colin.

fondamentaux de la réflexion sur l'énonciateur linguistique, c'est la mise en évidence de la dimension réflexive de l'activité linguistique. En effet, l'auteur considère que certaines classes d'éléments linguistiques présents dans l'énoncé ont pour rôle de réfléchir l'acte d'énonciation, d'intégrer certains aspects du contexte énonciatif, ces éléments appelés *embrayeurs*⁶ sont partie intégrante de l'énoncé il nous oriente vers le sens de l'énoncé. D'où le repérage des personnes du temps et du lieu de l'énoncé par rapport à la situation d'énonciation. D'où la valeur illocutoire que l'énoncé montre à travers son énonciation grâce à la pragmatique. A la suite de Kerbrat-Orecchioni (1999 : 33-34) , nous pouvons dire que dans sa conception extensive , la linguistique de l'énonciation a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif, à savoir d'une part, les protagonistes du discours : l'émetteur et destinataire (s) et d'autre part, la situation de communication qui révèle les circonstances spatio-temporelles y compris les conditions générales de la production, réception du message (nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers de discours etc.) .

Nous appelons « *faits énonciatifs* » les unités linguistiques, quels que soient leur nature, leur rang, leur dimension, qui fonctionnent comme indices de l'inscription au sein de l'énoncé de l'un et ou de l'autre des paramètres qui viennent d'être énumérés, et qui sont à ce titre porteuses d'un archi-trait sémantiques spécifique que nous appelons « *énonciatème* » (Kerbrat 1999 : 35).

Dans son cadre restrictif la linguistique de l'énonciation ne s'intéresse qu'à l'un des paramètres constitutifs du cadre énonciatif (CE) : Le locuteur –scripteur, telle est l'attitude descriptive que nous adopterons ici, dans la plus grande partie de notre étude. Dans cette perspective restreinte, nous considérons comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce que Benveniste appelle « *la Subjectivité du langage* ». Nous nous intéressons donc aux seuls unités

⁶ Traduit de l'anglais « shifters » par R, Jakobson.

« subjectives » (qui constituent un sous-ensemble des unités « énonciatives ») porteuse d'un « subjectivème » (cas particulier d'énonciatème).

Donc, Orecchioni montre dans son ouvrage « *De la subjectivité dans le langage* » que le terme d'énonciation c'est-à-dire la problématique de l'énonciation subit deux types de glissement sémantiques, l'un contraint à la problématique des traces cependant que le second n'est que conjoncturel et provisoire. Au terme de cette double distension du concept Kerbrat -Orecchioni choisit de travailler avec la 2^{ème} conception car elle est restreintive, pour ne pas trop s'y perdre en donnant comme définition à la problématique de l'énonciation : « *c'est la recherche des procédés linguistiques (schifters, modalisateurs, termes évaluatifs ...etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement), se situe par rapport à lui (problème de « la distance des unités énonciative ») (Idem : 36).* C'est une tentative de repérage et de description des unités énonciatives, qui fonctionnent comme indices de l'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation. Ces paramètres qui sont étudiés pris en considération dans cette énonciation « restreinte », sont pertinents dans le cadre de notre problématique car nous concentrerons notre réflexion sur ces traces dans l'énoncé du locuteur- scripteur.

1.2. La notion de subjectivité linguistique et énonciation

Cette notion de subjectivité est au centre des théories de l'énonciation. Dans le champ contemporain, notamment post- structuraliste, ces mêmes théories ont constitué un cadre naturel d'intégration de la pragmatique anglo-saxonne à la linguistique et à l'analyse du discours française.

La subjectivité, entant que notion, suggère ce qui a rapport à la personnalité du sujet parlant, à ses impressions, à son affinité, à ses états de conscience. Benveniste voit dans cette notion « *l'unité psychique qui transcende la totalité des expressions qu'elle assemble et qui assure la permanence de la conscience.* » (1966: 260). La subjectivité est donc « *la capacité du locuteur à se poser comme sujet* » (Benveniste 1966: 269).

Suivant le raisonnement de Benveniste, subjectivité et langage sont intimement liés. Le langage, dit-il est « *la possibilité de la subjectivité qui en constitue une propriété fondamentale* » (Benveniste 1966: 263), Kerbrat Orecchioni est aussi de cet avis, qui croit « *qu'aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de la subjectivité* » (Orecchioni 1999: 117)

La même idée se trouve chez Ricœur pour qui « *le langage est un mode d'être dans l'être* » (1969: 261).

La subjectivité paraît ainsi inhérente à l'exercice du « *langage qui contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression* » (Benveniste 1966: 263).

L'énonciation d'après Benveniste : « *est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation.* » (p.32)⁷ Anscombe et Ducrot disent : « *L'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle.* »⁸

Donc, l'énonciation est un phénomène observable lors d'une situation de communication (lors d'un acte communicationnel Énoncé /énonciation). L'énoncé s'oppose à l'énonciation comme un acte, à son produit, un processus dynamique à son résultat statique.

En ce qui concerne la subjectivité qui est intimement liée à la notion d'énonciation, c'est justement la présence plus ou moins explicite du sujet dans son énoncé, et celle de son jugement, son évaluation, voir son affectivité. « *Le discours subjectif, est celui dans lequel l'énonciateur s'avoue explicitement, ou se pose implicitement comme la source évaluative de l'assertion alors que le discours objectifs(...) s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel* » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 80).

C'est par l'approche énonciative que le sujet qui parle prend de l'envergure dans les analyses des énoncés (et/ou discours). Tout locuteur qui dit «-je » marque d'une manière explicite sa subjectivité dans son énoncé ou discours. Cela dit, le pronom personnel « je » et ses variantes ne sont pas les seuls moyens linguistiques

7 Benveniste cité in Kerbrat dans « L'énonciation » 1999.

8 Cité in comprendre et analyser les textes et les discours.

permettant de manifester sa subjectivité. Toute les marques de l'énonciation ont pour fonction d'inscrire dans l'énoncé la subjectivité du locuteur « *D'autres formes que les pronoms personnels existant dans la langue, participent de l'instauration de la subjectivité dans le discours : Benveniste mentionne les formes temporelles, et autres indicateurs de la deixis (« ceci », « ici », « maintenant », « demain », etc.), ainsi que les verbes dit « modaux » tel que « croire », « supposer », « présumer », qui, employés à la première personne, expriment l'attitude que le locuteur adopte vis-à-vis du contenu de son énonciation : Le temps va changer est un énoncé « objectif » (ou « impersonnel »), alors que je crois que le temps va changer est une énonciation « subjectif ».* (Kerbrat-Orecchioni, 2002: 553).

1.3. De l'énonciation à l'énoncé

L'énonciation, telle que la définit Benveniste dans son ouvrage de référence (1974: 86)⁹ est « *la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* ». Cette définition a donné lieu au courant dit énonciatif qui est d'inspiration grammairienne néo-structuraliste européenne, plus particulièrement de la langue française (nous pourrions retracer, parmi les structuralistes européens, toute une lignée allant de Bally à Culioli, en passant par Benveniste et Guillaume).

En effet les travaux structuralistes qui donnaient la priorité à la définition du système de la langue, à la recherche de la structure des textes, mettant de côté le sujet parlant et les conditions de production langagière, ont été relayés par une linguistique de la parole, signalant que « *le structuralisme tend toujours à lire un texte suivant certaine grille qui les organise* » (Dubois et al, 2002: 444), grâce aux différentes taxinomies, et indépendamment du sujet. Quant à la théorie de l'énonciation qui est fondée sur l'idée que tout énoncé est, en principe assumé par celui qui le prononce, et dans la signification variée en fonction de l'énonciateur. L'acte d'énonciation par lequel « *tout sujet énonce sa position de locuteur* » (Georges Sarfati, E 2005: 19) est tout à la fois un acte de conversion et un acte de locuteur qui « *mobilise la langue*

⁹ Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale* : Gallimard.

pour son propre compte » (Georges Sarfati, E: *Idem*) détermine une situation d'énonciation dans laquelle émergent les énoncés.

Dans l'énoncé, il ya deux composants : le *dictum* (ce qui est dit) et le *modus* (la manière de le dire).

Cette distinction, qui remonte explicitement à Charles Bally (1932: 50), consiste à opposer le sens de l'énoncé à l'attitude que le locuteur marque à l'égard de son dire. Les termes de *dictum* et de *modus* recouvrent respectivement le contenu sémantique de l'énoncé et sa dimension pragmatique.

Dans un énoncé, par le *dictum*, le sujet parlant apparait comme le constructeur de sens, tandis que le *modus*, se pose comme le reconstituteur du sens en y ajoutant un ou plusieurs autres termes (adverbes, verbes de modalités : pouvoir, devoir, croire...) qui traduisent ses idées, ses sentiments, ses intentions, ses attitudes, par rapport à ce qu'il énonce. Le *dictum* peut exister sans le *modus* mais pas le contraire. Cette parenté et cette interdépendance montrent que sans les termes subjectifs, ce sont la structure et le sens de l'énoncé qui se trouvent transformés, voire parfois déformés, mais sans les modalisateurs, même si une nuance se produit au niveau de la structure et du sens, il reste toujours un *dictum*.

La problématique de la subjectivité linguistique tente, en limitant les prérogatives de la fonction représentative du langage de faire une part égale à tous les aspects de l'acte d'énonciation.

Benveniste, qui pose le primat de l'énonciation, indique par là même qu'avant de renvoyer à un objet du monde par un acte de référence quelconque, l'emploi du langage renvoie d'abord à lui-même : l'autoréférence de l'énonciation précède la désignation d'un référent. Mais, comme le précise Benveniste : « *la référence fait partie intégrante de l'énoncé* » (Benveniste 1974: 82).

Il existe trois types d'énonciation selon Michèle Perret : énonciation directe, énonciation différée et énonciation rapportée. Le texte journalistique écrit fait partie de l'énonciation différée, dans lequel l'allocutaire n'a pas le droit commun de réponse. Le temps de l'énonciation n'est pas le même au locuteur et à l'allocutaire. Dans ce cas ni le temps de l'énonciation ni le lieu de l'énonciation ne sont commun

au locuteur et à l'allocutaire et ce dernier ne voyant pas le locuteur, n'est pas en mesure de l'identifier, d'où la nécessité d'entourer ce type d'énonciation de ce que Gérard Genette a appelé le para texte c'est-à-dire tous les éléments nécessaires au décodage de la situation d'énonciation : signature de l'article et date du journal pour la presse, dans ce cas, il existe deux temps et deux lieux, les premiers sont les temps lieux où s'est situé l'acte de l'énonciation du locuteur, les seconds sont les lieux et les temps de l'histoire, nous ce qui nous intéresse dans notre corpus c'est les premiers (Temps et lieux de l'énonciation).

1.4. Modalisateurs et subjectivité

La subjectivité se manifeste par les modalisateurs de divers types. Les modalisateurs sont les éléments linguistiques qui révèlent (le choix et les modes des temps verbaux, des adverbes, des adjectifs, des noms...) non seulement la présence du sujet parlant mais aussi son attitude et sa prise de position dans son énoncé. Selon Kerbrat-Orecchioni, nous distinguons deux aspects de la subjectivité :

- L'affectif, qui concerne toute expression d'un sentiment du locuteur.

-L'évaluatif, qui correspond à tout jugement ou évaluation du locuteur : « appréciations en termes de bon et de mauvais (axiologique) ou modalisations selon le vrai, le faux ou l'incertain (épistémique) » (Riegel et *al* 1994: 580). Kerbrat –Orecchioni (1980: 94-134) a procédé ainsi à une classification des mots en fonction de la subjectivité. Ces mots impliquent donc en même temps les modalisateurs.

a- Les adjectifs subjectifs : affectifs, évaluatifs non axiologiques, évaluatifs axiologiques.

b- Les verbes subjectifs :

-des verbes occasionnellement subjectifs comme l'évaluation de type bon /mauvais : des verbes de sentiment : aimer, apprécier, souhaiter, espérer, désirer, vouloir et des verbes locutoires (qui dénotent un comportement verbal): parler, dire, demander, critiquer, ajouter, poursuivre etc. et l'évaluation qui relève plutôt de l'axe vrai /faux/incertain. Des appréhensions perceptives: sembler, paraître, avoir

l'impression et des appréhensions intellectuelle(les verbes d'opinion) : estimer, trouver, penser, croire, savoir, être..... (K. Orrecchioni 1999: 28)

- Les verbes intrinsèquement subjectifs (*Idem*: 28)

Les adverbes subjectifs, les noms affectifs ou évaluatifs, l'intonation, les verbes modaux, les temps verbaux (valeurs temporelles et modales des modes). (*Idem*: 30).

1.5. La subjectivité déictique

Tout un matériel linguistique, principalement constitué d'éléments et de micro-systèmes lexicaux, organise l'expression de la subjectivité linguistique. Nous distinguons deux principales catégories d'indices : marqueurs d'embrayage et marqueurs de modalité.

1.5.1. Les marqueurs d'embrayage

Cette première catégorie comporte les indices de personnes et les indices d'ostension (monstration). Les marqueurs d'embrayage, identifiés par Benveniste comme traces de la deixis (monstration) servent à cadrer l'acte d'énonciation, à le situer avec son contenu, par rapport à la personne du locuteur. Ils configurent symboliquement la prise de parole en la situant, à chaque occasion, par rapport au Moi-Ici-Maintenant du locuteur.

a) Les indices de personne

Les déictiques (je/tu/il-on) opposent « je » et « tu » à « il /on ». Benveniste distingue « je » et « tu » comme les véritables personnes de l'énonciation dans la mesure où ils se réfèrent respectivement à une « réalité de discours » (1974: 252). A côté d'eux, « il/on » font figure d'authentiques pronoms puisqu'ils assument une fonction de représentants.

-Les indices d'ostension : (qui recouvrent des éléments ressortissant à des catégories grammaticales et des démonstratifs, des adverbes, des adjectifs) assurent pour leur

part la mise en relation des données personnelles de l'énonciation avec la réalité spatiale et temporelle.

Il est d'usage de répartir les principaux indices d'ostension selon la subdivision suivante :

b) Indices ou déictiques spatiaux

-Démonstratifs : déterminant (ce...ci/là), pronoms (ca, ceci, celui, ci/là)

-Présentatifs (voici/voilà) ;

-Adverbiaux (ici/là/là-bas ; près/loin ; en haut/bas ; à gauche/droite ; etc.)

Comme on ne peut l'observer, les éléments déictiques s'organisent en couples d'opposés dont chaque élément marque respectivement la proximité ou l'éloignement de l'objet désigné, et ceci relativement à la position que l'énonciateur occupe effectivement dans l'espace.

c) Indices ou déictiques temporels

Ces marqueurs signalent, relativement au moment de l'énonciation qui leur sert de repère, une situation de simultanéité ou d'antériorité

Simultanéité : adverbes (actuellement, en ce moment, maintenant, etc.) ;

Antériorité : adverbes (hier/avant ; naguère/récemment), déterminants définis (le, le jour, le mois, la semaine, etc.) :

à venir : adverbes de (Demain /après demain, bientôt), déterminant défini (le, le mois, le jour prochain, etc.,)

Mais l'emploi des indices temporels peuvent ainsi emporter une valeur durative (combien de temps) une valeur répétitive (combien de fois ?), ou, à l'inverse, indiquer le caractère ponctuel (depuis, depuis quand, dans combien de temps ?)

Concernant les marqueurs d'embrayage (qui permettent au locuteur de connecter son énonciation à la situation de parole), certains linguistes considèrent depuis les travaux de Benveniste sur la deixis, que le terme de déictiques et

d'embrasseur doit pouvoir s'appliquer aussi bien aux indices de personnes qu'aux indices d'ostension.

Contrairement aux termes nominaux qui renvoient à des concepts, ces marqueurs renvoient à des individus qui sont soit des personnes, soit des moments, soit des lieux. Par leur qualité ils constituent des vides, selon Sarfati (2005: 22), c'est-à-dire des dépourvus de sémantisme propre : leur référence varie avec la situation d'énonciation.

Si avec Benveniste, la subjectivité trouve son fondement dans le langage c'est sans doute en raison des contraintes conventionnelles et l'exercice de la communication langagière. Nous ne pouvons user du langage sans employer les déictiques et autres marques qui se définissent toujours par rapport à l'instance d'énonciation, « *Une langue sans expression de la personne ne se conçoit pas* » (Benveniste 1974: 261). Cette forme de subjectivité sur l'égo que révèle le langage peut être qualifié de subjectivité au premier degré.

Selon Orecchioni, il existe une autre forme de subjectivité dite évaluative, et affective (1999: 168). Cette forme de subjectivité dénonce la réaction émotionnelle du sujet qui s'avoue implicitement ou explicitement comme source d'interprétation et d'évaluation du référent qu'il est censé d'écrire.

1.5.2. Les marqueurs de modalité

Il s'agit d'une manifestation caractérisée par la sélection de modalisateurs et de substantifs évaluatifs organisant le discours, en termes de jugement de valeur, d'adhésion ou de rejet de la part du sujet.

C'est particulièrement ce type d'activité langagière qu'Orecchioni appelle « *subjectivité au second degré* » et dont l'analyse du discours doit se rendre compte.

Benveniste s'inspire de la définition du modus de Bally afin d'exploiter l'ensemble des parties du discours. « *La forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet parlant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* ». (Bally 1965: 38)

D'abord, le domaine des modalités d'énonciation qui correspond aux moyens par lesquels le locuteur implique ou détermine l'attitude de l'allocataire à partir de sa propre énonciation. Sur ce point, à la recension effectuée par Bally des tournures les plus typiques (affirmative, négative, interrogative, impérative, exclamative), Benveniste souligne le caractère primordial de l'interrogation est d'engager qui appelle une réponse, de l'intimation (sous la formes d'ordres ou d'appels), de l'assertion (dont la première caractéristique est d'engager le locuteur sur une certitude et corrélativement d'amener l'allocataire à y adhérer) : dans tous les cas, cette classification porte sur des formes d'interventions verbales qui visent essentiellement à modifier ou infléchir le comportement d'autrui. Cette perspective anticipe ou accompagne l'émergence de la problématique pragmatique des actes de parole. Dans la même rubrique des modalisateurs d'énonciation, il faut ranger certains adverbes (tels que : franchement, surement, personnellement, etc.) qui ont pour propriété de spécifier les conditions de recevabilité et la nature de l'acte de parole véhiculé par une énonciation.

Dans un autre ordre d'idée, complémentaire du précédent, le domaine des modalités d'énoncés rassemble tous les moyens linguistiques par lesquels le locuteur manifeste une attitude par rapport à ce qu'il dit.

La propriété évaluative se loge dans certains lexèmes-substantifs qui ont été étudiés par Kerbrat-Orecchioni. Globalement cette recherche porte sur l'inscription de l'axiologie (c'est-à-dire du jugement de valeur) dans la langue, en particulier dans la composante lexicale.

1.6. La modalité et le modalisateur

Pour préciser la complexité du terme de modalité : La modalité renvoie à des réalités linguistiques très divers (modes grammaticaux ; temps ; aspects ; auxiliaires de « modalités » : savoir, vouloir,... « Adverbes modaux » : certainement, peut-être, etc.).

La première confusion apparaît entre les termes de modalité et de modalisation : La « modalisation » est conçue comme un processus de réaction à

l'égard de l'énoncé alors que la modalité est conçue comme un résultat qui implique les traces de ce processus, tout comme dans le rapport entre l'énonciation (processus) et l'énoncé (résultat, produit). Autrement dit, la modalisation est un acte alors que la modalité est la composante sémantique de cet acte par lequel se manifeste l'attitude du sujet énonciateur. Pour Ducrot (1972 : 393), c'est le *modus* qui exprime la modalité, les linguistes ont souvent estimé nécessaire de distinguer, dans un acte d'énonciation, un contenu représentatif appelé *dictum* (la mise en rapport d'un prédicat avec le sujet), et une attitude prise par le sujet parlant à l'égard de ce contenu (c'est le *modus* ou la modalité)...Le *modus* a des moyens d'expression très variés.

Quant aux modalisateurs, ce sont des marqueurs par lesquels l'énonciateur affiche son attitude face à son énoncé, à son interlocuteur et à la situation d'énonciation.

Un modalisateur indique donc le degré d'engagement de l'énonciateur sur ce qu'il énonce. « *Les modalisateurs sont les éléments linguistiques qui révèlent non seulement la présence du sujet parlant mais aussi son attitude et sa prise de position dans son énoncé* » (Korkut, Onursal, 2009 : 27).

Tous les éléments linguistiques qui marquent la présence du sujet parlant ne sont pas forcément des modalisateurs ; pour qu'il s'agisse de modalisateurs, il doit y avoir une prise de position ou l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé.

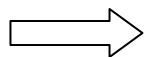
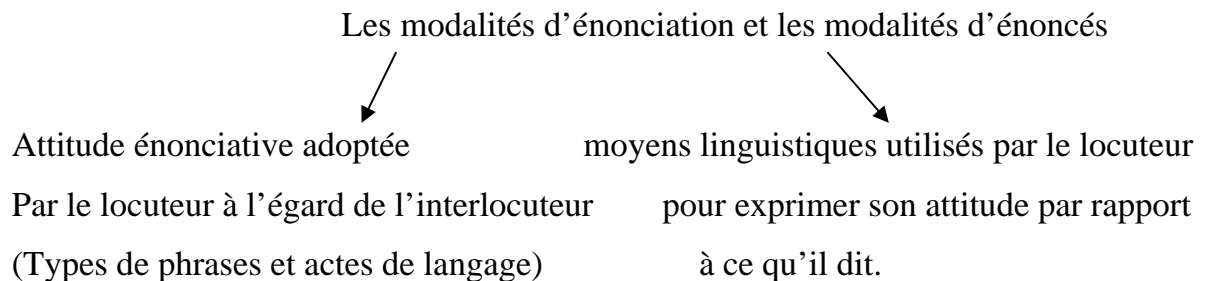
Nous distinguons la modalisation des modalités : Les modalités sont le résultat, le produit dans l'énoncé du processus de modalisation. C'est une des manifestations de la subjectivité dans l'énoncé. Nous disons qu'un énoncé est modalisé quand il contient une ou plusieurs modalités. Il faut maintenant distinguer deux types de modalité : Modalités d'énonciation et modalités d'énoncé.

Les modalités d'énonciation renvoient à l'acte d'énonciation en marquant l'attitude énonciative du locuteur dans sa relation à son interlocuteur dans lequel le locuteur invite l'interlocuteur à lui répondre (exemple3 : Que dirons les algériens ?)

Les modalités d'énoncés renvoient à l'énoncé en marquant l'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il dit exemple de notre corpus : terrible compagne et l'exemple

(44) Le programme de Bouteflika à certes fait le bonheur des uns mais pas **forcement** celui des autres

Voir le schéma 1 : Distinction faite entre



Difficulté dans la pratique de toujours différencier les deux

Suivant Ch.-Bally, nous distinguons deux états concernant les énoncés : Le *dictum* et le *modus*. Le *dictum* désigne « *le fait de s'exprimer en mettant un prédicat et un sujet en relation* » (Fusion et Laurent. 1987: 70 cité in Kerbrat-Orecchioni 2001), C'est-à-dire de produire un énoncé neutre qui ne traduit pas la subjectivité. Par exemple, un énoncé tel que « il dort » ou bien qui consiste à mettre le sujet « il » en relation avec l'action de dormir est un *dictum*. Cet énoncé ne fait que définir objectivement un acte. Quand au *modus*, c'est « l'attitude que le sujet parlant manifeste vis-à-vis du contenu de ce qu'il dit, ou *dictum* » (Dubois et al. 2002: 308). Par exemple l'énoncé « j'espère qu'il dormira bien » (traduit une attitude d'espérance de la part du locuteur et de ce fait, il est considéré comme *modus*. La prise de position du locuteur se reflète dans l'énoncé à l'aide d'éléments appelés modalités. Ceux-ci sont des éléments qui indiquent que le *dictum* considéré comme débarrassé de toute intervention du sujet parlant est jugé réalisé ou non, désiré ou non, accepté ou non avec joie ou regret, et cela, par le sujet parlant ou par quelqu'un d'autre que le sujet parlant.

Les modalités sont regroupées sous deux catégories essentielles. Ce sont les modalités logiques (vérité, possibilité, nécessité) et les modalités appréciatives ou évaluatives. (C.Kerbrat-Orecchioni.1999)

Les modalités logiques

-aléthiques (possible, nécessaire) qui relèvent du nécessaire, du possible ou de l'impossible : Il est nécessaire, il est possible, il est impossible.

-épistémiques, (savoir) (et doxologique : croire) qui relèvent du certain, du démontré et de leur contraire : il est certain que, il est démontré que nous savons que, il est incontestable que, etc.

-déontiques, (devoir) qui relèvent de l'obligation du défendu, de l'interdit, du permis ou du facultatif : il faut que, il est indispensable que, devoir, pouvoir.

Les modalités appréciatives (ou évaluatives)

-Les axiologiques : Tout le lexique utilisé pour décrire les normes, le système de valeurs morales, esthétiques, intellectuelles ...exprimer des jugements de valeurs.

-Les affectifs : indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé : cette pénible affaire, cette triste réalité. Ou par l'emploi du futur ex « je partirai dans deux jours » qui traduit implicitement la probabilité, alors que dans « je partirai peut être, dans deux jours, la probabilité, l'incertitude et le doute du locuteur sont manifestés explicitement par le biais de l'adverbe de modalité « peut être ».

Riegel et *al* (1994) distinguent les modalités d'énoncé et les modalités d'énonciation. D'après cette distinction, les modalités d'énonciation, « renvoient au sujet d'énonciation en marquant l'attitude énonciative de celui-ci dans sa relation avec son locuteur » (Riegel et *al*. 1994: 580).

Elles se manifestent à travers les énoncés où il s'agit de faire une assertion (énoncés déclaratifs en affirmation ou en négation), de donner un ordre (énoncés injonctifs), de poser une question (énoncés interrogatifs) ou de faire une exclamation.

Dans les modalités d'énonciation, L'énonciateur s'exprime donc sur sa manière de dire. Quand aux modalités d'énoncés, ils « renvoient au sujet de l'énonciation en marquant son attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé » (Riegel et *al*.1994: 580).

L'énonciateur exprime son opinion sur ce qui est dit de manières différentes :

-il adhère à ce qui est dit (selon moi, personnellement, quand à moi, pour ma part, je pense que...) ou il met en distance entre lui et son énoncé. (D'après les parents, les autorités, les journalistes, etc.)

- il affirme une certitude ou un doute sur ce qui est dit : De toute évidence, il est malade (Il est peut être malade).

- il exprime une appréciation. Malheureusement, il est malade.

Les énoncés peuvent être également analysés du point de vue de trois relations concernant l'énonciateur, l'énonciataire et l'énoncé (le produit). Ces relations sont celles qu'il y'a entre le locuteur et son énoncé (distance), celles qu'il y'a entre le locuteur et l'allocutaire (tension) et finalement, celle qu'il y'a entre l'énoncé et l'allocutaire (transparence). Ces relations sont perceptibles à l'aide de la présence ou de l'absence de certains indices que nous pouvons chercher à la surface de l'énoncé.

a- Distance

La distance est le rapport qu'il y'a entre le locuteur et son énoncé. Entant que produit langagier, l'énoncé est toujours distancié de son producteur, mais cette distance peut être plus au moins grande et peut constituer un critère scientifique pendant l'interprétation de l'énoncé. La distance diminue au fur et à mesure qu'augmente dans l'énoncé le nombre de déictiques et des modalités se rapportant au locuteur, à son point de vue et à sa subjectivité. Autrement dit, la distance diminue dans la mesure où le locuteur assume son énoncé et se pose explicitement à la surface de l'énoncé. Au contraire, à mesure que le locuteur s'efface de l'énoncé, la distance augmente. Nous trouvons une distance maximale, par exemple dans les énoncés et/ou phrases traduisant des réalités universelles admises telle que « la terre est ronde », car ceux-ci ne comportent pas de marque d'énonciation et appartiennent à tous et à chacun, donc, ils ne peuvent pas appartenir directement à un locuteur quelconque.

b-Transparence/Opacité

La transparence est liée à la relation qu'il ya entre un énoncé et son allocutaire. C'est le « *caractère dans lequel l'émetteur s'efface devant son discours pour mettre le récepteur en contact direct avec celui-ci* » (Dubois et al. 2001: 495).

Un énoncé est considéré comme transparent, à mesure qu'il ne contient pas (ou qu'il contient peu) de marques d'énonciation traduisant la présence du locuteur : Les verbes de modalités (vouloir, pouvoir, devoir...), Les expressions de la subjectivité (adjectifs, adverbes, verbes, noms, interjections...) et les éléments montrant l'interaction locuteur, allocutaire (comme les interjections, les questions...) sont des éléments qui rendent l'énoncé opaque (subjectif) : les verbes accomplis et les structures indiquant la finalité et la causalité font augmenter la transparence d'un énoncé. Nous pouvons considérer les articles de presse comme un exemple d'énoncé opaque.

c-Tension

La troisième et dernière relation que nous pouvons étudier à travers un énoncé est la tension qui est la relation créée dans l'énoncé entre le locuteur et l'allocutaire. Un énoncé est dit « tendu » à mesure que la relation locuteur-allocutaire devient perceptible et qu'elle se manifeste par des procédés tels que le questionnement ou l'ordre qui traduisent une expression de la part du locuteur envers l'allocutaire.

Dans un texte scientifique qui traduit une réalité où les explications sont faites d'un point de vue objectif et donnent l'impression que l'énoncé se produit de lui-même sans l'intervention d'un locuteur précis. Ceci augmente la distance qu'il y'a entre l'énoncé et son producteur et rend l'énoncé assez transparent du point de vue du récepteur. Cependant, la tension est minimale, le destinataire s'étend effacé ne s'adresse pas à un locuteur précis et pour cette raison que le texte est dépourvu de marques traduisant l'implication de quelque destinataire à la surface de cet énoncé dans un autre texte.

Contrairement au discours qui traduit le point de vue personnel d'un énonciateur (ou le point de vue commun aux membres de l'association à laquelle il adhère).

L'énonciateur assume totalement son énoncé et il traduit clairement sa présence grâce à l'abondance des déictiques (« je », « ma » « mon », « cette fois-ci »,...). De plus, même s'il s'agit dans ce cas, de l'expression d'une opinion commune, l'énonciateur se pose entend qu'individu entièrement responsable de ce qu'il dit.

Il y a de nombreuses marques de modalité et surtout des verbes traduisant la subjectivité de l'énonciateur (« décider », « se battre contre », « dire », « ne pas accepter », « prendre quelque chose au sérieux ».)

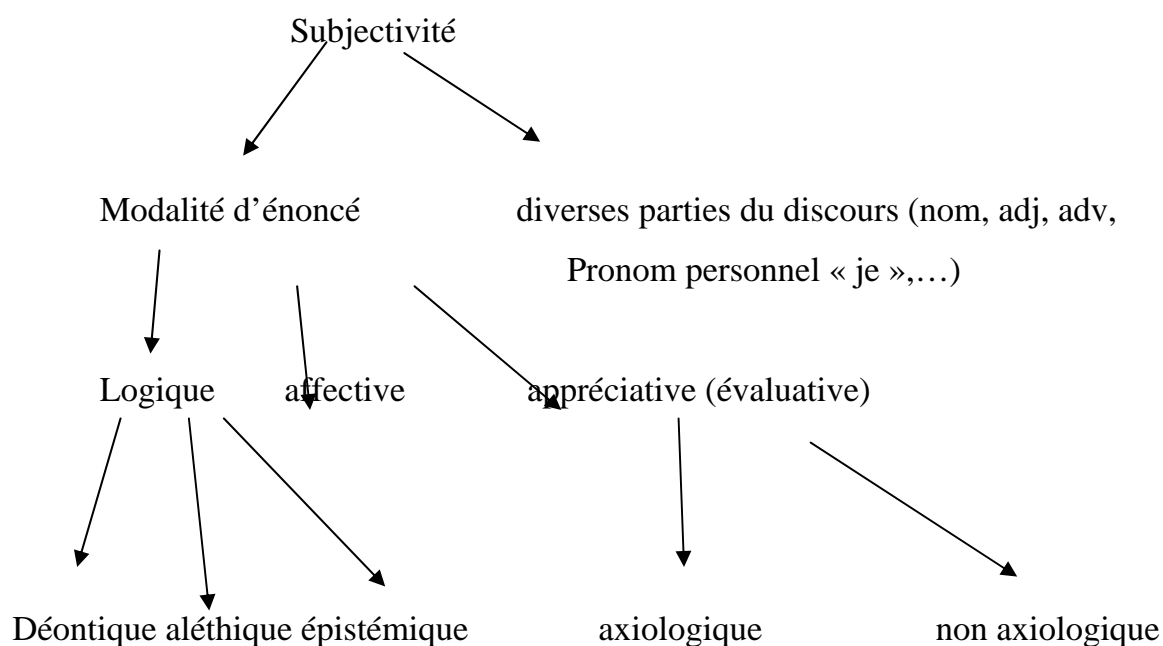
Tous ces éléments nous indiquent que la distance est minimale : L'énoncé assumé totalement par son énonciateur perd sa transparence du point de vue du récepteur. D'autre part, il existe une tension :

L'énonciateur s'adresse directement à un (des) récepteur(s) précis (vous) et utilise les termes qui traduisent l'implication du récepteur (donc, voilà), ce qui fait qu'un lien explicite s'établit entre l'énonciateur et le récepteur à travers l'énoncé.

1.6.1. La modalité et la subjectivité

La langue offre plusieurs moyens pour montrer l'engagement subjectif de l'énonciateur, non seulement par le biais des modalisateurs, mais aussi par diverses parties du discours qui peuvent fonctionner comme une prise de position subjective de l'énonciateur. « *La subjectivité trouve donc son fondement, son principe dans le langage...* » (Sarfati, 2007 : 18). La subjectivité est donc multiforme ainsi que la modalité. Nous illustrons la relation entre la subjectivité et la modalité dans le schéma suivant.

Schéma 2



En étant une des dimensions de la subjectivité, la modalité se réalise à travers les marques linguistiques, qui permettent d'observer l'attitude énonciative du locuteur devant ce qu'il énonce. Dans le cas où les marques de subjectivité, qui signalent l'engagement subjectif de l'énonciateur, sont exclues, il est difficile, même impossible, de saisir et de montrer l'attitude du sujet énonciateur.

Conclusion

Pour conclure notre premier chapitre, nous pouvons dire que la problématique de l'énonciation est un vaste domaine difficile à dominer et il est devenu incontournable dans l'analyse d'une phrase ou d'un texte, dans la mesure où on ne peut plus l'analyser sans prendre en compte l'événement énonciatif qui le rend possible.

Le chapitre suivant tentera de définir le domaine dans lequel s'inscrit notre recherche. Il s'agit de « l'analyse du discours » et le genre dans lequel appartient notre corpus, ensuite nous allons voir que le positionnement du journaliste - énonciateur ne doit pas être évalué à la seule ou une des marques d'énonciation explicite qu'il emploie car ce serait une attitude naïve de l'analyse du discours de s'en tenir là. Le positionnement énonciatif du sujet énonciateur, d'abord n'est pas toujours manifesté de façon explicite et peut même jouer sur des apparences trompeuses en ayant l'air de s'effacer dans l'instant même où il impose son point de vue à son destinataire. Son positionnement dépend d'un ensemble de procédés discursifs (descriptifs, narratifs, argumentatifs) et d'un ensemble de mots dont le sémantisme est révélateur de son positionnement au regard de certaines valeurs, le tout en rapport avec les conditions situationnelles de production.

Chapitre 2

2. L'analyse du discours, subjectivité, instance d'énonciation et genres de discours

Introduction

Dans ce deuxième chapitre, nous définirons le domaine, de notre recherche, qui est « l'analyse du discours » à la française et son champ d'analyse, ensuite nous mettrons l'accent sur son objectif d'analyse du discours : le sujet parlant (ou écrivain), dans notre recherche, l'énonciateur c'est le journaliste lequel nous allons observer comment il s'inscrit dans son discours, en étudiant les stratégies énonciatives ; définir aussi le genre du discours selon la conception de Charaudeau, dans lequel s'inscrit notre corpus. Enfin, nous allons voir derrière le masque de l'effacement énonciatif, celui du positionnement discursif en prenant comme exemple : le discours rapporté, (DR) (La présentation du discours rapporté n'est pas toujours neutre).

2.1. Définition de l'analyse du discours

L'analyse du discours est une technique de recherche en sciences sociales permettant de questionner ce que nous faisons en parlant, au-delà de ce que nous disons. Maingueneau propose la définition suivante : « *L'analyse du discours et l'analyse de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit.* » (2005) ¹⁰

Les principales questions auxquelles l'analyse du discours est censée répondre sont celles du « comment » et du « pourquoi » de l'activité langagière par opposition aux méthodes traditionnelles d'analyse qui plaçaient au centre de leur problématique les questions « qui ? » « Quoi ? » « Quand ? » « Où ? ».

L'analyse du discours est née dans les années 50 à la suite de la publication de l'article de Zellig Harris « Discourse Analysis ». L'analyse du discours se veut en réaction d'une part à la tradition philologique des études de textes et, d'autre part, à la linguistique de la langue cantonnée dans la description de la phrase entant que plus grande unité de la communication dans la conception traditionnelle, un sens stable et unique est attribué au discours/texte. La linguistique classique se veut donc descriptive et immanentiste. Par contre, avec l'analyse du discours l'accent porte sur l'articulation du langage et du contexte, sur les activités du locuteur. Dans cette approche, le sujet est considéré comme un acteur sociohistorique agissant sur le langage et la fonction subjective est considérée comme une fonction fondamentale de la communication langagière. Il existe divers approche d'analyse du discours, chacune prenant en considération des aspects particuliers de l'objet discours. Le champ de l'analyse du discours est d'autant plus vaste et morcelé que nous pouvons même parler d'éclatement dans ce domaine. Par exemple, Benveniste s'intéresse aux phénomènes d'énonciation, Austin et Searle aux actes de langage, Ducrot aux connecteurs, à la présupposition et à la polyphonie, Sperber et Wilson aux processus inférentiels, Groupe Saint-Cloud aux lexiques, pour ne citer que ceux-là.

¹⁰ Définition de l'analyse du discours de Maingueneau cité par Cobby, F. (2009). In Analyse-du-discours.com

Parmi les approches du discours les plus vues ces 50 dernières années, nous pouvons retenir l'analyse textuelle du discours, l'analyse de contenu du discours, l'analyse énonciative du discours, l'analyse modulaire du discours, l'analyse pragmatique du discours, etc.

L'analyse du (ou de, ou des) discours est un domaine de recherche qui est situé à la croisée de plusieurs disciplines, elle est née, en effet, de la contribution d'une part des sciences du langage (grammaire, rhétorique, linguistique, énonciation, pragmatique, grammaire de texte...), et d'autre part, des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, anthropologie). Son objet d'étude est le discours qui diffère du texte par le fait qu'il est interactif, contextualisé, pris en charge par un sujet défini, et pris dans un inter discours. Il s'agit donc d'une linguistique du discours(ou de la parole) ou encore d'une méthodologie dont une partie, liée à la langue, est proprement linguistique, et dont l'autre liée à ses conditions de production(le fait que la forme linguistique d'un énoncé soit liée à ses « *conditions de production* ». (Ece,korkut-Erem 2009: 87). L'objectif de l'analyse du discours est d'interpréter et d'analyser les discours en fonction de l'identité du sujet parlant(ou écrivain). Dans notre recherche l'énonciateur c'est le journaliste – comme nous l'avons déjà souligné supra- ainsi que d'autres sujets qui se manifestent aussi bien dans le même discours (hétérogénéité, discours rapporté), que dans des situations d'énonciation et des genres du discours. Chaque discours est régi selon un certain nombre de lois discursives. Ducrot (1972) énumère six lois du discours :

- Loi d'exhaustivité qui « *exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire.* »¹¹

- Loi d'informativité. « *tout énoncé A, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore (...)* » (Ibid. : 88),

-Loi d'économie, « *... cas particulier de la loi d'informativité. Elle exige que chaque détermination particulière introduite dans un énoncé informatif ait une valeur informative.* »

¹¹ Ducrot (1972) cité in Korkut, E et Onursal, I. (2009 : 88) *Pour comprendre et analyser les textes et les discours. Théorie et applications*, Paris, L'Harmattan

- Loi de lilote, « *qui amène à interpréter un énoncé comme disant plus que sa signification littérale* : « *Ce livre est un peu intéressant* -loi de lilote. » (Ibid : 88)

- Loi d'intérêt. « *On ne peut parler légitimement à autrui que de ce qui est censé l'intéresser* » (loi rapprochée de la maxime de relation de Grice).

- Loi d'enchaînement, c'est-à-dire « *elle pose que dans un enchaînement d'énoncés A+B c'est le lien établi entre A et B ne concerne jamais ce qui est présupposé mais seulement ce qui est posé par A et B.* » (Ibid : 28)

Par ailleurs, nous ne pouvons analyser un discours qu'en le considérant selon le genre auquel il appartient. Ainsi un discours médiatique devra être analysé différemment d'un discours scientifique, juridique, politique ou publicitaire, puisque chacun est énoncé par des soucis, des intentions et des objectifs différents.

Le sujet parlant (ou écrivain) occupe une place capitale dans l'AD, car avant tout, il faudra pouvoir l'identifier pour donner du sens à son discours. Le sujet de chaque discours se différencie d'un autre par son statut (social, professionnel), son rôle (qu'il assume au moment de l'énonciatif, son identité sociale (psychosociale ou personnelle), discursive (son positionnement), sa crédibilité, (l'éthos, l'image discursive qu'il se donne), son état d'âme (le pathos, la disposition ou l'état positionnel).

Tout discours est, de par sa nature, hétérogène ; ce qui se manifeste sous forme de citation de référence et d'allusion. Les marques de l'hétérogénéité sont à l'écrit, les guillemets, l'italique, les deux tirets, les caractères en gras. Il s'agit d'un va et vient, ou d'un échange, explicite ou implicite, avec les discours antérieurement énoncés, ou avec les coénonciateurs actuels ou antérieurs. De même, les discours rapportent d'autre, de manière diverses : discours direct, indirect, discours direct libre, discours narrativisé et des procédés hybrides tels que des îlots textuels ou énonciatifs, des discours directs avec « que » ou des résumés avec citation.

2.2. Énonciation, analyse du discours et subjectivité

L'intégration de la problématique de l'énonciation à l'analyse du discours ne va pas sans passer par une critique radicale de la notion du sujet parlant. A la suite de

Louis Althusser (1970) et de Michel Foucault (1969), les théoriciens de l'analyse du discours remettent en cause le postulat de l' « originalité » du sujet parlant : à la fois de son unité et de son autonomie. *« Cette critique a le mérite de prévenir une interprétation « idéaliste » de la théorie de l'énonciation. Cette interprétation ferait notamment abstraction du système de contraintes socio discursives qui pèsent sur toute prise de parole. Aussi l'école française d'analyse du discours entend-elle reconsidérer la problématique énonciative (et la problématique de la subjectivité linguistique qui s'y rattache) à l'une d'une réflexion sur les formations discursives. »* (Maingueneau 1991: 21)

Ainsi que le rappelle Maingueneau: *« L'analyse du discours s'intéresse en effet surtout aux discours autorisés qui, au-delà de leur fonction immédiate, supposent un rapport aux fondements et aux valeurs »* (Ibid: 22)

2.2.1. Le sujet en analyse du discours

L'étude des actants qui participent au processus de production d'énoncés et /ou de discours, a une importance primordiale dans toute tentative d'analyse du discours. De nombreux termes ont été forgés par la linguistique et l'analyse du discours pour dénommer ces actants qui sont conceptualisés de manières assez diverses d'après différents courants de pensée et points de vue, selon que nous insistons sur l'une ou l'autre de ces fonctions qu'ils sont susceptibles de représenter (par exemple, selon qu'ils soient vus plutôt comme des êtres énonçant, communiquant, ou interprétant). Il convient de dire que l'actant est donc nommé par rapport au rôle (voir, supra 2-1). Les principaux termes désignant les actants producteurs sont : sujet parlant, locuteur, destinataire, émetteur, énonciateur (sujet d'énonciation), sujet communiquant, sujet du discours. Ceux-ci trouvent leurs partenaires dans des concepts comme allocutaire, destinataire, récepteur, interlocuteur, énonciataire, coénonciateur ou sujet interprétant. Il nous faut noter que ces termes et concepts ont été employés de diverses façons par différents linguistes non sans ambiguïté.

Le changement le plus radical dans la conception du sujet s'est réalisé avec la théorisation de l'énonciation. C'est alors qu'il a véritablement été introduit dans les études relevant des sciences du langage. Benveniste l'a mis, en tant que locuteur, au centre de la problématique de l'énonciation. Ce locuteur correspond au sujet énonçant(ou énonciateur). Il est, avant tout, celui qui « *s'approprie l'appareil formel de la langue et (qui) énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques d'une part, et au moyen d'accessoires de l'autre* » (Benveniste 1974: 82). Notons qu'il s'agit désormais d'un sujet qui se trouve au sein d'un processus d'énonciation et qui prend en charge les énoncés qu'il produit. Il se voit comme responsable de son acte individuel quand il utilise la langue pour son compte. L'énonciateur est ce « je » qui parle « maintenant » et « ici » par rapport à un « tu ». « Il est donc le sujet qui se trouve dans l'espace interne inscrit dans la « *mise en scène du dire* » (Charaudeau 2002: 227). En face de lui se trouve le sujet destinataire (tu).

Les évolutions qui se réalisèrent dans les sciences du langage ont trouvé leur écho dans la conception du sujet qui est devenu de plus en plus complexe. Ses études ont amené Ducrot à faire la distinction entre le sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur tout en les considérant comme les différentes facettes d'un même actant, ce qui l'a conduit à un sujet hétérogène et à la conception du phénomène de la polyphonie. Selon lui, le sujet parlant joue le rôle de producteur d'énoncés en tant que produit physique et mental ; le locuteur est la facette qui prend la responsabilité de l'énoncé ; l'énonciateur est « *celui qui détermine le point de vue d'où les événements sont présentés* » (Charaudeau2002: 351). Charaudeau regroupe à peu près les mêmes caractéristiques sous le nom de sujet parlant. Ce terme devient alors un terme générique englobant toutes les particularités qui se trouvent séparément dans différentes dénominations.

La conception du sujet a beaucoup changé avec les apports du courant pragmatique. C'est avec la pragmatique que « l'intentionnalité du sujet » et les stratégies qui mènent le sujet à la réalisation des actes illocutoires ont été prises en compte. A partir de là, nous voyons apparaître le terme *sujet du discours*. Charaudeau (2002: 554) affirme que cette notion est « *nécessaire pour préciser le statut, la place et la position du sujet parlant (ou du locuteur) au regard de ce qui est*

son activité langagière ». Le sujet du discours inclut les données de la situation de communication par rapport au sujet, les procédés de mise en discours qu'il utilise, les savoirs, les opinions et les croyances qu'il a et les informations qu'il suppose avoir sur son interlocuteur. C'est donc un sujet composite, libre de faire ses choix et d'utiliser de stratégies discursives diverses ; mais aussi un sujet qui communique dans une scène d'énonciation et qui agit sur le monde et sur les autres sujets au moyen d'actes de langage. En même temps, le sujet du discours prend en compte les réactions possibles de son interlocuteur qui est censé interpréter ses actes et qui est appelé, pour cette raison, sujet interprétant.

Le sujet du discours est impliqué avec toutes ses caractéristiques (Psychologiques, mentales...) dans une situation complexe de communication.

Il a une identité et il est doté de certains rôles, statuts et idéologies. Ces particularités propres à chaque sujet se dévoilent à travers les énoncés produits et sont étudiées par l'analyse du discours afin de parvenir à une interprétation exhaustive des énoncés, car chacun des composants d'un discours contribue à la production du sens.

2.2.2. Stratégies énonciatives

Il est nécessaire de voir la relation du sujet, à la fois acteur social et locuteur, appelle une utile et ultime distinction terminologique. Compte tenu de l'insertion de tout sujet dans une archive spécifique, il faut encore faire le départ, Selon Maingneau (1991: 117) entre « *le sujet qui profère un énoncé et l'instance qui l'assure, qui se porte garant de sa validité* »

a- Degré de présence/ effacement du sujet parlant

Le développement discursif est entre deux pôles : celui du discours et celui du récit. Évalués et compris comme des recours stratégiques possibles, le premier plan d'énonciation du discours autorise la pleine exposition ou manifestation de la

subjectivité, alors que le second plan d'énonciation du récit suppose au contraire la mise en retrait du sujet, par effacement des indices d'énonciation.

Dans cette perspective où l'analyse du discours ne fait pas abstraction des ruses éventuellement constitutives d'une prise de parole, l'utilisation du régime « discours » peut produire l'illusion d'un propos empreint de subjectivité, et le recours au régime « historique » (récit) déclencher l'illusion inverse d'un propos tenu sur une base d'objectivité absolue (Sarfati 2005: 47).

Selon Vion, *l'effacement énonciatif*¹² « constitue une stratégie, pas nécessairement consciente, permettant au locuteur de donner l'impression qu'il se retire de l'énonciation, qu'il "objectivise" son discours en « gommant » non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable ».

Plusieurs cas de figure sont alors possible : -Faire jouer au langage une fonction purement descriptive selon laquelle il se contenterait de constater et de relater les dispositions d'un monde tel qu'il serait sans l'intervention d'un sujet parlant. Cette disposition particulière peut faire penser à la notion d'énonciation historique par laquelle Benveniste opposait « histoire » à « discours » -Construire un énonciateur abstrait et complexe, comme celui qui prendrait, en charge un discours scientifique ou théorique. Nous pouvons, à la limite, considérer que ces derniers cas de figure pourraient être regroupés. (Vion 2001: 334)

Quant à Charaudeau, il envisage dans son ouvrage : *Grammaire du sens et de l'expression*. (1992). Une seconde forme d'EE, dans le champ des discours rapportés :

¹² Vion, R. (2001), « Effacement énonciatif et stratégies discursives », in *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, De Mattia, Monique et Joly, André (éds), pp. 331-354, Ophrys, Gap, Paris. Cité in Rabatel, A. (2006). *L'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle d'un "journal" de campagne électorale et la question de la responsabilité, en l'absence de récit primaire* [Texte intégral], Paru dans *Semen*, 22

Le sujet parlant s'efface de son acte d'énonciation et n'implique pas l'interlocuteur. Il témoigne de la façon dont les discours du monde(le tiers) s'imposent à lui. Il en résulte une énonciation apparemment objective (au sens de "déliée de la subjectivité du locuteur") qui laisse apparaître sur la scène de l'acte de communication des Propos et des Textes qui n'appartiennent pas au Sujet parlant. Dès lors deux cas peuvent se présenter :

- *Le propos s'impose de lui-même (...)*
- *Le propos est un texte déjà produit par un autre locuteur et le sujet parlant n'aurait donc qu'à jouer un rôle de rapporteur (dont on sait qu'en réalité il peut être plus ou moins objectif. (...). C'est le cas des différentes formes de "discours rapporté". (Charaudeau 1992: 649-650).*

Ainsi, selon les analyses de Vion et de Charaudeau, l'EE peut s'entendre en un sens restreint aux « propos », ou énoncés non embrayés, commun à Vion et à Charaudeau, ou en un sens élargie aux Textes, qui ne se retrouve que chez Charaudeau : c'est cette question que nous voulons examiner, dans notre analyse.

Si la problématique de l'EE (Vion2001) suscite des résistances chez des linguistes qui dégagent des signifiés en les fondant sur des marques systémiques et univoques et qui donne par conséquent à penser des effets là où l'EE repose sur un estompage de marques, du moins y a-t-il consensus sur le fait que certains énoncés ont bien un tour objectivant, et qu'il est à tout le moins pensable de les envisager sous l'angle de l'EE où on mentionne ici les marques linguistiques et discursives au sens restreint du terme, c'est-à-dire la production d'énoncés embrayés, puisque c'est par rapport à elles que nous tenterons ensuite de proposer des marques pour l'EE dans les discours représentés.

Prenons le DR (voir 2-4) comme un domaine susceptible d'accueillir des phénomènes relevant de l'EE, compte tenu du fait que les formes les plus communes du DR relèvent de l'énonciation personnelle. L'EE peut se manifester lorsque le locuteur citant (L1) représente un énoncé du locuteur cité (L2), en effaçant son dire, ou en limitant ce dernier à des ilots textuels ou encore en effaçant certaines marques de rapport, produisant par là même des effets de prise en charge masquée. L'EE pose donc à nouveau la question de la prise en charge énonciative d'énoncés non

embrayés, ou d'énoncés de L2 faiblement embrayés pour (et par) le locuteur qui les énonce.

b- Les régimes énonciatifs

De la considération d'un recours constant à des stratégies discursives, toujours modulables, Maingueneau (1991: 26) a déduit une classification des principaux régimes discursifs, compte tenu du rapport matériel que les discours entretiennent avec leur type de repérage. La question qui se pose ici est donc bien celle de la frontière, la démarcation(ou complétude) entre régime objectif (récit) et régime subjectif (discours).

Selon Sarfati les textes sont répartis en fonction du rôle que joue le cotexte(le jeu des renvois internes au texte) et/ou la part du contexte(les déterminations extralinguistiques) dans l'identification de leur cohérence et de leur référent, en trois types de textes :

Les textes à repérage fermé, selon Maingueneau (1991: 125-125) sont fondés sur l'auto repérage, ce type doit réserver un haut degré de réflexivité, à la fois autoréférentielles (cas d'autonymie) et d'apparences anonymes ou des adverbes.

Les textes à repérage ouvert permettent de regrouper les productions discursives dont l'intelligibilité pleine et entière exige une bonne connaissance de la situation objective. A défaut d'une maîtrise exacte des données contextuelles, la seule organisation cotextuelle (interne) n'offrira au receveur que des indices de compréhension lacunaire, l'exemple des textes religieux.

Les textes à repérage semi-ouvert attestent d'une dépendance équivalente à l'égard du cotexte comme du contexte, les productions du discours médiatique, dont l'intelligibilité suppose autant la connaissance d'une langue, illustrent bien les conditions de possibilité de ce régime discursif qui requiert de la part du récepteur une double compétence.

2.3. Les genres du discours

En analyse du discours, un genre est une classe qui regroupe les discours ayant les mêmes traits ou appartenant au même type d'activité sociale ou discursive, suivant un critère déterminé. « *On tend plutôt à employer genre de discours pour des dispositifs de communication socio-historiquement définis : le fait divers, l'éditorial, la consultation médicale, l'interrogatoire policier, les petites annonces* » (Maingueneau 1996 : 44). Comme l'affirme Bakhtine (1984: 285) : « *les genres du discours organisent notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales* ». La terminologie varie, dans ce domaine, selon les linguistes : genres et espèce ; genre et type ; hyper genre et genre ; genre et sous-genre. La question est importante du fait que le point de départ d'une analyse du discours est de situer le discours en question dans un lieu social parmi une multitude de contextes et de situations discursives. Et l'interprétation ou l'analyse ne sera possible qu'une fois le genre du discours déterminé.

Pour décider que nous passons d'un genre à un autre, il serait nécessaire de considérer les « contraintes définitoires d'un genre qui portent sur :

- . *Le statut respectif des énonciateurs et des coénonciateurs ;*
- . *Les circonstances temporelles et locales de l'énonciation ;*
- . *Le support et les modes de diffusion ;*
- . *Les thèmes qui peuvent être introduits ;*
- . *La longueur, le mode d'organisation, etc.»* (Maingueneau 1996 : 44).

A cela s'ajoutent le critère formel et l'organisation discursive ou textuelle (récit, poème, essai), le critère thématique qui repose sur le contenu (roman d'aventures, d'amour, etc.), le critère d'intention (discours didactique, informatif, persuasif, justificatif, etc.), ainsi de suite. Le plus souvent, les genres se trouvent mêlés dans un même texte ou discours.

L'analyse du discours vise à considérer toutes sortes de discours, écrit ou oral, institutionnel ou conversationnel, c'est donc un champ étendu. Pourtant, il reste difficile de faire une classification rigoureuse qui engloberait toute la diversité des discours. Selon Maingueneau (*idem* : 596), « *il est possible d'établir des réseaux de*

genres et de sous genres. Par exemple dans le genre d'information médiatique, distinguer les médias presse, radio, télévision, et, à l'intérieur de chacun d'eux, distinguer et relier les genres débats (politique et société) ».

2.3.1. Définition des genres journalistiques

Selon Charaudeau, les genres ne sont pas toujours classés explicitement mais ils ont plutôt tendance à être utilisés d'une façon floue ou conventionnelle dans une société donnée, en s'appuyant sur des ouvrages de J. De Brocker (1995) (cité in Nam-Seonglel : *pratique de l'information et écritures journalistiques* et de M. Viol (1995) : *Guide de rédaction* et de J. Mouriquand (1997) : *L'écriture journalistique pour classer les genres*.

Charaudeau J. De Brocker distinguent deux grandes familles de genres rédactionnels : Les genres de l'information qui comprennent la dépêche, la brève, le filet, le reportage, etc., et les genres du commentaire qui comprennent l'éditorial, la tribune, le billet, la chronique, etc.

Jean Michèl Adam pense que cette catégorisation permet d'affirmer que les deux familles de genres rédactionnels sont « *moins de genres que des positions énonciatives relatives à un contenu informationnel* » (Adam, 1997: 9).

Charaudeau distingue dans ces genres journalistiques, les articles d'information qui rapportent des faits et qui a pour principal objectif : livrer des faits, relater des événements, montrer des personnages. Les articles de commentaires qui brassent plutôt les idées a pour objet : développer des idées, livrer une opinion, affirmer une position. Selon Viol, tout article du commentaire est forcément « subjectif ». A cette catégorie appartiennent l'éditorial, l'analyse, la chronique, la critique et le billet, etc.

2.3.1.1. La typologie des genres journalistiques, selon Charaudeau

Dans son ouvrage « *le discours d'information médiatique* » Charaudeau (2005) a proposé une typologie des genres médiatiques, il choisit de croiser trois facteurs : Le mode discursif, l'instance énonciatrice et le degré d'engagement.

Le « *mode discursif* » se répartit en événement « rapporté », événement « commenté » et événement « provoqué ».

Selon lui, l'éditorial est un énoncé, il comporte toujours de manière interne un énonciateur, mais cette présence de l'énonciateur étant réalisée d'une façon variée. Le sujet du discours est composé, selon Bakhtine, du locuteur (ou auteur), de l'auditeur (ou lecteur) et des autres voix.

Ces trois participants pouvant être présentés dans tous les textes, mais pas de la même manière ; selon la position énonciative du texte donné. De plus, le sujet construit son discours en fonction de son partenaire qui ne serait pas identique selon le genre du texte. Qui parle dans l'éditorial et comment l'éditorialiste construit-t-il les sujets énonciatifs, légitimes, lui et les interlocuteurs ?

2.3.1.2. Critères génériques formels de l'éditorial

A la différence de la chronique et du reportage par exemple, l'éditorial est facilement reconnu à partir d'un certain nombre de traits externes : Un texte court, porte souvent le titre «éditorial », il traite un sujet à la fois d'ordre social où politique, il émet un message précis, sa rédaction est à la fois signée et collective : car, à partir du moment où un article par édition est auto-désigné comme éditorial, il implique malgré tout un soutien de la rédaction. Il a une visée argumentative qui exprime l'orientation sociopolitique du journal. Dans le sens où l'éditorialiste impose son point de vue. Il est aussi vu comme le lieu de la subjectivité par excellence dans le sens où l'éditorialiste impose son point de vue.

2.3.1.3. Style de l'éditorial

Les critères internes de l'éditorial semblent plus difficiles à délimiter que les critères externes. L'éditorialiste comme auteur d'un genre tel que le commentaire à la différence des auteurs d'articles d'informations a une grande liberté stylistique.

En ce qui concerne la composition, Souchard et Wahnich (1995) partent de l'idée que les articles de presse peuvent se composer de quatre types de segments : narratifs, descriptifs, dialogués ou de jugement.

Souchard et Wahnich (1995 : 41) distinguent deux mode d'expressions ou « deux types de discours médiatique l'un « neutralisant » et l'autre « subjectif », selon eux, « *la position éditoriale est un engagement de ces deux modes d'expression* » « *dans la position éditorialiste on retrouve un énonciateur neutralisé, mais qui n'est pas absent pour autant* » (1995: 139-140).

Cette position éditoriale ayant cours dans un jugement au mode subjectif permet, selon Souchard et Wahnich, d'identifier les traits dominants du genre éditorial. La position éditoriale peut être présentée dans d'autres articles, comme les comptes rendus d'événements ou les articles d'informations.

Sophie Moirand¹³ considère l'éditorial comme « *un genre auto désigné et généralement signé, dans lequel on s'attend à retrouver des traces du surgissement du sujet de l'énonciation dans l'énoncé, c'est dans la façon de présenter, de nommer et d'éclairer les faits et les dires tels qu'il les perçoit et qu'il les rapporte, et dans la façon dont il les montre, que l'énonciateur se glisse, davantage encore qu'au travers des marques de la personne ou des modalités appréciatives, considérées souvent comme prototypiques des traces de subjectivité.* »

Au niveau de l'énonciation, l'éditorial est également conçu comme l'article par excellence de la subjectivité, de la prise de position et de l'engagement de l'éditorialiste.

2.3.2. Discours journalistiques et positionnements énonciatifs

« *Tout acte de langage est un acte d'échange interactionnel* »¹⁴ (Charaudeau 2005 : 29). C'est-à-dire un échange entre un je et un tu, entre deux partenaires : « *un sujet communicant et un sujet interprétant* » (Ibid : 29) liés par un

¹³ Sophie Moirand, « Responsabilité et énonciation dans la presse quotidienne : questionnements sur les catégories d'analyse.cité par Alain Rabatel et Andrée Chauvin-Vileno in Semen 22. 2006.

¹⁴ La notion « d'interaction » est l'une des notions fondatrices de l'acte de langage du fait qu'il est toujours un échange entre un Je et un Tu, de la notion d' « interlocution » qui, elle, concerne la situation locutive de communication.

principe d'intentionnalité, dans une situation de communication qui est définie par Charaudeau comme « *un cadre fonctionnel instaurant des places et des réactions autour d'un dispositif qui détermine : l'identité des sujets en termes de statuts et de rôles selon certains rapports hiérarchiques, la finalité de la relation en terme de visées pragmatiques (« prescription », « d'incitation », « d'information », « d'instruction », etc.), le propos échangé en termes d'univers de discours thématisé, les circonstances matérielles selon le type de situation locutive (interlocutive, monolocutive) et le support de transmission de la parole (écrit, audio-oral, audio-visuel) »* (Charaudeau, 2005 : 29-30). Ces données fournissent (imposent) au sujet parlant des instructions discursives sur la façon de se comporter tant qu'énonciateur, à propos de l'identité qu'il doit attribuer à son partenaire tant que sujet destinataire, à propos de la façon d'organiser son discours (de manière descriptive, narrative, et/ou argumentative) sur les topiques sémantiques qu'il doit convoquer. Ces données constituent selon Charaudeau « *le contrat de communication* », ou genre situationnel. Ainsi, nous distinguons divers types de contrats : le publicitaire, le politique, le didactique et le médiatique. Ici, il sera question de ce dernier, le médiatique, à propos duquel sera traitée, la mise en scène énonciative.

A force d'échanges langagiers, les comportements des partenaires se stabilisent en instaurant des normes communicationnelles, ainsi se construisent des types de situation de communication, mais il faut selon Charaudeau, distinguer entre acte de communication (englobant) et acte d'énonciation (spécifiant), et donc situation de communication et situation d'énonciation, (Charaudeau 2002). Mais en même temps, il ya un rapport de réciprocité non symétrique entre les deux. Si la situation de communication surdétermine en partie le sujet en lui imposant des instructions discursives, celui-ci dispose d'une certaine marge de liberté pour procéder à une mise en scène énonciative qui respecte des instructions qui peut avoir, à terme, une influence sur le contact lui-même (Tout n'est donc pas joué par avance dans la situation de communication). C'est en se basant sur cette distinction que Charaudeau distingue contrat de communication médiatique et contrat d'énonciation journalistique : *le premier renvoie aux caractéristiques du dispositifs impliquant une*

*instance de production médiatique et une instance de réception-public, reliés par une visée d'information ; le second correspond à la façon dont l'énonciateur journaliste met en scène le discours d'information à l'adresse d'un destinataire imposé en partie par le dispositif et en plus imaginé et construit par lui. Les caractéristiques de ce dispositif sont : **une instance de production** qui se compose de divers acteurs ayant chacun des rôles bien déterminés, ce qui rend difficile l'attribution de la responsabilité des propos tenus. Cependant, cette instance se définit globalement à travers cinq types de rôles qui englobent tous les autres : de chercheur d'informations, ce qui la conduit à s'organiser pour aller aux sources de ces informations (réseau avec les agences de presse, correspondants de terrain, envoyés spéciaux, relais d'indicateurs) ; ce qui l'amène à sélectionner l'ensemble des informations recueillies en fonction d'un certain nombre de critères (voir ci-dessous la double finalité) ; de transmetteur d'informations sélectionnées en fonction d'un certain nombre de visées, et en jouent sur des manières de décrire et de raconter ; de commentateur de ces informations, ce qui l'amène à produire un discours explicatif tentant d'établir de cause à effet entre les événements(ou les déclarations rapportés) , enfin, de provocateur de débats destinés à confronter les points de vue de différents acteurs sociaux. **Une instance de réception**, elle aussi composite, mais sans détermination de rôles spécifiques. Nous savons qu'en réalité cette instance est double, car il ne faut pas confondre l'instance-cible, celle à laquelle s'adresse l'instance de production en l'imaginant, et **l'instance-public**, celle que reçoit effectivement l'information et qui l'interprète. Cette dernière est difficile à saisir, ce qui n'empêche pas l'instance médiatique de tenter de la cerner à grand coups de sondage et enquêtes. Dès lors, l'instance-cible, devient une construction imaginée à partir des résultats de ces sondages(les lecteurs ont compris le message) mais surtout à partir d'hypothèses sur ce que sont les capacités de compréhension du public visé (cible intellectuelle) (Charaudeau2005 : 31), ses intérêts et ses désirs (cible affective) (Idem : 31).*

Quand à la finalité de ce contrat, nous savons qu'elle est double : une finalité éthique de transmissions d'informations au nom de valeurs démocratiques : il faut informer le citoyen pour qu'il prenne part à la vie publique.

Une finalité commerciale de conquête du plus grand nombre de lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, puisque l'organe d'information est soumis à la concurrence et ne peut vivre (survivre) qu'à la condition de vendre.

La finalité éthique oblige l'instance de production à traiter l'information, à rapporter et commenter les événements de la façon la plus crédible possible : elle se trouve surdéterminé par un enjeu de crédibilité. La finalité commerciale oblige l'instance médiatique à traiter l'information de façon à capter le plus grand nombre de récepteurs possible : Elle se trouve surdéterminé par un enjeu de captation (*Ibid*: 71-73). La crédibilité des quotidiens n'est pas dans la véracité des propos rapportant les faits mais dans la manière de le faire « les stratégies ».

Notre travail ne porte pas sur la possibilité ou l'impossibilité pour le journaliste de rapporter subjectivement ou objectivement des faits ou des situations, il est plutôt question de la subjectivité du «texte» journalistique lui-même, c'est-à-dire des modalités particulières d'écriture ou d'énonciation.

Ces données de dispositif médiatique assignent au sujet journaliste écrivain, entant qu'énonciateur, certaines instructions discursives qui peuvent varier selon qu'elles obéissent à l'enjeu de crédibilité ou de captation.

Tout d'abord, des instructions sur le positionnement énonciatif, au regard du possible « engagement » du sujet énonçant : L'enjeu de crédibilité exige de celui-ci qu'il ne prenne pas parti, D'où une délocutivité obligée de l'attitude qui devrait faire disparaître le « je » sous des constructions phrastiques impersonnelles et nominalisées. Ce n'est pas à proprement parler de l'objectivité par l'effacement énonciatif (*Ibid* : 32). Nous verrons, cependant que l'enjeu de captation le conduira parfois à prendre position. Ensuite, l'événement ayant été sélectionné, il s'agit pour le journaliste de rapporter les faits de la façon la plus précise possible avec, comme nous le disons en narratologie, un point de vue de narrateur externe qui tenterait de décrire fidèlement la succession des faits, et de mettre en évidence la logique d'enchaînements entre ceux -ci. Il en est de même pour l'activité qui consiste à rapporter des paroles des déclarations, des discours et les réactions qui s'ensuivent. La mise en scène de ce que nous appelons le discours rapporté devrait également satisfaire à un principe de distance et de neutralité qui oblige le rapporteur journaliste

à s'effacer et dont la marque essentielle est l'emploi des guillemets en cadrant le propos rapporté. Pour se mettre à l'enjeu de crédibilité, mais nous verrons que ces principes de distance et de neutralité ne sont pas toujours respectés à des fins de captation.

« Le discours journalistique, ne peut se contenter de rapporter des faits et des dits, son rôle est également d'en expliquer le pourquoi et le comment, afin d'éclairer le citoyen. D'où une activité discursive qui consiste à proposer un questionnement, mais pas d'explication possible. Une fois de plus, l'enjeu de crédibilité exige que le journaliste énonciateur ne prend pas lui-même parti, qu'il explique sans esprit partisan et sans volonté d'influencer son lecteur. » (Charaudeau, 2005 : 32-34). Mais nous verrons dans notre analyse pour quelles raisons, il s'agit là d'un exercice quasi impossible ; une des raisons c'est que l'enjeu de captation tire parfois ces explications vers des prises de positions et des explications plus dramatisantes qu'éclairantes.

Enfin, les caractéristiques de la vie en société dans un régime démocratique étant d'alimenter l'espace de discussion public pour mieux délibérer et décider de son action citoyenne, l'instance journalistique se donne un rôle d'initiateur et d'animateur de ce débat par l'organisation de rencontres de personnalité politiques, de face à face entre politiques et divers instances citoyennes, d'interviews de ces mêmes personnes, de tribunes d'opinions, etc. Selon les formes que prend ce débat social, le rôle du journaliste est varié : complètement effacé lorsqu'il donne la parole à des personnalités extérieures au journal dans les tribunes d'opinion, ou quand il se contente de jouer le rôle de « sablier » de distributeur du temps de parole, dans les débats télévisés, il peut être très présent dans la façon de mener une interview et d'interpréter les acteurs de la vie sociale. Ici, les principes de distance et de neutralité sont encore plus difficiles à tenir, car c'est le journaliste qui procède à la sélection des invités extérieurs, à la distribution des paroles et c'est lui qui par ses questions impose des cadres de questionnement. Parfois même l'enjeu de captation peut entraîner le journaliste à exacerber les antagonistes de façon à provoquer une polémique qui relève plus d'un spectacle pugilistique que d'un débat d'opinions.

Le temps dans le discours de presse

Selon Charaudeau¹⁵ : «*Le récit historique rapporte des événements du passé en proposant une vision explicative. Le discours journalistique confronté à la façon de relater les événements qui viennent de se produire ne peut prétendre à une méthode du même type. Tout d'abord, évidemment, en raison de son rapport au temps. Le temps de l'Histoire n'est pas celui des médias. Les événements rapportés par les médias doivent faire partie de "l'actualité", c'est-à-dire d'un temps encore présent. Sans compter qu'un autre aspect du temps différencié la démarche historique de la démarche médiatique : la première s'étend dans un long temps de recherche de données, vérifications, de recoupements, qui établit une grande distance entre le moment de l'investigation et le moment du récit alors que la deuxième ne vit que dans l'immédiateté, toute temporisation pouvant lui être dommageable dans le rapport de concurrence aux autres organes d'informations.* De cette différence temporelle, il résulte que l'événement médiatique, selon Charaudeau, se présente ou prétend se présenter à l'état brut, c'est-à-dire que le journaliste nous fait dire que voilà « je vous dis ce qui se passe dans le monde » contrairement à l'événement historique lui, n'est jamais présenté à l'état brut ; cela explique que le récit historique apporte une explication interprétative considérée comme provisoire (jusqu'à preuve de contraire ce dont est dépourvu le récit médiatique. Selon Charaudeau, (2005 : 35) « *le discours journalistique de par ses conditions médiatiques ne peut être confondu avec le discours politique* ». Ce dernier a une visée d'incitation et de persuasion et le discours journalistiques selon ses conditions médiatiques, obéit a une visée d'information, c'est-à-dire de « faire savoir », et non « de faire faire » (à moins que l'organe d'information soit au service d'une partie politique). (Charaudeau et al : 2006). En conséquence, les positionnements des énonciateurs dans l'un et l'autre cas ne sont pas les mêmes. L'énonciateur homme politique doit se construire un éthos de conviction, d'autorité, de puissance, toujours en opposition à celui de son adversaire. L'énonciateur journaliste, lui, en principe ne devrait être préoccupé que par sa crédibilité aux yeux

¹⁵ Cité par P. Charaudeau in Semen 22. 2006 : 34.

de son lecteur en se construisant un éthos de savoir. Cependant, nous savons que l'organe d'information dans lequel, il écrit se trouve en position de concurrence avec d'autres organes d'informations : rapport de concurrence et non de rivalité. Dans le premier il s'agit d'être contre l'autre ; dans le second d'être meilleur que l'autre. Aussi le discours journalistique est-il conduit, au nom de la finalité commerciale et de l'enjeu de captation qu'elle entraîne, à glisser vers un discours persuasif, ce qui n'est pas inscrit dans le contrat médiatique.

2.3.3. Les marques du locuteur

L'éditorial se caractérise pour les lecteurs par un engagement fort de son auteur, qui en interprétant le réel, fixe la ligne politique. Il apparaît comme un écrit extrêmement engagé. Selon la terminologie de E. Benveniste (1966 : 260) « *on attend de l'article d'information que les faits s'y racontent d'eux-mêmes comme dans "une histoire", alors que dans l'éditorial on attend la manifestation d'une subjectivité comme dans le discours* ». Nous allons voir cela dans l'analyse du corpus, comment cet auteur particulier s'y manifeste, qu'elle marque, il donne de lui et comment il se constitue comme sujet légitime de son discours.

Si l'éditorial est caractérisé par un engagement très fort de l'éditorialiste, le « je » est totalement absent du corpus. Le déictique « je » est une marque du discours et aussi celle de la subjectivité qui est défini, selon Benveniste (*Idem* : 260), comme « *La capacité du locuteur à se poser comme sujet* ».

2.4. Le discours rapporté et la subjectivité

La présentation du discours rapporté n'est pas toujours neutre. Selon Bakhtine (1977 : 161) « *Le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation* »¹⁶. Ce métadiscours s'actualise de

¹⁶ Cité par Charron, J et Loic, J. (1999 : 33), in *Enonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement*

la façon la plus manifeste par les locutions introductives qui articulent le discours cité au discours citant et qui, par là, marquent la présence du locuteur dans son énoncé. La description de la relation de l'énoncé citant et de l'énoncé cité fait voir les opérations subjectives qu'effectue un locuteur lorsqu'il rapporte le discours d'autrui (Fall et El Mankouch, 1996 :13).

Nous ne saurons analyser la subjectivation du discours de presse sans d'abord distinguer le discours du journaliste de celui des sources citées. Il faut en effet pouvoir déterminer si une marque quelconque de subjectivité doit être attribuée au journaliste ou à autrui. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'isoler (par des codes de début et de fin) le discours rapporté (DR) du discours du journaliste de qu'au discours du journaliste.

Mais la nécessité de borner le DR va bien au-delà de cette seule exigence technique. En effet, le discours rapporté constitue un révélateur particulièrement efficace pour l'étude de la « subjectivation » du discours de presse (Fall et El Mankouch, 1996 : 13) « *Rapporter les propos d'autrui est un procédé d'information à ce point typique et central du discours de presse qu'on ne saurait caractériser l'énonciation journalistique sans considérer les usages que font les journalistes du discours rapporté* ». Le DR traduit en effet, et rend en quelque sorte visible dans le texte, des aspects essentiels des pratiques journalistiques d'observation de la réalité, de collecte et de traitement de l'information (à qui le journaliste a-t-il parlé ?, comment a-t-il su ?, qu'a-t-il lu ?, etc.). Les faits dont témoigne le journaliste sont, le plus souvent, de nature discursive : soit que le discours lui-même constitue, pour le journaliste un événement (Le président a déclaré que...), soit que l'événement relaté n'est connu du journaliste qu'à travers un témoignage (Selon le président sortant Bouteflika, il a échoué sur toute la ligne à l'issue de ses mandats successifs...(EIW 23.3.2009), soit enfin que, dans une chaîne énonciative plus complexe, le DR porte sur un autre discours qui lui-même constitue un fait (le ministre a rappelé que le président annonce sa candidature, selon la direction de la communication du comité de préparation...(Le QdO 14.02.2009 :5).

Compte tenu de l'importance du DR dans le discours de presse, nous devons s'attendre à ce que la tendance à la « subjectivité » se traduise par des changements

significatifs dans la manière dont le journaliste rapporte et cadre le discours d'autrui. En effet, si, globalement, les stratégies discursives des journalistes s'orientent vers une prise de parole, alors le rapport au discours d'autrui devrait en être effectué de façon significative. La manière dont le journaliste rapporte et cadre les propos d'autrui dans son propre propos témoigne de son rapport à autrui, et donc à la fois de sa propre identité et celle qu'il attribue à l'autre.

La subjectivité du journaliste est susceptible de se manifester dans le choix de citer ou de ne pas citer, dans la nature la quantité et la longueur des segments qui seront retenus aux fins de la citation ainsi que dans le choix du style direct ou indirect. Une analyse de la subjectivité dans le discours de presse doit surtout accorder une grande attention aux formules introductives du discours rapporté car elles sont un lieu privilégié de manifestation de la subjectivité du journaliste. Les locutions introductives du DR, définissent un rapport entre le discours citant et le discours cité, donc une relation entre le locuteur citant et l'énoncé cité, laissent des traces, parfois manifestes, souvent subtiles, de l'intervention du journaliste. Ces formules d'introduction ne font pas qu'attribuer les énoncés cités à autrui ; elles en définissent la nature ou le statut et, par conséquent, orientent l'interprétation que nous ferons du discours d'autrui. Le journaliste fait alors irruption dans son énoncé en fournissant au lecteur, de manière plus ou moins explicite, des clés d'interprétation du DR. Dans une rhétorique d'objectivité journalistique pure, les locutions introductives du DR devraient, en principe, être neutres et n'avoir d'autres fonctions que l'attribution (Le ministre a dit que ...). Mais il ya subjectivité dès que les locutions introductives, au-delà de la seule attribution, "cadrent" le DR et orientent ainsi la lecture que nous pouvons en faire. Nous pouvons, par exemple, attribuer les formules introductives sur un continuum qui va de l'attribution de parole (il a dit que) à l'attribution de pensée (il pense que) ou de la parole à l'action (il s'oppose à, il a décidé que). Les énoncés des locuteurs cités sont souvent rapportés comme des assertions, mais peuvent aussi dénoter des actes de discours par lesquels le locuteur cité engage sa responsabilité (il s'engage à, il a promis que, il ordonne que, il a avoué que, etc.). Certaines locutions introductives agissent, en regard des énoncés cités, comme des modalisateurs (il prétend que) ; d'autres

qualifient l'acte de communication lui-même (a-t-il crié, on chuchote que, etc.) ; d'autres encore établissent une polarité négative (il dénonce, il reproche, il s'en est pris à) ou positive (il recommande, il appuie, il se réjouit) ; certaines portent un jugement sur le degré d'informativité ou d'exhaustivité du discours d'autrui (il a même dit que ; il n'a fait que répéter que, il a simplement dit que, il s'est contenté de répondre que) ; d'autres enfin rapporte le non-dit (il a laissé entendre que).¹⁷

2.4.1. Le discours direct (DD)

Le discours direct (DD) se présente comme la reproduction des énoncés de la source citée. Plus précisément, le DD prétend reproduire la textualité des énoncés de la source (Forget 1980 : 80). Or, la textualité n'est pas synonyme d'intégrité. La reproduction intégrale des propos d'autrui est impossible dans le discours de presse (ni, d'ailleurs, dans d'autres types de discours). La reproduction est, précisément, une reproduction, c'est-à-dire une nouvelle production dans une énonciation différente et dans un contexte discursif et argumentatif différent. Le journaliste ne peut reconstituer dans sa plénitude et sa complexité sémantique le contexte dans lequel les propos cités ont été prononcés ; la citation de presse est forcément, un extrait dé-contextualisé et re-contextualisé du discours d'autrui. (Idem : 80-81)

Par ailleurs, le journaliste ne peut reproduire autrement qu'en la décrivant dans ses propres mots la composante non verbale d'un discours que la source a tenu oralement (le ton, le débit, le gestuelle, le regard, etc.). L'économie de la communication journalistique oblige aussi à un travail de mise en forme des textes : Les énonciations originales sont épurées des erreurs, des hésitations, des faux départs, des répétitions inutiles, des énoncés inachevés, des impropriétés, etc. Finalement, la correction grammaticale, la règle de la concordance des temps et des déictiques et la réorganisation des matériaux cités en fonction de la structure du texte journalistique achèvent de transformer les énoncés originaux en énoncés rapportés.

¹⁷ Cité par Charron, J et Loic, J. (1999 : 13-14), in *Enonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement*

La déontologie journalistique permet de telles transformations à la condition que le sens premier de l'énoncé cité ne s'en trouve pas significativement altéré.

Même si le DD en forme directe ne peut prétendre restituer intégralement le discours d'autrui, il reste qu'il s'affiche dans le discours de presse comme une image fidèle. L'énoncé cité en DD demeure linguistiquement autonome par rapport à l'énoncé citant. Il marque un changement de locuteur par lequel le journaliste, momentanément, cède la parole à un autre locuteur.

Deux critères permettent de repérer le DR en style direct. Premièrement, dans les journaux, le DD est signalé la plupart du temps par des marques typographiques : des guillemets, des italiques, des deux points, des tirets (dans le cas de dialogues rapportés), des parenthèses ou par une combinaison de ces signes.

Deuxièmement, en l'absence de marques typographiques, nous pouvons recourir à un principe de cohérence, en vertu duquel le passage d'un locuteur à un autre devrait être repérable par « *des marques de discordance* » (Authier, 1978), c'est-à-dire des éléments qui créent une rupture sur le plan énonciatif en suggérant qu'il y'a changement de locuteur. Ces marques sont constituées le plus souvent de pronoms personnels à la première personne et qui ont valeur de déictique. Ces pronoms indiquent qu'il s'agit d'un DD lorsque, au singulier (je, mon, mien, etc.), ils renvoient aux locuteurs cité, et, au pluriel, à un ensemble formé du locuteur cité. (Selon le premier ministre, il est évident que nous pouvons tous voter...).

2.4.2. Le discours indirect (DI)

Dans le DR en style indirect (DI), le journaliste rapporte les propos de la source tout en maintenant sa position de locuteur. Ainsi l'énoncé original de la source n'est pas mis en scène de manière autonome ; le locuteur citant l'intègre à son discours en l'adaptant aux exigences de sa propre énonciation. Cette adaptation a trait notamment aux déictiques de temps, de lieu et de personnes. Par exemple, alors que la source dit textuellement : (Je vais, ici même, annoncer demain ma décision, le journaliste écrira dans le journal du lendemain : IL a dit qu'il annoncerait sa décision aujourd'hui au conseil constitutionnel).

Le DI joue sur le propos, qu'il prétend rapporter, plutôt que sur la textualité et la requiert une opération d'analyse sémantique des énoncés d'autrui et un jugement sur le sens qu'il convient de leur accorder. Selon Authier (1978 : 66), le DI est toujours « *une prise de position sur le sens d'un acte de parole* », et il engage donc le locuteur citant en tant que sujet. *C'est* en cela que, du point de vue de l'énonciation, le DI apparaît comme une forme plus subjective que le DD.

2.4.3. Le discours indirect libre (DIL)

Le discours indirect libre est une forme de discours rapporté qui se distingue, du point de vue formel, du DD, puisqu'il ne s'y trouve pas de guillemets ou italique, ainsi que du DI, puisqu'il n'y a pas de verbe introducteur ni de « que » qui le suit, ni enfin d'adaptation des marques de l'énonciation (sujet, lieu, temps). Il s'agit donc d'une sorte de polyphonie, sans pourtant que nous identifions aisément les sources des voix. Le DIL se distingue aussi des îlots textuels ou énonciatifs (voir 2-4-4) : « *A la différence des îlots énonciatifs ou du discours direct avec « que », le discours indirect libre n'a pas de marques propres et, hors contexte, ne peut pas être identifié comme tel. La polyphonie du DIL n'est pas celle de deux voix nettement distinguées (DD) ni l'absorption d'une voix dans l'autre (DI), mais un mélange étroit de deux ou plusieurs voix : dans un fragment au DIL, nous ne pouvons pas dire exactement quels mots appartiennent à l'énonciateur cité et quels mots à l'énonciateur citant* » (Maingueneau 1998 : 130).

Bien que ce soit un procédé privilégié surtout en littérature, les textes non littéraires ou les textes journalistiques en usent aussi largement.

2.4.4. Les îlots textuels

Il s'agit d'un type de DR où l'énonciateur du discours isole (par des marques typographiques : l'italique, les guillemets ou les deux à la fois) un fragment que tout à la fois il utilise et mentionne, emploie et cite. Même s'il s'agit globalement du DI, ce dernier contient quelques mots attribués à l'énonciateur du discours cité. Le

fragment ainsi attribué à l'énonciateur du discours cité reçoit le nom d'îlots textuel ou d'îlots énonciatif.

Dans ce type de discours rapporté, l'îlot est parfaitement intégré à la syntaxe : c'est uniquement la typographie qui permet de voir qu'il n'est pas pris en charge par le rapporteur. Ex : « Larbi Belkheir, pour ne citer que lui, bien malade aujourd'hui, aurait quitté le pouvoir, nous dit-on, sans avoir réussi à comprendre « certaines réactions de Bouteflika » ». (Le *QdO* 12.2.2009)

Conclusion

En conclusion, dans l'analyse de discours, le discours est un objet d'étude, mais il est aussi un concept, et c'est bien là que réside le point de rupture avec l'analyse de contenu. Selon Emile Benveniste, le concept de discours implique deux composants qui sont l'énoncé et l'énonciation. L'énoncé correspond à « l'histoire racontée », à ce qui est dit, alors que l'énonciation correspond à la manière de raconter l'histoire (le récit), à la façon de dire. Énoncé et énonciation entretiennent une relation de présupposition réciproque : pas d'énoncé sans énonciation et vice versa. L'énonciation est aussi définie comme l'acte d'énoncer, acte qui installe un énonciateur (celui qui parle) et un énonciataire (celui à qui est adressé la parole). Partant de là, l'analyse de discours travaille sur le rapport entre énoncé et énonciation, et sur la construction des figures du discours : les actants de l'énoncé et les actants de l'énonciation. Dans le cas de notre recherche sur le discours journalistique, il s'agit d'analyser ce que raconte le journal, mais il s'agit aussi d'analyser comment sont positionnés ceux qui l'écrivent et ceux qui le lisent, en travaillant sur les dispositifs énonciatifs, les mises en scène de l'information. Dans le chapitre suivant, nous mobiliserons les ressources de la pragmatique pour rendre compte des moyens d'influence des éditoriaux sur les lecteurs (énonciataire), en étudiant successivement l'énoncé médiatique comme, acte de langage.

CHAPITRE 3

3. La pragmatique

Introduction

Dans ce dernier chapitre de l'aspect théorique, nous étudions la pragmatique qui prend en compte l'énoncé, non seulement du point de vue de locuteur mais aussi de la relation de cet énoncé avec l'allocataire, ensuite, nous verrons la relation entre la pragmatique et l'analyse du discours, voire aussi que cette science a existé bien avant Austin et Searle avec divers courant de pensée, relevant de différents champs disciplinaires, avaient déjà formulé cette idée, en des termes et dans des perspectives variées. Enfin nous consacrerons une partie importante aux deux catégories d'actes du langage afin de voir l'impact du discours sur l'énonciataire et l'acte réalisé sur lui.

3.1. Définition de la pragmatique

L'approche pragmatique, vue sous l'angle étymologique, la pragmatique, du grec « pragma », « praxis », signifie « action ». Mais du point de vue de communication, elle est l'étude des signes dans leurs rapports avec leurs utilisateurs. Envisageant, le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social, la pragmatique suppose la prise en compte de ce que nous faisons avec les signes, au-delà du fait de communiquer. Elle est loin de se constituer un champ unifier. Elle s'apparente plutôt à la croisée des sciences humaines et, par conséquent susceptible d'être intégrée à beaucoup d'autres disciplines. En référence aux divers travaux réalisés dans ce champ. Il ya plusieurs modèle d'analyse pragmatique. Dans notre étude c'est la pragmatique énonciative.

Dans le prolongement des travaux de Benveniste sur l'énonciation. Ducrot préconise une description linguistique intégrant la pragmatique d'un énoncé.

Selon le dictionnaire de l'analyse du discours de Patrick Charaudeau et de Dominique Maingueneau, cette notion est issue de la tripartition de Morris (1938) qui distingue trois domaines dans l'appréhension de toute langue, qu'elle soit formelle ou naturelle : (1) la syntaxe, qui concerne les relations des signes aux autres signes ; (2) la sémantique, qui traite de leur relations avec la réalité ; (3) la pragmatique, qui s'intéresse aux relations des signes avec leur utilisateurs, à leur emploi et à leur effets. De manière générale, quand nous parlons aujourd'hui de composant pragmatique ou quand nous disons qu'un phénomène est soumis à « des facteurs pragmatiques », nous désignons par là le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte : qu'il s'agisse de la référence des embrayeurs ou des déterminants du nom, et ou de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise de position par le locuteur (l'énoncé peut être ironique, par exemple), des implicites qu'il libère, des connecteurs, etc.

La pragmatique, comme discipline vise à étudier les phénomènes qui de ce « composant pragmatique » : « *on définira la pragmatique comme l'étude de l'usage du langage, par opposition à l'étude du système linguistique* » (Moeschler et Reboul

2005 : 17)¹⁸ Elle s'est en particulier développé à partir des recherches en philosophie du langage de J.L.Austin sur les actes de langage et de H.P.Grice sur l'implicite.

La pragmatique prend en compte l'énoncé, non seulement du point de vue de locuteur, mais aussi de la relation de cet énoncé avec l'allocutaire.

3.2. Pragmatique versus analyse du discours

Selon Anne Reboul et Jacques Moeschler, l'analyse du discours a une finalité très proche de celle de la pragmatique, étant donné que le discours consiste en une séquence de phrases en usage, autrement dit des énoncés. Pour autant, à la différence de la pragmatique, l'analyse du discours s'appuie sur une stratégie scientifique fermée dont nous avons dit qu'elle explique en grande partie son échec.

En effet, plutôt que de chercher à rendre compte des éléments de l'interprétation des phrases qui échappent à la linguistique par le recours à des données non linguistique, les analystes du discours cherchent en rendre compte à l'intérieur du langage en postulant une entité dotée de pouvoir mystérieux : le discours. Les discours sont des suites des séquences de phrases en usage et, selon Anne Reboul et Jacques Moeschler une phrase en usage, c'est un énoncé. L'énoncé, c'est-à-dire la phrase en usage, et cette dernière peut être interprété suivant l'individu qui l'utilise et suivant les désirs de cet individu et les circonstances dans lesquelles elle est utilisée même les phrases contribuent par la dure signification linguistique déterminée à l'interprétation des énoncés.

3.3. Les précurseurs de la théorie des actes du langage

Austin n'est pas le premier à affirmer que dire, c'est aussi faire : bien avant lui, divers courant de pensée, relevant de différents champs disciplinaires, avaient déjà formulé cette idée, en des termes et dans des perspectives variées. Exemple, le courant rhétorique se définit comme l'étude de l'art de persuader par le discours, or

¹⁸ Cité par P.Charaudeau et D. Maingueneau. In *Dictionnaire d'analyse du discours*. (2002.Ed du Seuil.

le discours persuasif a pour caractéristique une visée d'influencer l'autre. Signalons aussi qu'au moyen âge comme à l'époque classique se sont développées certaines conceptions quasiment « performatives » de l'activité langagière. Mais c'est surtout au début du 20 siècle que nous voyons se répandre une sorte de prise de conscience de ce que nous appelions aujourd'hui la dimension pragmatique du langage, cette prise de conscience a pris des formes divers par exemple :

La description des différentes formes de phrase amène à distinguer corrélativement différentes « modalités », qui reflètent les « comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissent par son discours », ces modalités sont pour Benveniste, au nombre de trois :

On reconnaît partout qu'il y'a des proportions assertives, des proportions interrogatives, des proportions impératives, distinguées par des traits spécifiques de syntaxe et de grammaire(...). Or ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissent par le discours sur l'interlocuteur : il veut lui transmettre un élément de connaissance, ou obtenir de lui une information, ou lui intimer un ordre. Ce sont les trois fonctions interhumaines du discours de phrase qui s'impriment dans les trois modalités de l'unité de phrase, chacune correspond à une attitude du locuteur. (Benveniste 1966 :130)

Parmi les précurseurs de la théorie des actes de langage il convient d'accorder une place particulière à Charles Bally, qui propose de décomposer le contenu de tout énoncé à un *modus* appliqué à un *dictum*, ce qui préfigure l'analyse en valeur illocutoire » VS « contenu propositionnel » que préconiseront plus tard Searle et bien d'autres ; ainsi des travaux menés dans les années 30 ont des accents véritablement prémonitoires, annonçant Searle, mais aussi Grice et Goffman : « *on y trouve en effet l'affirmation que le langage est avant tous, non point miroir de la pensée, mais moyen d'influencer la conduite d'autrui, que les actes de parole doivent être replacés dans leur cadre original, celui de la vie de tous les jours, que le discours a un caractère fondamentalement "coopératif" présupposant à tous les niveaux l'interaction réciproque du locuteur et de l'auditeur* ». (Cité par Orecchioni 2001).

Autre pionnier de la pragmatique contemporaine : B. K. Malinowski, Gardiner et Malinowski ont développé des théories originales où nous reconnaissons

cependant l'influence du modèle dominant en psychologie : le modèle Behavioriste. Cette perspective, qui inspire par exemple la conception du sens défendue par le linguiste américain Louis Bloomfield (pour qui le mécanisme de la signification peut être ramené au schéma stimulus/réponse) a sans doute joué un rôle non négligeable dans l'émergence de cette science pragmatique que nous voyions se développer dans les sciences du langage tout au long de la première moitié de ce siècle, avec ses fondateurs Austin et Searle. « John L. Austin avec son ouvrage « *How to do things with words* », titre traduit en « *Quand dire, c'est faire* », que nous devons la constitution d'une véritable théorie linguistique des speechs acts (actes de langage). A partir de la découverte des énoncés performatifs, qui ont pour caractéristique d'accomplir l'acte qu'ils dénomment par le seul fait de le dominer (dire « je te promets de partir » c'est du même coup accomplir l'acte de promesse), Austin élargit la perspective en constatant qu'en fait, tous les «énoncés sont dotés d'une certaine valeur d'acte, c'est-à-dire d'une valeur illocutoire (de promesse, question, ordre, offre, excuse, etc.) qui leur permet d'avoir certains effets particuliers sur le contexte interlocutif. L'entreprise des différents chercheurs engagés dans cette théorie, au premier rang c'est l'américain J. R. Searle, va alors consister à tenter l'inventaire et la classification des différents actes qui peuvent être accomplis par des moyens langagiers, à décrire pour chaque catégorie d'actes et chaque acte particulier leurs réalisations linguistiques, ainsi que les conditions de réussite auxquelles ils sont soumis.

3.4. La théorie des actes de langage

La pragmatique considère les énoncés comme des actes : dire quelque chose, c'est faire en même temps quelque chose. Dans les actes de langage, ou de parole, il s'agit de trois actes essentiels : acte locutoire (l'acte de dire quelque chose) , l'acte illocutoire (l'acte réalisé en disant quelque chose) et l'acte perlocutoire (l'acte réalisé en fonction de l'effet produit sur l'allocutaire par l'acte illocutoire).Les actes de langage se réalisent de diverses formes langagières, par exemple, remercier, menacer, promettre...

Selon Orecchioni (2002 : 1) « *Les paroles sont aussi des actions* » : dire, c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont nous parlons, mais c'est aussi faire, c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant. Au lieu d'opposer comme nous le faisons souvent la parole et l'action, il convient de considérer que la parole elle-même est une forme d'action. Cette idée n'est pas nouvelle mais ce qui est nouveau, c'est que les linguistes l'ont pris au sérieux pour en faire la base d'une approche originale en sciences du langage : l'approche pragmatique.

La pragmatique peut être définie « *comme l'étude du langage en acte* » (Kerbrat 2001 : 5) définition très générale, et qui ouvre la voie à des types d'investigations divers. Par « *langage en acte* » (*idem*), nous pouvons en effet entendre :

-Le langage en situation, actualisé au cours d'énonciation particulière aux modalités de l'inscription dans l'énoncé des énonciateurs (émetteurs et destinataires) implique dans ce processus, c'est-à-dire au fonctionnement de ce qu'il est convenu d'appeler, à la suite d'Emile Benveniste, « la subjectivité langagière » objet de la linguistique ou pragmatique de l'énonciation.

- Le langage envisagé comme un moyen d'agir sur le cotexte interlocutif et permettant l'accomplissement d'un certain nombre d'actes spécifiques, dits en anglais speech acts que l'expression soit en français traduite par « actes de langage », « actes de discours », « actes de parole » ou « actes de communication », elle désigne en tout état de cause tout acte réalisé au moyen du langage. (Orecchioni 2001 : 19)

Cette deuxième forme de pragmatique nous la trouvons dans l'ouvrage de Kerbrat- Orecchioni « *Les actes de langage dans le discours, théorie et fonctionnement* » (2001).

Orecchioni considère que « *Tout énoncé quel qu'il soit peut-être considéré comme comportant, outre son contenu propositionnel (correspondant à ce qui est dit), un marqueur illocutoire, qui peut être complexe, et doit spécifier le statut pragmatique de l'énoncé (ce à quoi vise le dire : obtenir tel type de comportement-réponse, mais aussi, par exemple, l'adhésion du destinataire aux contenus assertés)* » (Orecchioni 1999 : 208). C'est à dire que tout énoncé produit dans une situation de

communication précise qu'il comporte ou non des verbes performatifs ou qu'il soit ou non à l'indicatif présent et à la première personne du singulier-correspondait à un acte, de là a été élaborée la théorie des actes de langage (ou actes de parole, actes de discours). Selon cette théorie, à chaque fois que nous produisons un énoncé, nous réalisons trois actes : locutoire, illocutoire et perlocutoire. Nous reviendrons plus tard sur ce troisième acte dont le caractère est quelque peu différent des deux autres et qui pose souvent certains problèmes d'interprétation. Pour le moment nous commençons par l'acte illocutoire, Searle a proposé une nouvelle taxinomie des « *forces illocutoire primitives* » :

1- « les **assertifs**, où le but est d'engager le locuteur, où les mots s'ajustent au monde, où l'état psychologique est la conviction à propos du contenu, quel que soit le degré de force. Ex. « Il viendra demain » ; il s'agit de la description d'un état et de la responsabilité du locuteur sur cet état ;

2- Les **directifs**, où le but est d'obtenir que l'interlocuteur fasse quelque chose, où l'état psychologique est le désir /la volonté. Ex. « sortez ! » ; il s'agit d'obtenir une action de la part de l'interlocuteur ;

3- Les **promissifs**, où le but est d'engager le locuteur à l'accomplissement d'une action, où l'état psychologique nécessaire est la sincérité de l'intention(...). Ex. « JE viendrai » ; il s'agit de l'obligation du locuteur à accomplir une action ;

4- Les **expressifs**, où le but est d'exprimer l'état psychologique sous condition qu'il ait intention sincère, où le contenu attribue une propriété, soit au locuteur, soit à l'interlocuteur(...). Ex. « Excusez-moi » , il s'agit d'exprimer un état psychologique ;

5- Les **déclaratifs**, où le but d'instaurer une réalité, où la correspondance entre mots et monde est direct, sans ajustement, sous réserve de légitimité institutionnelle ou social(...).Ex. « Je vous déclare la guerre » ; il s'agit de faire de l'acte même une réalité. » (Blanchet 1995 : 36).¹⁹

¹⁹ Cité par Korkut, E et Onursal, I. (2009 : 43-44) in *Pour comprendre et analyser les textes et les discours. Théorie et applications*, Paris

3.4.1. Les actes de langage directs

Les études poussées de Searle ont permis, en fin de compte, de distinguer deux catégories principales : les actes de langage direct et indirects.

Les actes de langage directs peuvent aussi être des performatifs explicites qui sont réalisés par des énoncés que nous avons vus ci-dessus, et qui contiennent des verbes performatifs. Prenons les deux exemples suivants : *je te remercie infiniment. Je vous condamne à deux ans de prison ferme*. Le premier énoncé est un énoncé performatif direct ordinaire du fait que chacun de nous, en tant qu'individus vivant dans une société, peut réaliser cet acte, il doit être prononcé dans un cadre institutionnel précis (dans le deuxième énoncé, c'est celui du tribunal).

Les actes de langage directs peuvent aussi être réalisés par le biais d'énoncés performatifs primitifs qui correspondent aux trois grands types de phrase (et/ou d'énoncé) : déclaratif, interrogatif et impératif. Cette «*triade(...) repose sur l'existence d'une forme de phrase spécifique pour chacune de ces trois modalités* » (Orecchioni 2001 : 25). Ces types d'énoncé ne sont pas produits avec des verbes performatifs, mais il s'agit là de l'emploi du type d'énoncé qui, par sa nature syntaxique et sémantique, correspond directement à un acte spécifique : l'énoncé déclaratif est associé à l'acte d'assertion, l'énoncé interrogatif à l'acte de questionnement et l'énoncé impératif à l'acte d'injonction. Cependant, les actes auxquels ces types d'énoncés correspondent dépassent les limites des actes génériques que nous venons de citer. Ils peuvent aussi correspondre à d'autres actes plus spécifiques. Par exemple, un énoncé à l'impératif peut être produit dans le but de réaliser un acte de « demande » (ex dites moi ! l'heure !) ou de « prière » (Ex. Pardonnez nos péchés).

3.4.2. Les actes de langage indirects

D'autre part, il se peut que le même énoncé ait plusieurs valeurs illocutoires selon le contexte dans lequel il est actualisé. Par exemple, un énoncé tel que, il pleut dehors, peut avoir une valeur de « constat » (si le locuteur a seulement l'intention de

décrire une réalité), d' « avertissement » (si le locuteur a l'intention de prévenir une personne qui se prépare à sortir) ou de « plainte » ; (si le locuteur est gêné d'une manière ou d'une autre par la pluie et s'en plaint) ; il pourra même, selon le cas, porter toutes ces valeurs en même temps, étant donné que « *quand dire c'est parfois faire plusieurs choses à la fois* » (Kerbrat- Orecchioni 2001 : 33).

Et finalement, « *quand dire c'est aussi faire autre chose sous les apparences d'une autre* » (*Idem* : 33). Il est donc tout aussi possible qu'un même acte puisse être réalisé à l'aide de divers types d'énoncés et différentes structures. Par exemple l'acte de « demander l'heure » peut se réaliser à travers les énoncés suivants : Peux-tu me dire l'heure ? (question), dis-moi l'heure (ordre), l'heure ! (interjection), As-tu l'heure ? (question, acte indirect), etc.

Les deux derniers cas que nous venons de citer ci-dessous relèvent des « actes de langage indirects ». Ce sont des actes « *accomplis au moyen d'un énoncé contenant une forme associée conventionnellement à un autre acte que celui qu'ils visent à accomplir* » (Riegel et al. 1994 : 588). Leur interprétation n'est pas toujours aussi évidente que celle des actes directs. Cependant, il y'a des cas où le destinataire peut prendre l'énoncé au pied de la lettre et qu'il y réagisse suivant la valeur littérale (ou acte primaire) (parfois même en le faisant exprès), alors que l'intention du locuteur est de lui faire faire un acte secondaire. Par exemple, imaginons que lors d'une visite à l'hôte : La musique est très forte et que l'hôte interprète (ou préfère interpréter) l'énoncé suivant sa valeur littérale qui est un « constat » alors qu'il s'agit plutôt, pour l'invité, d'une « requête » qui consiste à lui demander de baisser le son. La valeur dérivée est ici non- conventionnelle, car la relation qui relie l'énoncé à l'acte dérivé n'est pas codée par la langue ou acceptée collectivement, mais dépend de l'intention du locuteur. Comme nous l'avons vu dans notre exemple, l'interprétation des actes indirects peut donner lieu à des malentendus ou impliquer des « négociations » entre les interlocuteurs. Encore faut-il ajouter que « *dans le cas d'un acte indirect, l'allocutaire peut être bien ne pas reconnaître ou faire semblant d'ignorer l'intention du locuteur. Inversement, celui-ci peut très bien nier son intention illocutionnaire, puisqu'elle n'est pas associée par convention avec l'énoncé utilisé. Les interlocuteurs sont donc moins liés par un acte indirect, dont l'énoncé utilisé.*

Les interlocuteurs sont donc moins liés par un acte indirect, dont l'utilisation permet à chacun de « sauver la face » (terme emprunté à Goffman) » (Riegel et al. 1994 : 588,589).

Quand à la troisième catégorie formée par les actes perlocutoires, Searle les définit comme « *les conséquences, les effets, que les actes illocutoires ont sur les actions, les pensées ou les croyances, etc. des auditeurs. Par exemple, si je soutiens un argument je peux persuader ou convaincre mon interlocuteur ; si je l'avertis de quelque chose, je peux l'effrayer ou l'inquiéter(...), si je lui fournis une information, je peux le convaincre, l'éclairer, l'édifier ou l'inspirer, lui faire prendre conscience* » (Searle cité par Kerbrat-Orecchioni 2001 : 23). Si nous nous en tenons à cette définition, tout est clair. Mais, le problème qui consiste à distinguer les actes perlocutoires des actes illocutoires se pose lorsque le locuteur a déjà l'intention précise, en formulant son énoncé, de créer les « effets » dont il parle. C'est alors que l'acte perlocutoire peut être aussi évalué comme un acte illocutoire indirect. Cependant, cette distinction n'est pas toujours considérée comme cruciale dans les études.

Conclusion

Nous concluons en disant, à la suite de Kerbrat-Orecchioni (2001), que l'acte illocutoire est celui qui est « incontestablement inscrit » dans l'énoncé, alors que l'acte perlocutoire est « nettement plus aléatoire » et n'est qu'un effet secondaire de nature psychologique ou cognitive pouvant se réaliser suivant « des systèmes de croyance, des mécanismes de la persuasion ou du fonctionnement des affects ».

Conclusion de la première partie

Pour conclure notre première partie, nous pouvons dire que les différentes conceptions accordées à l'énonciation, la subjectivité dans le langage, l'analyse du discours, l'éditorial et à la pragmatique sont d'un apport capital pour notre corpus d'étude.

Quant aux rapports entretenus entre ces notions malgré la divergence entre leurs différents domaines d'investigations, une fois réunies dans un même texte, elles convergent tous vers une même visée, et prennent tous pour objet d'étude le sujet parlant(ou écrivain) qui est le centre de notre problématique.

Dans la partie qui suit nous allons appliquer toutes ces notions théoriques à notre corpus, afin de valider nos hypothèses de sens.

DEUXIEME PARTIE

**Réinvestissement des outils conceptuels en vue d'une application
pratiquée sur un corpus de journaux**

Introduction de la deuxième partie

Cette partie de notre travail tentera de répondre à cette problématique de l'énonciation journalistique dans le domaine de l'analyse du discours. En cherchant à mesurer le taux de la subjectivité par une étude comparative des modes d'énonciation c'est pour voir, si ses indicateurs de subjectivité nous permettent ou non de conclure que tel texte est plus subjectif que tel autre, si nous entendons par là qu'un texte comporte plus de jugements de valeur qu'un autre et que le locuteur s'affiche davantage comme sujet dans tel texte dans tel quotidien que dans l'autre.

Cette partie comporte trois chapitres : présentation du corpus, repérage et comparaison des indices d'énonciation et enfin interprétations des résultats.

Chapitre 1

Le corpus

Introduction

Notre étude vise à comparer entre deux corpus textuels, échantillonnés de deux journaux (des quotidiens) d'expression française. Les textes de presse traitent d'un événement relatif à l'actualité des activités politiques de l'Etat algérien, afin d'expliquer l'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle des journaux de campagne électorale, c'est-à-dire pourquoi cette position est implicite et comment elle peut être différente et graduée d'un journal à un autre. Il s'agit de voir aussi comment nos deux journaux vont se situer par rapport à cet événement.

Il s'agit moins de s'intéresser au contenu des événements pris pour exemples que de s'intéresser sur la façon dont ils sont traités, évoqués, racontés et de démontrer l'incidence des formes du discours sur les manières de dire.

Le recueil des données consiste alors à « *construire un corpus exploratoire* » (Moirand 2007 : 6) constitué de six articles qui rendent compte d'un moment ou d'un instant discursif (la campagne électorale), et qui nous a permis de réunir ce corpus en se référant sur des bases moins empiriques et mieux « pensées » (*Idem* : 6)

Dans cette partie nous commencerons tout d'abord par présenter notre corpus ensuite nous présenterons les articles et le genre auquel ils appartiennent, enfin nous allons présenter les titres et les sous titres ainsi que leur modes de construction.

1. Présentation du corpus

1.1. Présentation des articles

Nous avons constitué un corpus de six articles qui permet de contraster deux médias présentant a priori des caractéristiques différentes au niveau de l'implication de l'auteur et de l'expression de la subjectivité : « *ElW* » et le « *QdO* », qui traite du même évènement, les articles du journal « *ElW* » sont des éditoriaux, mais ceux du *QdO* sont des articles d'informations.

En ce qui concerne le choix de cet évènement et le choix des articles nous l'avons justifié au début voir supra : **Corpus, contexte et motivation du choix.**

Le choix des articles s'étale avant la déclaration officielle de l'ouverture de la campagne électorale c'est-à-dire le jour où nous avons choisi 6 candidats sur 13 qui ont déposé leur dossier de candidature au Conseil Constitutionnel, jusqu'au jour des élections c'est à dire du 12 février 2009 au 09 avril 2009. La campagne électorale est déclarée ouverte vingt et un jours (21) avant la date du scrutin (Article 172 de la Constitution). Donc du jeudi 19.03.2009 au lundi 6 avril 2009. Cinq candidats affronteront le président candidat Abdelaziz Bouteflika, lesquels candidats sont : Moussa Touati (président du FNA), Louisa Hanoune (parti des travailleurs), Ali Fawzi Rebaine (président de AHD 54), Belaid Mohand Oussaidi dit Mohamed Saïd (PLj), Mohamed Djahid Younsi (mouvement El Islah). Donc nous commençons notre analyse avant, c'est à dire le jour où il annonce la candidature de ces candidats.

Notre travail de recherche porte comme intérêt : l'expression de la subjectivité dans ces médias ou du moins entre presse régionale et presse nationale, nous posons l'hypothèse que les modalités de production et le degré de professionnalisme associé à la philosophie et / ou l'idéologie du média auquel un auteur soumet son texte ont une influence sur son implication et sur l'expression de la subjectivité.

Concrètement, nous voulons vérifier les hypothèses suivantes :

Le refus de prendre clairement position ayant pour visée le gommage de la subjectivité ; ceci s'expliquerait par des raisons diverses :

La volonté d'avoir plus de légitimité et éviter de conditionner son lecteur, pour se protéger soi-même contre des tentatives de dé-légitimation, ou il s'agit tout simplement de la tendance du journal liée à un genre journalistique.

Il est bien difficile de trancher entre les deux journaux d'informations c'est bien que c'est au niveau de la présentation et des moyens discursifs utilisés que tout semble se jouer.

1.1.1. Présentation des titres et des sous-titres

1.1.1.1. Sur les traces externes de l'énonciation

1.1.1.1. L'article du nom du journal

Les deux noms des quotidiens sont accompagnés de l'article **Le, El** en arabe. Il s'agit du déterminant, un morphème grammatical qui forme un syntagme avec le nom qu'il introduit. La règle de réécriture du syntagme nominal (en grammaire générative) montre que la place du déterminant est fixée avant le nom : SN=Dé+Nom, ce qui lui donne la fonction d'introduire celui-ci.

Il nous importe de dire que le rôle d'un déterminant est d'introduire le nom dans le discours, autrement dit, il est l'élément linguistique qui fait du signe Nom un signe occurrence. En effet, en dehors de toute utilisation, le nom est dépourvu de déterminant. Il est, dans ce cas, un élément du code c'est-à-dire un signe type qui n'existe comme tel que sur un dictionnaire. L'article qui précède le nom des deux quotidiens est défini.

La notion de défini donne au nom une valeur énonciative telle que celui-ci entraîne une présupposition d'existence et de spécificité : le nom se présente comme ayant un référent connu du journal et du public. La notion en question lui donne aussi une valeur pragmatique car elle implique les protagonistes de la communication dans une situation de discours.

L'article Le/El a à la fois une valeur anaphorique, l'article défini est une sorte d'emphase mettant en relief un nom qui revient (qui est connu). Comme élément déictique, il a le rôle d'un démonstratif qui désigne le quotidien en présence duquel

nous nous trouvons. De cette combinaison, nous avons un effet de sens qui caractérise nos quotidiens, celui de ressemblance et d'altérité.

Mettre « le » devant le nom du quotidien c'est dire qu'il est le quotidien d'hier, d'aujourd'hui (ressemblance) mais c'est aussi une façon de dire qu'il est le quotidien à la fois particulier (par rapport aux autres quotidiens) et unique (par rapport à lui-même) dans le sens où il n'est pas celui d'hier et ne sera pas celui de demain (altérité).

D'autre part, le contrat de communication qu'implique le discours de chaque quotidien donne à l'article défini le rôle d'un possessif (Grevisse, 1980 : 336). Pour les deux quotidiens, il désigne simultanément : mon/notre, ton/votre, son/leur. Le=Mon/notre (quotidien), désignant ainsi : le directeur du journal/le journal comme entreprise collective. Le= Ton/Votre, désignant : le lecteur/ le lectorat. Le=Son/Leur, c'est-à-dire : le lecteur potentiel/la cible.

El Watan désignerait un espace familier que nous considérons comme le lieu où s'inscrit à la fois le sujet de l'énonciation et le sujet de l'énoncé.

-Dans le premier cas, *EIW* serait un espace énonciatif équivalent à ici (lieu dont la référence se confond avec le sujet énonciatif lui même). Le nom a, alors, pour fonction de désigner le lieu d'élaboration des énoncés d'information. Il est l'indicateur du lieu d'écriture : le journal s'écrit d'ici, d'*EIW* ou d'Algérie, un lieu commun pour l'énonciateur et l'énonciataire.

Dans le deuxième cas, *EIW* serait le lieu où s'inscrit le sujet de l'énoncé. Il serait un espace énonciatif (de l'énoncé) équivalent à ailleurs. Le quotidien peut être considéré à la fois comme un point de vue sur *EIW* sur l'Algérie : il rapporte ce qui s'y passe, et comme un point de vue d'*EIW* et dans ce cas il est l'écho des algériens, il rapporte ce qui se dit dans le pays sur tel ou tel événement intérieur ou extérieur à celui-ci.

Dans les deux cas, le lieu du sujet de l'énonciation coïncide avec le lieu du sujet de l'énoncé. *El Watan* serait à la fois de l'écriture, le lieu où se déroulent les événements mais aussi le lieu où s'énoncent les opinions sur le monde.

1.1.1.2. Les énonciateurs auteurs d'articles

En essayant d'identifier ceux qui parlent dans les articles, nous repérons juste après le titre (sous-titre, chapeau) ou à la fin de l'article des signatures qui sont autant de traces de l'énonciation. Ces signatures révèlent d'une façon évidente l'identité des énonciateurs auteurs d'articles. En revanche, c'est cette alternance entre existence et inexistence de cette trace de subjectivité qui permet un certain sémantisme.

En ce concerne notre corpus, les deux journaux *ElW* et le *QdO* répondent à cette caractéristique. Le fait est que ce dernier entraîne la lecture dès la première vue. Dès qu'un article apparaît, il est obligatoirement signé par son auteur.

Les signatures apparaissent toujours en bas d'article ce qui désigne les auteurs comme étant des journalistes appartenant au journal et écrivant depuis la rédaction. Des signatures peuvent apparaître au début des articles ce qui signifierait que les auteurs sont soit : des journalistes écrivant de l'extérieur, soit des témoins.

1.1. Les modes de construction des titres

La comparaison des titres principaux fait ressortir le choix des quotidiens pour des phrases déclaratives nominales pour le journal « *ElW* » et des phrases interrogatives pour le « *QdO* ».

La caractéristique générale de ce mode de construction est de déclarer en se soustrayant à tout repère personnel, temporel ou aspectuel.

La phrase nominale énonce un constat de la « réalité » tandis que la phrase verbale met en relation le locuteur qui affirme, à propos d'un sujet, un prédicat et son assertion.

1.2.1. Péri textes

La titraille est écrite par la rédaction (Adam 1997 : 5, Charaudeau 1997 : 223), assumé par un locuteur, énonciateur syncrétique qui, au-delà des sujets parlants joue le rôle de médiateur de son propre texte.

Sous titre, titre et chapeau

(1) **Six candidats pour un fauteuil**

Election présidentielle du 09 avril 2009

Tout compte fait, la prochaine présidentielle alignera

6 candidats sur les 13 qui ont déposé leur dossier de

Candidature le 23 février dernier au Conseil constitutionnel.

R.N.

(EIW 03.03.2009 : 02)

Le cadrage assuré par le titre, l'information « Six candidats pour un fauteuil » est en gras ainsi que le chapeau, tout en exerçant des fonctions de « *rappel (et renforcement) d'un paradigme et de production d'une différence* » (Mouillaud et Tétu 1989: 121).

Le sous titre « Election présidentielle du 09 avril 2009 » renvoie à un événement saillant et à une classe des événements (élection présidentielle). La mise en valeur du titre fait discrètement écho à du préconstruit discursif.

Le chapeau nous donne des explications sur le titre, et nous informe sur le temps et le lieu (conseil constitutionnel), Mais l'exemple (2), tout est en gras, c'est la mise en valeur de l'information contenue dans le titre, le sous titre et le chapeau

Photos, légendes et mise en page

Le choix de la photo, et leur taille, leur emplacement et sous titre est ce lui de la rédaction et engage sa responsabilité. Les photos illustrent les titres.

Exemple(1) : photo du lieu du conseil constitutionnel.

Exemple(2) extrait du « *Quotidien d'Oran* » (12.02.2009 : 2)

Election présidentielle

(2) Que dira Bouteflika ?

« Du candidat au consensus »

Qu'il a été en 1999, c'est en tant que « candidat de l'alliance »

Que Bouteflika annonce-en principe- aujourd'hui sa candidature à l'élection présidentielle du 9 avril prochain.

Ghania Oukazi

Exemple (2) : la photo illustre l'acteur principal privilégié de la campagne, M Bouteflika

Et cette dernière occupe la moitié de la page. Ces deux exemples représentent le début de la campagne.

Les médias, à travers texte et photos, ne font pas que reproduire l'évènement, ils contribuent à le forger en créant les conditions de sa lisibilité.

1.2.2. Construction des titres

Nous avons remarqué que le « *QdO* » a tendance à utiliser des phrases verbales qui sont des énoncés interrogatifs et le mode infinitif dans ses titres, par contre le quotidien « *ElW* » utilise des phrases nominales.

a- La construction verbale

Quand la construction est verbale, le titre se distingue par l'utilisation du modèle S+V à la voix active, permettant d'identifier les sujets de la phrase en assurant ainsi une certaine « authenticité » et dans l'exemple (2) et (3) l'énoncé est interrogatif introduit par « que ».

(3) Présidentielle

Que dirons les Algériens ?

Près de 20 millions

D'électeurs algériens

Sont appelés aujourd'hui, aux urnes, pour élire le
Président de la république.

Djamel Belaïfa (*QdO* 09.04.2009 : 2)

L'énonciateur à travers l'emploi de phrases interrogatives, demande à l'interlocuteur de dire ce qu'il sait (demande d'information, pour révéler son ignorance par rapport à ce qu'il sait, demande (ou qu'il fait semblant d'ignorer), il impose à l'interlocuteur un rôle de « répondeur ». L'interlocuteur est supposé avoir une compétence pour répondre, se soit aussi dans l'obligation de répondre quelque chose (attitude qu'il n'aurait pas eue s'il n'avait pas été interrogé), mais l'aveu d'ignorance n'entraîne pas nécessairement une action.

L'interrogation, comme modalité, peut être utilisée pour masquer ou exprimer indirectement d'autres actes d'énonciation. Elle peut avoir également une valeur argumentative : le sujet choisit de ne pas s'impliquer personnellement dans l'argumentation (non engagement), la tenir à distance, ne pas mettre les autres personnellement en cause autrement que par le jeu des conclusions argumentatives.

Grace à l'interrogation, le locuteur exprime une demande ou une question. Maingueneau (1999 : 48) souligne une autre fonction de l'interrogation : « *interroger quelqu'un, c'est se placer dans l'alternative de répondre ou de ne pas répondre. C'est aussi lui imposer le cadre dans lequel il doit inscrire sa réplique* ». L'interrogation se réalise par l'emploi des variantes syntaxiques qui exercent sur l'interlocuteur un acte de répondre. La présence du type interrogatif dans les exemples ci-dessus ne suscite ni une attente ni une réponse.

Le futur dans les exemples (2) et (3) : « *Que dira Bouteflika ?* » « *Que dirons les Algériens ?* » traduit implicitement la probabilité.

L'emploi de l'infinitif dans les titres du « *QdO* » dans l'exemple du (26.03.2009 : 7) : (C'est en pleine campagne électorale).

(4) Voter c'est bien, marcher c'est mieux.

Saifi Benziane

En utilisant l'infinitif à valeur impérative, le locuteur agit sur l'interlocuteur pour l'influencer et même lui faire changer de comportement. Selon la situation, la phrase infinitive à valeur injonctive peut manifester diverses nuances : ordre strict, conseil, souhait, prière, demande polie.

Selon l'ouvrage Grammaire méthodique du français, « *l'infinitif est un mode dont la forme ne marque ni le temps ni la personne, ni le nombre.* » (Charaudeau 1992 : 333)

Malgré ces caractéristiques verbales, il ne présente que l'idée du procès, et son interdetermination temporelle et personnelle doit être levée par le contexte ou par la situation. L'infinitif est considéré comme la forme nominale du verbe, comme il assume des fonctions verbales nominales, nous pouvons répertorier ses emplois en se fondant sur ce double statut : Les valeurs de l'infinitif connaissent une série de degrés, depuis l'emploi verbal à part entière jusqu'au statut de non verbal. L'infinitif à valeur impérative pour exprimer un ordre, un conseil, le sujet est celui qui lit l'énoncé.

« *Le locuteur à travers cette injonction, pose dans son énoncé, une action à réaliser « à faire », impose cette action à l'interlocuteur de manière que celui-ci l'exécute, en se donnant un statut de pouvoir (autorité absolu)* » (Charaudeau 1992 : 582).

Toute forme infinitive ne correspond pas nécessairement à une injonction, même s'il existe un rapport privilégié entre cette forme et cette modalité, ici le locuteur/énonciateur veut imposer son point de vue en plaçant une action qui a plus d'importance que l'autre afin de minimiser l'acte de vote tout en s'effaçant.

Dans cet exemple les évaluatifs « bien » et « mieux » sont introduits par le présentatif « c'est », comme le nom l'indique, sert à présenter un groupe nominal ou un constituant équivalent qui fonctionne comme leur complément.

Cette structure est fréquemment employée à l'oral, car elle sert à désigner un référent dans la situation d'énonciation.

b) La construction nominale

Les titres des éditoriaux d'*EIW* ont tendance à utiliser des phrases nominales.

(5) Absolutisme

Ali Bahmane (09.04.2009)

(6) La démesure

Ali Bahmane (19.03.2009)

Quand la construction est nominale, nous remarquons plusieurs types de phrases :

Les phrases nominales dont le nom est suivi d'un *Modificateur*

SN=(Dét) N+prép+SN

Et les phrases nominales avec un seul mot : syntagme nominal (SN= O+N) (5) ou SN= Dé+N l'exemple (6)

Le choix des modes de construction des titres principaux atteste, comme nous venons de voir, d'une visée incitative commune mais qui s'exprime différemment impliquant un point de vue particulier.

Chaque quotidien choisit, selon l'événement et selon le lecteur, un mode qui intervient dans la construction du sens du titre. Le mode de construction met en jeu la loi de pertinence et la loi d'informativité : l'ellipse implique une transgression de loi d'informativité et permet par conséquent au lecteur d'inférer un sens à partir de ces connaissances. Elle permet aussi d'établir un certain lien de complicité avec le lecteur qui présuppose connaître l'élément manquant de l'information.

La subjectivité des titres, assurée par la forme incitative, peut être implicite ou explicite.

Conclusion

Ce qui ressort de notre corpus recueilli autour du moment discursif qui est la campagne électorale d'avril 2009 c'est bien cette diversité multiforme des choix du mode de constructions des titres selon les genres discursifs, le titre de l'éditorial (énonciation plutôt subjectivée), exemples (5) et (6) : (*Absolutisme et La démesure*) peut rester opaque (afin que le lecteur retrouve la forme originelle qu'il est censé connaître), mais pas celui de l'article d'information (énonciation plus objectivée), exemples (2) et (3) (*Que dira Bouteflika ?* et *Que dirons les Algériens ?*)

A l'intérieur d'une unité, nous pouvons observer par exemple des formes de description, d'argumentation ou d'explication dont rendent compte certaines formes d'interrogation ou encore le procédural à valeur de conseil ou de mise en garde (qui se manifeste par la présence de modalités spécifiques renvoyant à des actes de langage), exemple (4).

Quant à l'hétérogénéité énonciative, dans les deux presses : nationale et régionale, elle se manifeste en premier lieu par la diversité des scripteurs tels qu'ils sont montrés et désignés par le texte (journaliste, envoyés spéciaux, correspondants) et la diversité des lieux des moments et des sources d'informations indiqués parfois dans le chapeau ou sous le chapeau.

Elle se manifeste en second lieu par le marquage de paroles entre guillemets, exemple (2) : « *Du candidat du consensus* » ou par la présence de verbes introducteurs : « annonce » (*idem*)

Après avoir présenté les articles de notre corpus et ses différents composants nous passons maintenant à un repérage et identification des indices d'énonciation (s)

Chapitre 2

Identification et comparaison

Introduction

Dans ce chapitre nous allons procéder à un repérage, identification et comparaison de tous les éléments qui marquent la présence de l'énonciateur dans son texte car chaque production langagière est subjective d'une manière ou d'une autre parce qu'elle se réalise par l'intervention direct d'un locuteur qui utilise la langue à son compte pour s'exprimer, pour communiquer ou pour influencer un tel ou tel interlocuteur. Pour ce faire, il se sert de plusieurs stratégies relevant de différents outils et méthodes qui illustrent son attitude envers son interlocuteur et envers son énoncé. Par la langue, le locuteur construit une image de soi et prend une position qui s'effectue explicitement ou implicitement dans sa parole. Dans ce cas, entant qu'un outil linguistique de la subjectivation, la modalité est au service du locuteur et lui permet de marquer sa présence de manière à imprimer son attitude dans son énoncé.

2. Repérage des indices d'énonciation

2.1. Les déictiques

Les indicateurs tels que je, tu, aujourd'hui, hier, ici, le présent du verbe...ou embrayeurs se sont les éléments qui montrent cet embrayage.

Les déictiques de personne se définissent comme les indices qui nous permettent de savoir qui parle (voir supra, première partie, chapitre 1 : 1-5 La subjectivité déictique).

A ce propos, nous essayerons d'appliquer aux articles de presse le cadre théorique de Charaudeau se rapportant au dédoublement énonciatif selon lequel tout discours est un acte « inter-énonciatif » entre quatre sujets : le sujet « je » se dédoublant en sujet communicant et sujet énonciatif, le sujet « tu » se dédoublant en sujet interprétant et sujet destinataire.

Par ailleurs, l'énonciation journalistique a ses particularités qui la différencient d'une énonciation verbale courante. Car c'est un espace polyphonique par excellence, plusieurs voix s'expriment dans son espace. Elle est l'espace où s'expriment des journalistes internes et externes au journal (envoyés spéciaux), elle est l'espace où s'expriment certaines personnalités politiques (interviewées ou citées), elle est la voix de la société ou d'une certaine société.

Les temps des verbes ; le présent coïncide avec le moment de l'énonciation, les formes temporelles sont reliées à la situation d'énonciation à laquelle elles appartiennent, mais non à la date du journal car l'apparition de ce dernier n'est assurément pas celle de l'élaboration de l'information, et elle n'est pas de l'énonciation.

En effet, les faits sont rapportés commentés par anticipation ce qui provoque un décalage temporel entre le présent de l'énonciation et le présent de l'énoncé. Comme en littérature, le présent crée un effet de réel et donne au processus actantiel un aspect dynamique.

Exemple 7 : *Face au chef de l'Etat sortant et candidat indépendant Abdelaziz Bouteflika, cinq autres candidats briguent le suffrage...* (QdO 09.04.2009 : 2)

Exemple 8 : *C'est vrai que de notre temps les élections constituent la meilleure voie pour choisir sa représentation particulière en politique et que la démocratie demeure le moins mauvais des systèmes.* (QdO 26.03.2009 : 7)

Pour le même fait, *ElW* affiche le même jour dans son éditorial :

Exemple 9 : *De bout en bout de ce qui s'est fait appeler une campagne électorale a été mise en branle une énorme machine électorale en faveur du président candidat.* (*ElW* 09.03.2009 : 23)

Face aux deux exemples : 7 et 8, le lecteur a l'impression d'assister au déroulement de l'action. Alors que celle-ci est présentée comme étant passée dans le cas de l'énoncé 9.

Il en va de même pour les déictiques spatio-temporels, les critères de repérages sont le temps et le lieu de l'énonciateur. Si nous nous reportons à la date du quotidien comme indice temporel, son rapport au moment et lieu de l'information n'est pas le même. Surtout, quand nous savons que le journal a été clôturé la veille. Les éléments tels que : « aujourd'hui », « hier », « demain », quand il nous arrive de les rencontrer, ne coïncident pas à l'énoncé mais par rapport à l'acte l'énonciation.

Dans l'exemple d'*ElW* (03.03.2009 (édit : 23))

(10) *Ces résultats ont été rendus publics, hier soir à l'ouverture au Jt de 20 heures.*

Dans l'exemple de « hier soir à 20 heures », le repère est le 03.03.2009, le moment de l'énonciation correspond, lui à aujourd'hui X heures.

Quand aux déictiques spatiaux, ils peuvent être repérés lorsqu'il est question d'articles énoncés à l'extérieur de la rédaction. Des marques comme la signature « de notre correspondant » permettent de dissocier le lieu de l'événement, du lieu où se produit l'information. Nous allons relever, de notre corpus ces éléments qui correspondent à l'énonciateur journaliste et au journal.

Tableau 1 Identification et classification des déictiques

Titres des journaux et leur date	Les déictiques de personnes	Les déictiques De temps	Les déictiques Spatiaux
El Watan : Edito 03.03.2009 (p23)		Hier soir 20 h Hier 9avril 2009	Télévision nationale
El Watan : Edito (19.04.2009) (idem voir ci-dessus)		Aujourd'hui 9avril 9avril 2009 En 2004. Il y'a deux années	Dans le monde arabo, islamique Aux médias Aux urnes
El Watan : Edito 09.04.2009 (idem voir ci-dessus)		De 1999 et de 2004 Dès demain 9avril 2009 Jusque « là »	L'Etat
Le Quotidien d'Oran : Article d'information 12.02.2009(02)	On (5 occurrences, oc par la suite) Nos Nous Il (8 oc.)	Hier Aujourd'hui (2 oc.) (Aujourd'hui,) jeudi 12février à 10h. En 1999 Autre époque 1992 De nos temps actuels	Palais d' El Mouradia
Le Quotidien d'Oran : Article d'information 26.03.2009 (p7)	Notre (2 oc.) On (7oc.) Nous (5oc.) Nos	Après les élections 9avril prochain	Chez nous (2 oc.) Ici et là La communauté En Suisse
Le Quotidien d'Oran : Article d'information 09.04.2009 (p2)	Nous (2 oc.)	Aujourd'hui (2 oc.) / De1999 et de 2004 /Mai 2007/ 18mars / 9avril / Samedi (2 oc.)	En France / A l'étranger (2oc.) / Communauté algérienne / A Alger Dans le pays/Dans des pays En France /Aux urnes/En Algérie

2.1.1. Les déictiques de personne

Nous constatons, à partir du tableau précédent, que l'utilisation des déictiques n'est pas la même pour nos quotidiens : elle est quasiment rare pour *EIW* et relativement abondante dans le *QdO*, les déictiques de personne sont totalement absents dans tous les articles d'éditoriaux d'*EIW*. Cette absence donne au quotidien un effet d' « objectivité » mais cela reste à vérifier dans le troisième chapitre.

Pour le quotidien d'Oran, qui est censé être « objectif » parce qu'il s'agit d'articles d'informations, nous remarquons qu'il y a fréquence de déictiques de personnes ; des occurrences de la première personne du pluriel « nous », surtout dans le deuxième article qui annonce le début de la campagne électorale (26.03.2009), où il y'a 5 occurrences de « nous », 7 occurrences de « on », 2 du pronom possessif « notre » et 1 de « nos ». Quand au troisième article (09.04.2009) il présente moins de marques de présence de la personne par rapport aux deux autres, nous trouvons 2 occurrences seulement du pronom personnel « nous ». Et 1 occurrence du même pronom dans le premier article du (12.02.2004) et un autre pronom possessif « nos » et 5 occurrences de « on ».

Exemple (26.03.2009)

C'est vrai que de notre temps, les élections constituent, la meilleure voie pour
(11) *choisir sa représentation particulièrement en politique...*

Exemple (Idem)

Selon l'échelle où l'on se situe suppose que le vote est un droit de regard sur
(12) *l'usage de la confiance qu'il a placé.*

Exemple (Idem)

(13) *Et c'est précisément ce que nos six candidats ne veulent pas.*

Selon Kerbrat-Orecchioni (1999 : 45) « les pronoms personnels et les pronoms possessifs sont les déictiques les plus évidents et les mieux connus. »

Les pronoms personnels et possessifs de la première personne du pluriel servent fréquemment à exprimer une autoréférence dans les textes journalistiques.

Ex :...de *notre* envoyé (e) spécial (e), de *nos* correspondants...

Dans le français le pronom *on* se réfère souvent à *nous*. Cette référence a deux formes différentes présentées par Kerbrat-Orecchioni (1999 : 46) : *nous* inclusif et *nous* exclusif.

a- Nous inclusif, dans lequel je (la première personne) et tu (la deuxième personne) sont inclus. Voir les exemples (10), (14), (15) et (16) extraits du Quotidien d'Oran, le 26.03.2009 (p7)

(14) *La Suisse, n'étant pas le seul modèle de démocratie participative, on se demande parfois où se trouve la différence avec nous...*

(15) *Alors pourquoi voter si on ne peut pas exprimer son mécontentement...*

(16) *Doit-on attendre que l'espoir de marcher par mécontentement nous parvienne d'un maire ?*

Dans les exemples (15) et (16) le journaliste s'adresse directement à son lecteur. Le *on* signifie surement le nous inclusif : Le journaliste énonciateur interpelle le lecteur, en l'interrogeant indirectement et il semble attendre la réponse du lecteur. Dans ce cas-là, nous avons l'instance du lecteur-énonciataire.

Nous voyons dans l'exemple (17) du même quotidien que le pronom *on* dans cet énoncé ne marque pas la troisième personne, mais la première personne *je* que le journaliste ne l'utilise pas, probablement parce qu'il la considère trop subjective.

En tout cas, le journaliste exprime son opinion personnelle, même s'il n'utilise pas la troisième personne *on* (Voir chapitre 3, partie analyse).

B) Nous exclusif, dans lequel sont inclus je et il (s) sans la deuxième personne. Voir l'exemple ci-dessous tiré du *QdO* du 12.02.2009.

(17) ... *On appellerait «les notables».*

(18) *Larbi Belkheir, pour ne citer que lui, bien malade aujourd'hui, aurait quitté le pouvoir, nous dit-on, sans avoir réussi à comprendre « certaines réactions de Bouteflika ».*

Il est intéressant de voir quelles formes prend le pronom *on* dans les textes de presse. Quel est le message du journaliste-énonciateur quand il choisit d'inclure ou d'exclure la deuxième personne, son lecteur. Le pronom *on* peut inclure ou exclure le journaliste lui-même : Exemple (18).

Dans les exemples ci-dessous (19) et (20), nous voyons tout de suite qu'il ne s'agit ni de *nous* inclusif ni de *nous* exclusif, ici, le pronom *on* est utilisé pour effacer le vrai énonciateur et pour mettre l'accent sur le fait que le rapport est remis par une instance institutionnelle, un ministère, une autorité politique. A plus forte raison que La politique est généralement un sujet sensible et problématique.

(19) *Ils avaient ainsi fait tout faux parce que, explique-t-on, Bouteflika n'était pas en odeur de sainteté avec Si Djamel.*¹ (12.03.2009)

(20) *L'on dit qu'après qu'il fut rentré chez lui, ses « compagnons » lui avaient envoyé, dans la nuit...*

2.1.2. Les déictiques temporels

Les déictiques temporels sont liés au système temporel de la langue utilisée. Nous citons encore une fois Benveniste, qui a divisé les temps du verbe français en deux systèmes distincts et complémentaires. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents : celui de l'histoire et celui du discours.

L'histoire est caractérisée par le récit des événements passés. Benveniste souligne que ce mode d'énonciation exclut toute forme autobiographique : « *L'histoire ne dira jamais je ni tu ni ici maintenant, parce qu'il n'empruntera jamais l'appareil formel du discours* », affirme-t-il.

¹ Parmi les hommes de confiance de Bouteflika, on cite fréquemment le nom de Si Djamel, nom de guerre de Cherif Belkacem (ami très proche du président Bouteflika)

Notre corpus fait apparemment partie du discours à cause des temps utilisés. Les déictiques temporels sont le plus souvent liés au moment précis, ce qui est indispensable pour que le lecteur sache comment se succèdent les événements et les références que décrit le journaliste.

Nous remarquons quand nous avons relevé les déictiques temporels qu'il y a variation et occurrences. Ce qui nous étonne, c'est qu'il y a abondance dans les éditoriaux autant que dans les articles d'informations car ces types d'articles sont liés à ce qui se passe dans le monde, au moment de leur écriture, l'auteur peut présenter de nouveaux côtés des actualités aussi bien qu'exprimer son opinion personnelle. Ces déictiques temporels choisis le réfèrent aux événements présents (le lancement de la campagne électorale) par rapport à hier et à demain (le jour des élections). Les déictiques temporels renvoient à trois moments importants de la campagne électorale.

Événement 1 : L'annonce de la candidature de Bouteflika (exemple 3et 10).

Événement 2 : Le premier jour de la campagne électorale : voir l'exemple ci-dessous.

(21) *Aujourd'hui débute une présidentielle qui fera date dans la jeune histoire de L'Algérie pluraliste,...* (ElW 19.03.2009)

(22) *On se demande ce qu'aurait voté le 9 avril prochain l'armée de harraga dont les corps se congèlent dans les morgues européennes et portés disparus pour la cause nationale...* (Le QdO 26.03.2009)

Événement 3 : Le jour du vote : ElW le 09.04.2009.

(23) *Dès demain, donc, l'Algérie sera conduite par un président de la république doté de pouvoir jugé illégitime et répressif.*

(24) *...le taux de participation reste la grande inconnue de la présidentielle d'aujourd'hui, où les candidats ont lancé une offensive tout azimut pour convaincre les Algériens d'aller voter.*

Nous remarquons aussi que les dates sont minutieusement marquées. Ces déictiques temporels marquent une chronologie dans la progression des évènements, ces références temporelles sont liées au journaliste-énonciateur.

Pour éclaircir la répartition des déictiques temporels entre le passé, le moment présent et le futur, nous avons compté les déictiques des deux journaux « aujourd'hui » revoit à l'actualité de l'évènement : « ... *Bouteflika annonce-en principe- aujourd'hui sa candidature à l'élection présidentielle du 9 avril prochain* ».

« *Aujourd'hui débute une présidentielle qui fera date dans la jeune histoire de L'Algérie pluraliste,...* » (Exemples : 3 et 21).

Le passé composé est typiquement adéquat pour signifier l'accompli à un moment donné qui relève des évènements passés par rapport à aujourd'hui et à demain ; le futur (exemple 23). Donc, le passé composé peut être couramment rattaché aux déictiques temporels qui renvoient au présent.

Nous avons vu alors que le passé composé est un temps dont le point de repère n'est pas toujours dans le passé.

Dans les éditoriaux d'*ElW* nous trouvons une occurrence du déictique *demain* qui renvoie au présent et 5 occurrences du passé et 5 déictiques temporels du futur.

Pour les articles d'informations du *QdO*, nous trouvons 7 déictiques qui renvoient au présent, 6 occurrences du passé et 3 déictiques temporels du futur.

Nous remarquons que la plupart des déictiques temporels dans les deux articles sont des déictiques du passé, nous voyons aussi qu'il y a abondance du déictique « Aujourd'hui » dans les articles d'informations, ce n'est guère surprenant parce que ces articles appartiennent à la catégorie des actualités, c'est un genre qui nous relate ce qui s'est passé et ce qui se passe autour de nous (ici ce sont les élections qui lancent de grands défis à la presse). Il est de la responsabilité des journalistes de connaître les lois électorales et il revient de couvrir les activités des candidats, des partis politiques et de suivre les évènements, d'une manière égale et

équitable. Ce qui nous surprend c'est la quantité minimale des déictiques temporels liés au présent dans les éditoriaux de notre corpus.

2.1.3. Les déictiques spatiaux

Dans les éditoriaux de notre corpus, nous ne trouvons aucune occurrence de déictiques spatiaux, autrement dit il y a des compléments circonstanciels de lieu ayant un seul déictique spatial dans l'article d'information *QdO* (26.03.2009 : 7).

(25) *Nous avons bien vécu la répression envers quelques manifestants ici et là qui ont tenu à exprimer leur soutien aux Palestiniens lors du génocide de Ghaza.*

Il y a beaucoup de noms de lieux qui situent les événements mais aucun déictique spatial : « A Alger », « En Suisse », « la communauté algérienne ».

Il y a dans le même article, deux occurrences de « chez nous », l'énonciateur est au centre des événements dont parle le texte et la même chose avec le déictique *ici et là* : Une occurrence typique du déictique spatial.

Nous constatons des déictiques *ici et là*, il s'agit d'un usage concret du mot *ici et là* qui désignent un lieu concret.

Donc, dans les deux éditoriaux, nous ne relevons qu'une trace du lieu dans lequel se réalise l'événement rapporté. Nous nous retrouvons là face à un autre élément caractéristique de l'écriture du journaliste, celui de couper l'événement de tout ancrage spatial avec la situation d'énonciation : « *chez nous* » à une interprétation déictique que nous pouvons paraphraser en « dans ce pays, celui-ci, d'où je parle ».

Ces éléments relevés de notre corpus ; « A Alger », « communauté algérienne », « dans le pays » nous intéressent non seulement parce qu'ils signifient explicitement que le journaliste écrit du pays (de l'Algérie) mais surtout parce qu'ils correspondent curieusement à la valeur du nom du journal « *El Watan* » ; la valeur déictique de l'élément de l'espace dans ce cas est double : la communauté, le pays, l'Etat, désignent un Ici extérieur au texte informationnel (= endroit où se trouve les

co-énonciateurs : je +tu) et un Ici intérieur, c'est l'espace page du quotidien du pays *El Watan*.

2.2. La modalisation ou les marques lexicales de la subjectivité

Nous allons nous intéresser à la manière dont la subjectivité du locuteur s'inscrit dans ce qu'il dit, en abordant la modalisation, les modalités.

La modalisation est l'opération par laquelle le locuteur donne son point de vue ou prend position par rapport à son interlocuteur ou par rapport à son énoncé (à ce qu'il dit).

Nous distinguons la modalisation des modalités : Les modalités sont le résultat, le produit dans l'énoncé du processus de modalisation. C'est une des manifestations de la subjectivité dans l'énoncé. Nous disons qu'un énoncé est modalisé quand il contient une ou plusieurs modalités (voir chapitre 1 : l'aspect théorique).

Il faut maintenant distinguer deux types de modalités : Modalités d'énonciation/ modalité d'énoncé.

2.2.1. Les modalités d'énonciation

Elles renvoient à l'acte d'énonciation en marquant l'attitude énonciative du locuteur dans sa relation à son interlocuteur.

L'assertion, l'interrogation et l'injonction sont trois modalités d'énonciation de base par lesquelles le locuteur adopte une attitude par rapport à l'interlocuteur, qui n'est pas que l'expression d'une subjectivité, mais qui établit aussi une relation interpersonnelle.

L'assertion engage le locuteur sur une certitude et amène corrélativement l'interlocuteur à y adhérer. Dans les exemples (1) et (21) voir tableau 3, la phrase assertive n'a pas la simple valeur de l'assertion, du constat, mais qui a une autre fonction : une assertion à laquelle s'ajoute une injonction c'est de ne pas aller voter.

L'interrogation et l'injonction entraînent un certain type de réponse/réaction de la part de l'interlocuteur puisqu'elles constituent des demandes de dire ou demandes de faire.

Nous retrouvons avec ces modalités d'énonciation l'idée que dire, c'est agir mise en évidence par les philosophes du langage Austin et Searle.

En effet, dans le discours, nous rencontrons très souvent des actes de langage indirects

Tableau 2 : Les modalités d'énonciation

Titres des journaux et leur date	L'assertion	L'interrogation	L'injonction
El Watan (03.03.2009)	Titre : Six candidats pour un fauteuil(1)		
El Watan (19.03.2009)	<p>Aujourd'hui débute une présidentielle qui fera date dans la jeune histoire de l'Algérie pluraliste, sa particularité majeure étant que le vainqueur est connue d'avance, en l'occurrence le président de la république en exercice. (21)</p> <p>De gros moyens ont été mis en œuvre pour pousser le citoyen à voter le 9 avril, manière de battre en brèche les appels au boycott de l'opposition et effacer auprès de la population l'idée que les jeux étant faits, il était inutile d'aller aux urnes.</p>		
El Watan (09.04.2009)	Jamais dans la jeune histoire du pays, le système politique n'a autant porté à bout de bras le dirigeant suprême chargé de l'incarner.		
Le Quotidien d'Oran (12.02.2009)		Titre : Que dira Bouteflika ?	
Le Quotidien d'Oran (26.03.2009)	La Suisse n'étant pas le seul modèle de démocratie participative on se demande pourquoi parfois on se trouve la différence avec nous, sans pour autant prétendre un jour vivre ce que vivent les suisses eux qui n'ont de ressources que leur intelligence et leur histoire.	<p>Alors pourquoi voter si on ne peut exprimer son mécontentement en marchant tout simplement juste pour équilibrer les décisions qui ne sont pas de notre intérêt ?</p> <p>Doit-on attendre que l'espoir de marcher par mécontentement nous parvienne d'un maire « djidji » de 33 ans qui balayera un régime avec les bonnes grâces de l'armée, comme cela a été le cas de Madagascar ?</p>	<p>Voter c'est bien, marcher c'est mieux.</p> <p>Voter, donc légitimer la position d'une personne.</p> <p>Marcher ça défoule, ça fait du bien...ça fait réfléchir.</p>
Le Quotidien d'Oran (09.04.2009)		Titre : Que dirons les Algériens ?	

2.2.2. Les modalités d'énoncé

Les modalités d'énoncé renvoient au contenu de l'énoncé, marqué par l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Elles recouvrent un domaine plus vaste que les modalités d'énonciation. Différentes catégorisations de ce phénomène ont été proposées, depuis l'Antiquité. Sans entrer dans le détail de ces catégorisations, nous pouvons retenir trois grandes catégories de modalités d'énoncés plus une dernière ajoutée par Kerbrat-Orrechioni.

2.2.2.1. Modalité épistémiques

Modalités par lesquelles le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il affirme.

-Verbes d'opinion de croyance

Exemples :

Le *QdO* (26.3.2009 : 7)

(26) *...ou pour faire croire en une campagne chez nous.*

(27) *Le secret n'est pas dans le système électoral entend que tel...*

(28) *La marche est la manifestation la plus appréciée et la moins coûteuse pour mobiliser l'opinion publique...*

(29) *Par manque de débat la place ne peut être occupée que par la violence et c'est ce qui se passe chez nous*

(30) *C'est ainsi que la liberté s'exprime et c'est pour cela que voter est un acte moderne de la citoyenneté, un droit en même temps qu'un devoir.*

(31) *Et c'est précisément ce que nos six candidats ne veulent pas.*

(32) *C'est le propre de la démocratie*

(33) *Ce n'est pas plus mal faute de mieux*

(34) *...C'est la démesure la plus totale.*

L'exemple du *QdO* (12.2.2009 : 2)

(35) *... C'est en tant que « candidats de l'alliance »...*

(36) *Ce n'est qu'hier que la direction de la communication du comité...*

L'exemple du *QdO* (09.04.2009)

(37) *Le ministre de l'intérieur, Yazid Zerhouni, semble vouloir minimiser l'impact d'une éventuelle érosion de la participation...QdO (09.04.2009)*

(38) *C'est presque du réchauffé qui est proposé par les six candidats à un électorat difficile à séduire.*

L'exemple d'*ELW* (19.03.2009)

(39) *...les jeux étant faits, il était inutile d'aller aux urnes. L'exemple d'*ELW* du 26.03.2009*

(40) *...C'est la démesure la plus totale*

L'exemple d'*ELW* du 09.04.2009

(41) *D'aucuns pensent que Bouteflika, avec ses pouvoirs illimités, aura les coudées franches pour faire décoller le pays.*

Des adverbess modalisateurs

L'exemple du *QdO* (12.02.2009)

(42) *... il n'a pas été facile pour lui de l'avoir notamment après s'être distingué par le refus...*

L'exemple d'*ELW* (09.04.2009)

(43) *Quasiment aucun espace politique n'a été ouvert (certitude)*

(44) *... font état de participation notamment en France...*

L'exemple du *QdO* (26.03.2009)

(45) *Le programme de Bouteflika a certes fait le bonheur des uns mais pas forcément celui des autres (certitude)*

(46) *...mais aucun n'a pu vraiment émerger durant une campagne. (Certitude)*

L'exemple d'*ELW* (26.03.2009)

-Des locutions verbales

L'exemple(4) du *QdO* (26.03.2009)

C'est vrai que de notre temps les élections constituent la meilleur voie pour choisir...

L'exemple du *QdO* (12.02.2009)

(47) *Il semble ainsi que « le consensus » n'est plus de mise pour un pouvoir...*

L'exemple du *QdO* (09.04.2009)

(48)..., *précisant toutefois qu'il était possible de se référer à des indicateurs « intéressants ».*

2.2.2.2. Les modalités déontiques

Les modalités déontiques font appel à la notion d'obligation, mais elles impliquent aussi les valeurs modales comme l'interdiction, la permission, le facultatif. En fonction du contexte, l'énonciateur présente une obligation, une interdiction ou une permission à l'aide des outils linguistiques comme : Devoir, il faut que, nécessairement, interdit, permis...

- **auxiliaires modaux devoir et pouvoir**

Dans les exemples ci-dessous la modalité déontique fonctionne avec ses valeurs d'obligation et de nécessité.

Il faut noter par ailleurs que les modalités logiques peuvent acquérir des valeurs modales différentes selon le contexte. Elles peuvent aussi partager l'espace d'un même sens, tout comme dans le cas des verbes « pouvoir » et « devoir » pouvant signaler la modalité déontique, la modalité aléthique et la modalité épistémique en fonction du contexte.

Contrairement à leur morphologie les verbes « devoir » et « pouvoir » se substituent puisque le verbe « devoir » désigne d'emblée l'obligation alors que dans l'exemple ci-dessous, il indique la probabilité dans l'exemple 50.

Le verbe « pouvoir » dont la valeur principale est la possibilité, est utilisé pour marquer la certitude dans les exemples 52, 55, 57, 61 et 63.

Exemple du *Quotidien d'Oran* (12.02.2009)

(49)... *qu'il a jeté en 1994 à la face de « la conférence » qui devait le plébisciter pour être président.* (Obligation)

(50) *Il y aurait un courant qui devait plutôt le chahuter.* (Probabilité)

(51) *Son retour en 1999 aux affaires politiques nécessitait un nouveau travail de proximité auprès des sphères du pouvoir pour être « le candidat du consensus » qui devait briguer sans entrave un mandat présidentiel.* (Obligation)

Exemple du *Quotidien d'Oran* (26.03.2009) (voir exemple 28)

(52) *On peut courir à ce niveau car cela paraît arranger tout le monde. (Certitude)*

(53) *Les promesses électorales appelées « programme du candidat » et qui portent sur les scénarios les plus optimistes doivent leur existence à l'opération de charme tant nécessaire pour...*

(54) *... la différence avec les démocraties reconnues réside dans la période qui vient après les élections et durant laquelle l'électeur peut exprimer son avis sous des formes diverses pour dénoncer des décisions qui ne sont pas dans son intérêt. (Possibilité)*

(55) *Alors pourquoi voter si on ne peut pas exprimer son mécontentement en marchant tout simplement juste pour équilibrer les décisions qui ne sont pas de notre intérêt ? (certitude)*

L'exemple (16) du même quotidien

Doit-on attendre que l'espoir de marcher par mécontentement nous parvienne d'un maire « djidji » de 33ans qui balayerait un régime avec les bonnes grâces de l'armée, comme cela a été le cas de Madagascar ?

L'exemple du *Quotidien d'Oran* (09.04.2009)

(56) *...mais aucun n'a pu vraiment émerger durant une campagne. (Certitude)*

(57) *L'abstention ne doit pas constituer un complexe. (Obligation)*

(58) *Et d'ajouter : « nous ne devons pas faire un complexe du taux de participation » (obligation)*

L'exemple d'*EL Watan* (19.03.2009)

(59) *si les cinq candidats doivent se contenter de la dotation financière légale et de l'accès réglementaire aux médias lourds (obligation)*

(60) *Ces cinq prétendants à la magistrature suprême ont accepté de jouer le rôle peu valorisant de lièvre, qui cependant pouvait les rendre éligibles à diverses compensations politiques et matérielles, directes ou indirectes.(certitude)*

(61) *Ce sera la gifle de trop, après celle de 1999 lorsque l'ensemble des candidats ont dû se retirer la veille du scrutin en signe de protestation contre le traitement privilégié réservé à Bouteflika et celle de 2004 quand le pouvoir a dû recourir à « La justice de nuit » et au coup d'Etat scientifique »...(obligation)*

L'exemple d'*El Watan* (03.03.2009)

(62) ...*parce qu'ils n'ont pu réunir*,... (Certitude)

L'exemple d'*El Watan* (09.04.2009)

(63)...*Saïd Sadi, dut prendre une initiative, celle de faire hisser en signe de deuil un drapeau noir sur le siège du RCD*...(Obligation)

(64) *Le FFS put toutefois mobiliser ses troupes en Kabylie et crier sa colère contre le pouvoir jugé illégitime et répressif*. (Possibilité)

-Falloir : Voir l'exemple d'*El Watan* (19.03.2009)

(65) Comme il *fallait* préserver la façade démocratique, cinq adversaires lui furent alignés,... (Nécessité)

Nous remarquons qu'il y a plusieurs occurrences des modalités déontiques de « pouvoir » et de « devoir » et une seule occurrence de « falloir » mais aucune occurrence de la tournure impersonnelle : « il est nécessaire »

2.2.2.3. Modalités affectives et appréciatives

Ce sont les modalités affectives et appréciatives qui expriment une évaluation, ou un jugement, elles se manifestent par l'emploi des termes (noms, verbes, adverbes, adjectifs).

Nous empruntons à Kerbrat-Orecchioni (1999 : 94) la classification des adjectifs concernant la subjectivité. Les modalités affectives servent à l'expression des sentiments du locuteur alors que les appréciatifs (et évaluatifs) traduisent le jugement de valeur et l'évaluation du sujet parlant.

A- Modalité affective

La subjectivité affective s'inscrit dans la parole par l'emploi des termes concernant les sentiments, les affects, les émotions, les passions...Par exemple les adjectifs affectifs comptent parmi les unités linguistiques subjectives et la modalité fonctionne comme un concept qui permet d'introduire la subjectivité du locuteur par ses émotions et ses sentiments. « Cette pénible affaire, cette triste réalité, La malheureuse Madame B, La pauvre femme : autant d'expressions qui sont à

considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé » (Kerbrat-Orecchioni, 1999: 140).

Les exemples (16), (66) et (67) du *QdO* (26.03.2009) présentent 3 occurrences de l'adverbe « mécontentement »

(16) *Doit-on attendre que l'espoir de marcher par mécontentement nous parvienne d'un maire''djidji''...*

(66) *Alors pourquoi voter si on ne peut pas exprimer son mécontentement en marchant...*

(67) *L'expression du mécontentement pour les politiques intelligentes permet de décompresser la relation gouvernant/gouverné et de relancer le débat tant nécessaire à la survie d'une société, lui donner une âme.*

Un autre exemple d'un nom affectif qui exprime le sentiment de l'énonciateur journaliste, c'est l'exemple (43) du même quotidien, même date :

Le programme de Bouteflika durant les deux derniers mandats présidentiels à certes fait *le bonheur* des uns mais pas forcément celui des autres.

Un autre exemple d'un nom affectif qui se trouve dans le journal *ElW* (19.03.09)

(68) *La hantise du pouvoir politique réside précisément à ce niveau...*

Le *Quotidien d'Oran* (09.04.09)

(69) *Moins optimiste, Moussa Touati prévoit une participation ne dépassant pas le 40°/°.*

B- Modalité évaluative non-axiologique

Toujours selon Kerbrat-Orecchioni, « *cette classe comprend tout les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur strict définition lexical : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme* » (1999 : 96).

Nous pouvons compter dans cette classe les adjectifs tels que : petit, grand, long, court, loin, chaud, nombreux... Parmi les autres unités linguistiques évaluatives non axiologiques, il faut citer des adverbes tels que : naturellement, bizarrement, gravement, éperdument, curieusement... et tous les verbes qui ne portent pas la trace de l'appréciation et du jugement de valeur du locuteur qui les utilise. Bien que ce soit des marqueurs subjectifs, leur subjectivité est relative puisqu'ils ont un contenu dont la valeur peut changer d'une personne à une autre.

Exemples du *QdO* (12.02.09)

(70) *D'autant qu'il savait, dit-on que dans la salle où était réuni un très grand monde...*

(71) *C'est un peu ceux qui avaient pour qualificatif "les janviéristes"...*

Exemples du *QdO* (09.04.09)

(72) *Concernant un éventuel taux élevé d'abstention à l'élection, M. Zerhouni a indiqué qu'il était difficile d'anticiper sur un chiffre et se hasarder à donner un taux possible, précisant toutefois qu'il était possible de se référer à des indicateurs « intéressants ».*

(73) *C'est presque du réchauffé qui est proposé par les six candidats à un électorat difficile à séduire.*

Les exemples d'*ElW* (19.03.09)

(74) *Ces cinq prétendants à la magistrature suprême ont accepté de jouer le rôle peu valorisant de lièvre,...*

(75) *...portraits géants un peu partout dans les cités...*

(76) *De gros moyens ont été mis en œuvre pour pousser le citoyen à voter le 9 avril...*

Les exemples d'*ElW* (09.04.09)

(9) *De bout en bout(...) une énorme machine électorale en faveur du président candidat(...) il subit un gigantesque lynchage politico-médiatique auquel participèrent de très hauts responsables de l'état.*

(77) *Largement sécuritaire et profondément populiste, son discours durant les dix-neuf jours de campagne électorale n'a pas été d'un homme porteur de grandes idées de progrès, encore moins d'une révolution.*

C) Modalité évaluative axiologique

La relation entre la langue et l'appréciation du locuteur n'est pas toujours facile à préciser et à formuler. Car les appréciations et les dépréciations sont des phénomènes complexes liés aux états psychiques, aux jugements de valeur, aux croyances, aux intuitions, aux intentions...surtout à la rhétorique des interlocuteurs. En appréciant ou en dépréciant ce qu'il énonce, le locuteur émet un jugement de valeur qui garde les traces de ses évaluations. Les éléments linguistiques qui marquent ce positionnement d'une manière favorable ou défavorable peuvent appartenir aux catégories sémantiques et pragmatiques

Différentes selon le contexte comme :aimer, détester, apprécier, bon ,bien, mauvais, mal normal anormal...Autrement dit, ces termes peuvent porter une appréciation valorisante ou dévalorisante

J'aime être la bonne personne au mauvais endroit et la mauvaise personne au bon endroit

Le *QdO* (12.02.09)

(78) Il en sera le grand parrain jusqu'à avoir été obligé de reprendre du service au palais d'El Mouradia...

Les exemples du *QdO* (09.04.09)

(24) Le taux de participation reste la grande inconnue de la présidentielle d'aujourd'hui.

(79) Les réunions électorales de M. Bouteflika et, à un degré moindre, celles de Louisa Hannoune ou de Moussa Touati, ont certes drainé les foules mais cela ne constitue pas un signe présageant une forte participation.

(80)...nous avons eu de bons taux de participation.

(81) Depuis le début de la campagne électorale le 18 mars, et face au spectre de la forte obtention en raison du manque d'enjeu du scrutin.

(82) Le Front des Forces Socialistes (FFS) a ainsi rassemblé des milliers de manifestants à Tizi Ouzo et Bejaïa, où la participation est traditionnellement faible.

(83) *Les échos concernant les opérations de vote des Algériens de l'étranger, qui ont commencé samedi, font état forte participation, notamment en France qui compte la plus forte communauté algérienne résidente à l'étranger.*

(84) *En attendant les résultats définitifs des urnes, les partisans d'une forte participation peuvent toujours garder espoir.*

Les exemples d'EIW (19.03.09)

(85) *...cinq adversaires lui furent alignés la plupart d'illustres inconnus du champ politique.*

L'exemple (73) *Ces cinq prétendants à la magistrature suprême ont accepté de jouer le rôle peu valorisant de lièvre,...*

(86) *Une exception cependant pour Louisa Hanoune, déjà candidate à la présidentielle en 2004, femme de caractère, à la tête de...*

Exemple (38) : *C'est la démesure la plus totale.*

Les exemples d'EIW (03.03.09)

(87) *Louisa Hanoune, 55ans, secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT, trotskiste), est la seule femme candidat, est à la tête de l'AHD54 représenté par 2 députés à la chambre basse.*

Les exemples d'EIW (09.04.09)

(88) *...il va lui ouvrir les portes de la présidence de la République en le préservant, cette fois-ci, des grosses surprises de 1999 et de 2004 qui avaient fait de lui un président mal élu.*

(89) *...il va lui confectionner des taux de participation et d'élection record devant effacer les chiffres antérieurs jugés pas suffisamment valorisant.*

(90) *Les adversaires alignés aux cotés de Bouteflika n'ont été que des fétus de paille, à peine en mesure de donner l'illusion d'une élection pluraliste.*

(91) *L'Algérie entre donc dans une ère d'absolutisme sans précédent au...*

(92) *...et ses institutions incapables de négocier efficacement le visage de la modernité.*

2.2.3. Les marques lexicales de la subjectivité

Les modalités d'énoncés passent en effet principalement par le lexique ; selon Kerbrat Orecchioni qui a beaucoup travaillé cette dimension le lexique est le lien privilégié de l'inscription de la subjectivité.

Nous parlons donc aussi de marques lexicales de la subjectivité quant nous nous intéressons aux modalités d'énoncés, modalités par lesquelles nous voyons se dessiner dans le texte l'attitude du locuteur, son point de vue, ses émotions ou sentiments. C'est donc en s'intéressant aux : noms ou substantifs, adjectifs, verbes, adverbes d'un texte que nous pouvons analyser le point de vue de l'énonciateur, les émotions qu'il fait passer dans son texte.

2.2.3.1. Les termes intrinsèquement subjectifs ou occasionnellement subjectifs

Remarques sur les modalités d'énoncés ou marques lexicales de la subjectivité :

Il existe des termes intrinsèquement subjectifs, quel que soit leur emploi (exemple 87 : *Mal*).

D'autres termes ne sont qu'occasionnellement subjectifs, exemple les verbes affectifs :

-Les verbes affectifs, comme «aimer», ne sont subjectifs qu'à la première personne.

-Plus largement, tout terme peut prendre dans certains cas une valeur subjective :

A l'écrit la ponctuation, la typologie (caractères gras : les titres et les sous-titres),

Les guillemets : exemples du *Quotidien d'Oran*

...qu'il était possible de se référer à des indicateurs « intéressant ». (09.04.2009)

« Pour faire du 9 avril une journée de deuil »,... (09.04.2009)

« Du candidat du consensus » (12.02.2009)

« Candidat de l'alliance » (12.02.2009)

« Comité de préparation de l'annonce de candidature de monsieur Abdelaziz Bouteflika » (12.02.2009)

« Le consensus » (12.02.2009)

« Les notables » (12.02.2009)

« *Conférence* » (12.02.2009)

L'on dit qu'après qu'il fut rentré chez lui, ses « compagnons » lui avaient envoyé, dans la nuit, Chérif Belkacem dit Djamel pour tenter de lui faire changer d'avis et le faire revenir sur sa décision de rejet au poste de président. (12.02.2009)

« *Proximité* » (12.02.2009)

Pour être « le candidat du consensus » qui devait briguer sans entrave un mandat...
(12.02.2009)

« *Les faiseurs de présidents* » (12.02.2009)

Un maire « *djidji* ».26.03.2009

Pour le quotidien *d'El Watan* nous avons trouvé les guillemets dans un seul article du 19.03.2009.

« *Promotion* »

« *La forme démocratique* »

Les « réalisations » de Bouteflika

Le pouvoir a dû recourir à « la justice de nuit » et au « coup d'Etat scientifique »...

Tous terme, peut avoir, donc une valeur subjectif, l'exemple du terme « voter » dans Le Quotidien d'Oran du 26.03.2009

(93)...*c'est ainsi que la liberté s'exprime et c'est pour cela que voter c'est un acte moderne de la citoyenneté,...*

(94) *En Suisse, nous disait un ami de passage dans l'un de nos enterrements, les gens passent leur temps à voter.*

2.2.3.2. Valeurs péjoratives et mélioratives

Les axiologiques (jugement de valeur) sont soit péjoratifs (deuil) soit mélioratifs (la meilleur), mais certains termes peuvent être à la fois péjoratifs et mélioratifs, car tous dépend non pas du terme lui-même mais de l'énoncé dans lequel il est employé ex : *On appellerait « les notables »* (Le *QdO* : 12.02.2009)

2.2.3.3. Passer d'un type de modalité à un autre

Plus largement, selon l'énoncé où il apparaît, un même terme peut passer d'un type de modalité à un autre

La hantise du pouvoir (axiologique, péjoratif) (Exemple 68 d'*EIW* le 19.03.2009)

Cette femme a *hante*. (Non axiologique, évaluation quantitative)

Nous pouvons comparer les deux énoncés : le changement de place de l'adjectif est à l'origine d'un changement de valeur énonciative. Dans le premier cas, nous avons affaire à un axiologique, péjoratif : l'évaluation est qualitative.

Dans le second cas, nous sommes plutôt dans l'évaluation quantifiable: la personne désigné a honte (cela n'exclut pas toute fois des jugements implicites)

Exemple 75 :

... : *portrait géant un peu partout dans les cités*. (Modalité évaluative non-axiologique) dans le sens de très grand

Et l'exemple ci-dessous :

« *Il subit un lynchage politico-médiatique géant*. » (Modalité évaluative axiologique)

Contrairement à l'emploi ordinaire de « *géant* » dans l'énoncé précédent, nous avons ici un usage axiologique de *géant* pour exprimer une dépréciation envers la politique le système.

2.2.4. La modalité et la subjectivité

Les modalités d'énonciation et d'énoncé sont donc des manifestations de la subjectivité langagière.

Mais si le repérage des déictiques est assez clair, il n'existe par contre pas de critère indiscutable pour repérer les autres indices de subjectivité dans un énoncé. Kerbrat Orecchioni avance que c'est l'intuition de l'allocutaire qui lui permet de repérer la subjectivité. Mais cette intuition s'appuie sur des connaissances linguistiques qui la guident et l'orientent, et notamment du lexique.

Puisque la langue offre plusieurs moyens pour montrer l'engagement subjectif de l'énonciateur non seulement par le biais des modalisateurs, mais aussi par divers parties du discours qui peuvent fonctionner comme une prise de position. La subjectivité a plusieurs formes comme la modalité. (Voir la relation entre la subjectivité et la modalité : schéma 2 de la partie théorique)

D'abord sur les catégories grammaticales. A partir de ces données, En récapitulant, nous nous permettons de signaler que certaines unités linguistiques renvoient en même temps aux marques de subjectivité et aux marques de modalité d'énonciation. (Voir remarques ci-dessous).

Il en conclut que :

a) Les substantifs : la modalité ne se réalise qu'avec les substantifs (noms affectifs ou évaluatifs) insérés dans un complément d'adjectifs ou une locution verbale, exemples 24, 38, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 90.

b) Les adverbes : les exemples 4, 43, 47 sont ici des subjectivants modaux d'autant qu'ils sont en tête de la phrase, et qu'ils influent ainsi sur toute la phrase qui suit. (Modalité d'énonciation)

c) Les adjectifs : les exemples : 69 : *Moins optimiste*, adjectif qui ne qualifie que *Moussa Touati*

75 : « géant »: ici *géant* est un adjectif subjectif qui ne qualifie que le nom *portrait*.

Dans les exemples 79 et 83, l'adjectif « forte » ne qualifie qu'un seul nom.

Donc, dans les exemples ci-dessus ces adjectifs ne sont que des marques de la subjectivité non des marques de modalité d'énonciation.

Mais dans l'exemple 80 l'adjectif « bon » porte sur toute la phrase, il est en même tant une marque de subjectivité et une marque de modalité d'énonciation.

Les verbes : Dans l'exemple 37 le verbe *sembler*, modalise le verbe qui le suit *vouloir*, et dans les exemples 26 et 41, les verbes « pensent » et « croire » comme tout autre verbe subjectif agissant sur le contenu, sont en même temps modalisateurs.

d) Les temps du verbe : il y a emploi du futur, du conditionnel et du subjonctif dans notre corpus.

L'exemple 16 est triplement modalisé (conditionnel, subjonctif et la forme interrogative).

e) L'intonation : à l'oral : les interjections, les exclamatifs indiquent (selon le contexte) une subjectivité ainsi qu'une modalité. Elles sont donc subjectivant modaux.

f) Les signes typographiques : points d'exclamation, caractère italiques, gras, capitales ou majuscules et les guillemets. Nous avons trouvé dans notre corpus que les guillemets qui sont considérés comme subjectivant non modalisant.

Ce qui ressort, c'est que la subjectivité se réalise par multiples moyens et diverses parties du discours alors que la modalité se forme par une attitude prise envers le contenu propositionnel, plus précisément, elle naît de la composition du *dictum* et du *modus*.

2.3. Le discours rapporté

Nous ne savons analyser la subjectivité du discours de presse sans d'abord distinguer le discours du journaliste de celui des sources cités. Il faut en effet pouvoir déterminer si une marque quelque de subjectivité doit être attribuée au journaliste ou à autrui. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'isoler (par des codes de début et de fin) le discours rapporté (DR par la suite) du discours du journaliste de manière à ce que le repérage et le codage des marques de subjectivité ne s'appliquent qu'au discours du journaliste (voir chapitre2, partie théorique : 2-4 Le discours rapporté et la subjectivité).

Les exemples ci-dessous tirés des deux quotidiens d'informations de genres différents : articles d'informations et des éditoriaux, permettent d'illustrer quelques hypothèses que nous pouvions avancer sur le rôle du DR comme indicateur de subjectivité du discours de presse. Les articles d'informations peuvent être considérés comme objectif. Les articles des éditoriaux plus subjectifs (jusqu'à preuve du contraire).

Les exemples du Quotidien d'Oran du 12.02.2009

(95) Ce n'est qu'hier que la direction de la communication du « comité de préparation de l'annonce de candidature de monsieur Abdelaziz Bouteflika » a, dans un communiqué, écrit que « **les journalistes et photographes accrédités sont invités à se présenter à l'ISTS (enceinte du complexe) aujourd'hui, le jeudi 12 février à 10h, afin de retirer leur badge** ».

(96) D'autant qu'il savait, dit-on que **dans la salle où était réuni un très grand monde, il y'aurait un courant qui devait plutôt le chahuter.**

(97) L'on dit qu'après qu'il fut rentré chez lui, ses « **compagnons** » lui avaient envoyé, dans la nuit, Chérif Belkacem dit Djamel pour tenter de le faire revenir sur sa décision de rejet du poste de président.

(98) Ils avaient ainsi fait tout faux parce que, explique-t-on, **Bouteflika n'était en odeur de sainteté avec si Djamel. Il aurait donné un coup de pied à la porte de son appartement pour le refermer et ne la rouvrir le lendemain que pour s'envoler sur Genève.**

(99) Larbi Belkheir, pour ne citer que lui bien malade aujourd'hui, aurait quitté le pouvoir, nous dit-on, sans avoir réussi à comprendre « **certaines réactions de Bouteflika** ». (26.03.2009)

(100) D'ailleurs certains se demandent si **la Suisse continuerait d'exister sans les élections.**

(101) Il l'a déclaré lui-même « **je ne suis pas un prophète** ». (09.04.2009)

(102) Le ministre de l'intérieur, Yazid Zerhouni, semble vouloir minimiser l'impact d'une éventuelle érosion de la participation, en estimant que « l'abstention ne doit pas constituer un complexe ». « **Nous n'avons aucune raison de vivre avec complexe, appelé le complexe du taux de participation, s'il y a lieu de comparer les résultats obtenus régulièrement en Algérie par rapport à ceux obtenus dans des pays qui ont la plus longue expérience démocratique** », a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « **nous ne devons pas faire un complexe du taux de participation. Nous avons eu de bons taux de participation** », se référant aux présidentielles de 1999 et de 2004.

(103) Les leaders charismatiques de l'opposition ayant eux, refusé de se présenter, avançant l'argument que **le scrutin du 09 avril 2009 ne sera qu'une mascarade électorale ne méritant que le boycott.** (03.03.2009)

(104) **Ainsi, 7 postulants à la candidature ont été éliminés de la course à la magistrature suprême parce qu'ils n'ont pu réunir, pour certains d'entre eux en tout cas, le minimum des conditions requise,** ainsi que l'a exprimé en direct, le président du conseil constitutionnel.

(105) ... **ET après examen des 13 dossiers déposés par les candidats auprès du conseil, exposé de ses rapporteurs, confirmation, de la validité des candidatures et délibération des membres du conseil,** selon M. Bessaih.²

L'utilisation du DR présente dans ces exemples des différences significatives en regard de la subjectivité énonciative.

Le DR (en gras) occupe plus de place dans les articles d'informations du *QdO* que dans les éditoriaux *d'ElW*.

Les articles d'informations se caractérisent par l'objectivité du journaliste, en ce que le journaliste en tant que locuteur donne présence au discours d'autrui. Le journaliste rapporte du discours car l'évènement : élections présidentielle d'avril 2009. Dont il est question est essentiellement de nature discursive.

Suivant le principe de l'objectivité journalistique, le journaliste est, pouvons-nous dire, interdit de parole : le locuteur principal du texte d'information a recourt à d'autres sources d'informations. Dans cette rhétorique d'objectivité, le discours rapporté remplit une fonction essentiellement informative. Le journaliste laisse en somme ses sources livrer l'information et juger de leur importance.

Les énoncés dans le DR qui appartiennent en propre au journaliste ne visent qu'à distribuer le droit de parole par les locutions introductives neutres (dit-on, écrit que, l'on dit que, explique-t-on, a déclaré, a exprimé, selon Bessaih) et à donner à l'information un caractère événementiel, en donnant les circonstances immédiates et précises du discours (qui parle, quand et où, ce sont des informations qui sont dans les éditoriaux sont moins précise. Lorsque le journaliste prend la parole, c'est pour

² M. Boualem Bessaih, président du Conseil Constitutionnel.

établir le cadre matériel et temporel de la prise de parole d'autrui (exemple 99). Les énoncés du journaliste ne portent que sur ces éléments concrets.

Les éditoriaux et les articles d'informations privilégient le discours indirect mais nous le trouvons plus dans les articles d'informations. Dans la rhétorique d'objectivité, le journaliste tend à rapporter *texto* (tel qu'il est) le discours d'autrui alors que dans une énonciation plus subjective, le journaliste choisira plutôt d'incorporer le discours d'autrui dans ses propres énoncés en utilisant le style indirect ou indirect libre. Comme dans les articles trouvés du corpus. Le journaliste construit le discours d'autrui aux exigences de sa propre énonciation, ce qui marque une distanciation entre le discours de la source et le discours du journaliste. En outre, dans le style indirect ou indirect libre, le journaliste dispose d'une plus grande marge de manœuvre quant à la reproduction de l'énonciation originale et quant à l'usage des locutions introductives qui permettent d'orienter l'interprétation du discours d'autrui.

Le style direct et le style indirect définissent des relations différentes entre les acteurs (locuteurs citant, locuteur cité, allocutaire) du système de communication.

Dans le style direct, le journaliste cède la place au locuteur cité alors que dans le style indirect il s'interpose, en quelque sorte, entre le locuteur cité le lecteur du journal (le locuteur citant est l'intermédiaire entre le locuteur cité et le lecteur. Il devient à la fois interlocuteur du lecteur et médiateur du rapport entre celui-ci et le locuteur cité. Dans le style indirect, le discours du locuteur cité perd son autonomie et s'ajoute à l'énonciation du journaliste. La référence n'est pas la situation du discours du locuteur cité, mais celle du journaliste lui-même, placé au centre du système de communication. Le choix de citer en style indirect plutôt que direct porte aussi un jugement de valeur sur l'énonciation originale, dont nous avons estimé qu'elle ne satisfait pas aux critères de la communication journalistique.

Dans les articles d'éditoriaux d'*EIW*, nous trouvons seulement deux énoncés qui appartiennent au discours rapporté, nous remarquons que la seule intervention que s'autorise le journaliste consiste à résumer le propos d'autrui (exemples : 103, 104, 105) et il n'y a aucune tentative d'interpréter, de commenter ou de compléter les propos d'autrui. Par contraste, le locuteur/journaliste des articles d'informations du

journal le *QdO*, incorpore dans son énonciation son identité d'interprète/analyste en traduisant dans ses énoncés un style d'écriture dans lequel le DR occupe proportionnellement moins d'espace car le journaliste ne se contente pas de rapporter les propos d'autrui, il les contextualise : en donne une interprétation, en dégage des significations, les exemples qui le montrent sont :

Ce n'est qu'hier que... (95), *...D'autant qu'il savait...*(96), *Ils avaient ainsi fait tout faux parce que, explique-t-on...*(97), *D'ailleurs certains se demandent...*(100), *Larbi Belkeir, pour ne citer que lui...*(99).

Ce qui nécessite le recours à des énoncés qui appartiennent en propre au journaliste, nous remarquons que le style plus analytique des articles d'informations, la fonction informative ou narrative du discours rapporté se double d'une fonction argumentative : Le DR sert moins à raconter un événement (élection présidentielle) qu'à documenter les interprétations du journaliste, et ses commentaires. La logique de la preuve à laquelle obéit l'usage du DR fait en sorte que les citations si elles demeurent nombreuses, sont plus courtes, occupent par conséquent moins d'espace : exemples : 95, 102.

L'utilisation du DR étant plus sélective, les critères stylistiques, expressifs ou illocutoires acquièrent, à travers le processus de subjectivité du discours de presse, une grande importance : le journaliste choisit de citer les propos d'autrui quand l'énonciation d'autrui (sa manière de dire) apparaît significative ou révélatrice en elle-même (ordre, menace, révélation, dénonciation... (Exemples 95, 98, 99, 102 : révélation et l'exemple 103 : le journaliste dénonce le système politique de l'Algérie).

Les locutions introductives neutres d'articles d'informations n'ont d'autres fonctions que l'attribution (*L'on dit que, explique-t-on, a déclaré lui-même, écrit que, nous dit-on...*), alors que dans les éditoriaux les locutions introductives guident l'interprétation en « cadrant » le DR (a exprimé, avançant l'argument...).

Dans les articles d'informations, le DR est introduit comme un acte de parole alors que dans les éditoriaux il peut s'agir de pensée.

Le journaliste passe de la position de celui qui témoigne d'un événement (l'élection présidentielle 2009 : un discours lu ou entendu : exemple 105 : *selon M.*

Bessaih) à la position du narrateur omniscient qui connaît la pensée d'autrui ; cette position du narrateur omniscient serait difficile à tenir si le journaliste ne ponctue pas son discours par les preuves qui constituent les segments du DR en style direct, exemples 95,101, 102.

exemple 101 : *Il l'a déclaré lui-même : « je ne suis pas un prophète. »*

Nous pouvons croire que cette tendance à passer de la parole rapportée (l'on dit que) à la pensée rapportée (en estimant que, a exprimé que...) et cette action rapportée Augmente la lisibilité du récit journalistique, le rend plus vivant et crée l'illusion d'une prise plus directe sur le réel ; nous voyons les acteurs (discours du président et ses opposants) penser et agir plutôt que les entendre dire qu'ils pensent et qu'ils agissent.

Ces exemples d'articles montrent que le discours rapporté et les locutions introductives qui l'accompagnent comportent plusieurs aspects susceptibles d'enrichir une analyse de la subjectivité énonciative du discours de presse.

Nous allons distinguer les énoncés du journaliste de ceux des sources citées. Pour définir de telles règles, il faut d'abord considérer les formes linguistiques concrètes du DR, comme nous l'avons vu, le journaliste peut rapporter les propos d'autrui sous une forme directe, indirecte, indirecte libre ou îlot textuel. Prenons comme exemple 99 d'îlot textuel (...*nous dit-on, sans avoir réussi à comprendre « certaines réactions de Bouteflika »*).

Donc, nous devons identifier le DR et l'attribuer à un locuteur cité.

L'analyse de chacune de ces catégories linguistiques (discours direct, indirect, DIL, forme introductive de parole ou de pensée) présente, des difficultés méthodologiques particulières que nous allons maintenant examiner.

2.3.1. Le discours direct

Le discours direct (DD) se présente comme la reproduction des énoncés de la source citée. Plus précisément, le DD prétend reproduire la textualité des énoncés de la source, or la textualité n'est pas un synonyme d'intégrité. La reproduction intégrale des propos d'autrui est impossible dans le discours de presse (ni d'ailleurs

dans d'autres types de discours). La reproduction est, précisément, une reproduction, c'est-à-dire une nouvelle production dans une énonciation différente et dans un contexte discursif et argumentatif différents. Le journaliste ne peut reconstituer dans sa plénitude et sa complexité sémantique le contexte dans lequel les propos cités ont été prononcés ; la citation de presse est forcément, un extrait dé-contextualisé et re-contextualisé du discours d'autrui :

Exemple 101 : *Il a déclaré lui-même « je ne suis pas un prophète »*

Par ailleurs, le journaliste ne peut reproduire autrement qu'en la décrivant dans ses propres mots la composante non verbale d'un discours que la source a tenu oralement (le ton, le débit, la gestuelle, le regard, etc.).

L'économie de la communication journalistique oblige aussi à un travail de mise en forme des textes : Les énonciations originales sont épurées des erreurs, des hésitations, des faux départs, des répétitions inutiles, des énoncés inachevés, des impropriétés, etc.

Finalement, la correction grammaticale, la règle de la concordance des temps et des déictiques et la réorganisation des matériaux cités en fonction de la structure du texte journalistique achèvent de transformer les énoncés originaux en énoncés rapportés. La déontologie journalistique permet de telles transformations à la condition que le sens premier de l'énoncé cité ne s'en trouve pas significativement altéré.

Même si le DR en forme directe ne peut prétendre restituer intégralement le discours d'autrui, il reste qu'il s'affiche dans le discours de presse comme une image fidèle, une mise en représentation de ce discours. L'énoncé cité en DD demeure linguistiquement autonome par rapport à l'énoncé citant. Il marque un changement de locuteur par lequel le journaliste momentanément, cède la parole à un autre locuteur.

Deux critères permettent de repérer le DR en style direct. Premièrement, dans les journaux, le DD est signalé la plupart du temps par des marques typographiques : des guillemets, des italiques, des deux points, des tirets (dans le cas de dialogues rapportés).

Deuxièmement, en l'absence de marques typographiques, nous pouvons recourir à un principe de cohérence, c'est-à-dire des éléments qui créent une rupture sur le plan énonciatif en suggérant qu'il y a changement de locuteur. Ces marques sont constituées le plus souvent de pronoms personnels à la première personne à valeur déictique. Ces pronoms indiquent qu'il s'agit d'un DD lorsque, au singulier (je, mon, mien, etc.), ils renvoient au locuteur cité, et, au pluriel, à un ensemble formé du locuteur cité.

Les deux critères opératoires (marques typographiques et principe de cohérence c'est-à-dire les marques de discordance) définissent la catégorie du DD de manière restrictive.

Ainsi, des segments DR attribués par des expressions comme : « *selon M. Bessaih* » ou « *l'on dit* », « *explique-t-on* » (exemple 105, 97,98) ont été codés comme du discours indirect s'ils n'étaient pas accompagnés de guillemets ou d'autres signes typographiques équivalents. Même si de tels énoncés peuvent, d'un point de vue strictement linguistique, être considérés comme une reproduction intégrale d'un segment du discours original, ces formes d'attributions n'offrent pas, dans le contrat de communication journalistique, les mêmes garanties que les deux points ou les guillemets quant à l'intégralité de l'énoncé original. C'est pourquoi nous avons réservé la catégorie du DD au cas où le style direct du DR est si clair, la catégorie DI devenant, d'une certaine manière, la catégorie par défaut. Il n'est sans doute pas inutile d'insister sur le fait que nous ne cherchons pas à savoir si les propos cités ont bel et bien été tenus par la source ; nous cherchons plutôt à déterminer si les énoncés se présentent comme DR (en style direct, indirect ou DIL) ou comme appartenant au journaliste.

2.3.2. Le discours indirect

Dans le DR en style indirect (DI), le journaliste rapporte les propos de la source tout en maintenant sa position du locuteur. Ainsi l'énoncé original de la source n'est pas mis en scène de manière autonome ; le locuteur citant l'intègre à son discours en l'adaptant aux exigences de sa propre énonciation. Cette adaptation a

trait notamment aux déictiques de temps, de lieu et de personne. Prenant comme exemple 100, alors que la source dit textuellement : *D'ailleurs certaines se demandent : « est que la Suisse continuerait d'exister sans les élections »*, le journaliste écrit : D'ailleurs certains se demandent si la Suisse continuerait d'exister sans les élections. (Voir exemple 100).

Le DI joue sur le propos, qu'il prétend rapporter, plutôt que sur la textualité et il requiert une opération d'analyse sémantique des énoncés d'autrui et un jugement sur le sens qu'il convient de leur accorder. Selon Authier (1978 : 66), le DI est toujours une « *prise se position sur le sens d'un acte de parole* », et il engage donc le locuteur citant en tant que sujet. *C'est* en cela que, du point de vue de l'énonciation, le DI apparaît comme une forme plus subjective que le DD. Sur le plan formel, le discours indirect se présente comme un terme complément ou bien une proposition subordonnée qui dépend d'un terme principal introducteur (exemple 103)

2.3.3. Le discours indirect libre (DIL)

Le discours indirect libre est une forme particulière du DR, dans cette forme le locuteur citant (le journaliste) reprend textuellement (ou il donne l'impression) les énoncés du locuteur cité (Les leaders charismatiques de l'opposition, le président du conseil constitutionnel), mais en les adaptant aux fins de son propre discours, de sorte que la citation a des traits à la fois du discours direct (par le fait de textualité) et du discours indirect (par les adaptations que le locuteur citant lui fait subir) : exemple 103 et 104.

Nous devons donc apporter une grande précision dans les règles de codage pour permettre le classement de nombreux cas équivoques.

2.3.4. Les locutions introductives

Selon Bakhtine (1977: 161)³ « *Le discours rapporté c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation* ».

Le métadiscours s'actualise de la façon la plus manifeste par les locutions introductives qui articulent le discours cité au discours citant et qui, par là, marquent la présence du locuteur dans son énoncé. La description de la relation de l'énoncé citant et de l'énoncé cité fait voir les opérations subjectives qu'effectue un locuteur lorsqu'il rapporte le discours d'autrui (Fall et El Mankouch, 1996: 14).

Comme les autres faits de langue, les locutions introductives du DR se prêtent à toutes les nuances, ce qui complique le travail de l'analyse.

A quelles conditions, en effet, pouvons-nous dire que discours citant rapporte un acte de parole ou une pensée, ou encore une action ? Comment, en particulier, opérationnaliser la distinction entre verbe de parole (ou de communication) et verbe de pensée, sachant que la parole traduit une pensée et la pensée s'exprime par la parole ?

Si nous pouvons dire que certains verbes appartiennent exclusivement à l'une ou l'autre catégorie (dire et pensé, par exemple), nombre de verbes dénotent les deux à la fois, dans des dosages variés et subtils. Il en va de même avec la distinction entre verbe de parole ou de pensée et certains verbes d'action comme : protester, s'opposer, appuyer, etc. Qui dénotent aussi une activité discursive que, précisément, la pragmatique désigne comme des actes de discours. Voir exemples ci-dessous.

Verbes de paroles : 95 (*écrit*), 96 (*dit*), 97(*dit*), 98 (*explique*), 99 (*dit*), 101(*a déclaré*), 102(*a déclaré*), 104 (*a exprimé*).

Verbes d'actions : 100 (se demandent), 103 (avançant l'argument).

Verbes de pensée : 102 (en estimant).

³ Cité par Charron, J et Loic, J. (1999 : 33), in *Enonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement*

Pour les fins de repérage des locutions, nous pouvons dire que dans les articles d'informations, ce qui est rapporté comme une pensée renvoie à des propositions qui ont été communiquées par la parole.

En somme, pour le codeur *pense que*, est du moins en première approximation, synonyme de *dit que*, de sorte que les énoncés que ces locutions introduisent appartiennent au discours rapporté. Il arrive que certains verbes dénotent des actions servant à introduire du DR alors que d'autres décrivent des comportements non discursifs, si certains verbes d'actions appartiennent clairement à l'une (promettre) ou l'autre (courir) catégorie, dans plusieurs cas, la distinction entre les deux demeurent ambiguë. Une manière de les distinguer consiste à déterminer si, dans la manière dont le journaliste présente l'évènement, l'accent est mis sur la parole (ou la pensée) ou sur l'action, et de ne retenir les locutions introductives (et le DR) que si l'accent est mis sur la pensée ou la parole.

Conclusion

Une grande partie du travail du journaliste consiste à collecter, à traiter et à rapporter le discours d'autrui. Le journaliste soumet ce matériau à un travail qui n'est jamais neutre. Le produit qui en résulte est marqué par les conditions de sa production. Le choix des personnes et des propos cités, la manière (direct ou indirect) de les citer, la manière (par les locutions introductives) d'articuler le propos d'autrui à son propre propos, le flou qui peut être maintenu à la frontière des deux discours, tout cela concourt à définir l'identité du journaliste et une intention de communication et, du même coup, à établir un certain rapport entre lui et même, en tant que sujet, et le réel (c'est-à-dire le locuteur cité et son discours).

Après avoir identifié et relevé ses éléments, nous passons maintenant au dernier chapitre d'analyse qui consiste à comparer entre les deux genres des deux quotidiens afin de mesurer le taux de la subjectivité et à interpréter les résultats obtenus.

Chapitre 3

Comparaison et interprétation des résultats

Introduction

Nous allons présenter dans ce chapitre le résultat de la méthodologie d'analyse de corpus permettant de contraster différentes modalités d'expression de la subjectivité. Dans cette méthodologie, le corpus joue un rôle très important puisque c'est sa constitution même qui va permettre d'avancer dans la description de l'influence des modalités de rédaction sur l'expression de la subjectivité.

Nous allons commencer par comparer les résultats obtenus pour les interpréter, en vérifiant nos hypothèses de sens.

3. La mise en scène du journaliste et l'appel au lecteur

Le locuteur peut se mettre en scène dans son énoncé par le recours à des marques linguistiques formelles univoques.

Le point d'exclamation, par exemple, constitue comme nous l'avons vu, une marque de ce genre car il met en scène dans l'énoncé le locuteur lui-même en train de s'exclamer. Il arrive aussi que la mise en scène du locuteur se combine à un appel au lecteur. Le point d'exclamation et d'interrogation s'emploient dans un contexte dans lequel le récepteur doit être en mesure de saisir la nature et les motifs de l'exclamation qui consiste à tenir les citoyens informés au mieux des enjeux et des choix existants afin que leur vote reflètent réellement leurs choix.

Il met en scène le locuteur qui s'exclame, mais aussi un allocataire qui saisit en quoi il y'a matière à s'exclamer. Le discours journalistique s'affiche en tant que communication intersubjective à chaque fois que le récepteur et sollicité est interpellé directement dans l'énonciation. Cette interpellation, qui ne peut être qu'une invitation à participer à la communication. Elle peut prendre plusieurs formes : les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, les pronoms et les adjectifs possessifs à la deuxième et troisième personne du pluriel (nous, vous), le mode impératif, les appels à la compétence du lecteur. Nous allons interpréter ces formes plus précisément.

3.1. L'énoncé interrogatif et injonctif

L'énoncé interrogatif et injonctif a des effets assez similaires que l'énoncé exclamatif. Ce sont des indicateurs forts de la présence du journaliste dans son énoncé, car ils dénotent un état psychologique particulier (d'incertitude, d'étonnement, de perplexité, d'excitation, etc.) du locuteur face à l'objet de son discours.

Parmi les actes de discours marquant la subjectivité ; l'interrogation et l'injonction sont les formes les plus susceptibles qui apparaissent dans nos articles d'informations mais nous l'avons pas trouvé dans nos éditoriaux.

Dans ses articles d'informations, l'énoncé à la forme interrogative peut faire l'objet de deux interprétations : soit que le journaliste semble s'interroger lui-même (exemple 2), sur ce que dira Bouteflika auquel cas l'énoncé est résolument subjectif car il nous projette littéralement dans l'esprit de celui qui s'interroge, soit que la question semble s'adresser au lecteur (exemple 3) sur ce que diront les citoyens auquel cas l'énoncé accentue la fonction relationnelle ou intersubjective du discours. Quoiqu'il en soit aucun cas, un énoncé à la forme interrogative ne peut être dit objectif.

Dans l'énoncé injonctif nous trouvons l'infinitif à valeur de l'impératif dans les articles d'informations du *Quotidien d'Oran* mais pas dans les éditoriaux ; à travers ce mode qui se définit sous le mode du commandement et de l'ordre, l'énonciateur veut transmettre une idéologie. Ainsi, il y a subjectivité entre le journaliste (ou le journal) et son lecteur un rapport (soit d'autorité ou de familiarité) qui autorise le journaliste à s'adresser au lecteur sous le mode infinitif à valeur de l'impératif et cela implique aussi qu'il y a tension entre l'énonciateur (journaliste) et l'énonciataire (lecteur) cette relation entre eux est perceptible et se manifeste par les procédés de questionnement et de l'ordre traduisant une expression de la part de l'énonciateur envers l'énonciataire mais cette tension nous ne la trouvons pas ou elle est moins apparente par ses marques dans les éditoriaux.

3.2. Les 2^{ème} et 3^{ème} personnes

La mise en scène du locuteur peut aussi se réaliser par les pronoms personnels et les adjectifs possessifs à la première et deuxième personnes (généralement du pluriel).

Les occurrences des déictiques de personne, des pronoms personnels et des adjectifs possessifs à la première personne du pluriel (nous, nos, notre...) dans les articles d'informations (exemple 11) dont le référent inclut le public, constitué des lecteurs et le journaliste lui-même (ou le journal) placent celui-ci dans le même ensemble et la même perspective que les lecteurs auxquels il s'adresse(nous

citoyens), accentuant du coup ce qu'il en a en commun avec eux (l'opinion partagé sur la réalité des élections).

La première personne du pluriel combine donc à la fois un effet de subjectivité (parce que le journaliste est présent dans le nous inclusif) et un effet de communication et, plus encore, un effet de communion ; il y a ici, non seulement une mise en relation du journaliste et du lecteur, mais l'intégration des deux dans une même communauté (politique, économique, social, culturelle, etc.).

Nous trouvons aussi 12 occurrences du déictique *on* (exemples : 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20)

Dans les articles d'informations se substitue parfois aux déictiques "nous" inclusif ou exclusif.

Nous remarquons que le nombre de déictiques, de modalités, les verbes de modalités (vouloir, pouvoir, devoir), se rapportant au locuteur est plus grands dans les articles d'informations que dans les éditoriaux.

3.3. Le discours rapporté

Selon l'article de Marnette⁴ sur l'effacement énonciatif dans la presse contemporaine qui envisage les liens entre effacement énonciatif (eé) et discours rapporté dans la pratique journalistique ; la presse écrite contemporaine constitue un terrain de recherche intéressant car la relation entre locuteur citant (L1) et locuteur cité (L2) n'y est pas aussi bipolaire que dans la fiction littéraire où L1 est fréquemment sur énonciateur car locuteur-narrateur premier et L2 sous énonciateur puisque locuteur-personnage second. Le journaliste-locuteur peut évidemment revendiquer que son rôle de reporter/rapporteur mais les conventions veulent également qu'en dehors des éditoriaux (voir exemple 103, 104, 105), la plupart des articles paraissent objectifs c'est-à-dire d'une certaine manière, effacent la voix du

⁴ Marnette, S. (2004). « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine », *Langages* 154, pp. 51-64.

journaliste pour donner la priorité aux sources (voir exemples : 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102).

Donc, nous pensons qu'il y'a un relatif effacement énonciatif du journaliste. L1 au profit de source énonciative, L2 est donc sous énonciateur de L1. Or le journaliste n'est pas nécessairement « neutre » : il ne doit pas l'être dans des genres comme les éditoriaux.

Ce qui caractérise à première vue l'inscription du scripteur professionnel dans la presse (exactement dans l'éditorial) c'est l'absence d'un « je », que manifeste une coïncidence entre sujet de l'énoncé et sujet de l'énonciation. C'est également la rareté des formes d'interrogation ou d'intimidation, pour reprendre les termes de Benveniste, (excepté dans les titres et les sous-titres).

Les formes d'énoncés les plus fréquentes dans nos éditoriaux sont des assertions (voir tableau 2 : Les modalités d'énonciation), accompagnées de modalités et de marques de distance, qui rendent compte de ce que nous avons vu, de ce que nous savons, et de ce que nous avons appris par d'autres, d'où la présence constante de discours autre est une responsabilité qui se manifeste dans les articles d'informations.

Les articles d'informations sont constitués de dires cités entre guillemets, empruntés à différents acteurs (le président de la république, le président du conseil constitutionnel, Comité de préparation de l'annonce de candidature de monsieur Abdelaziz Bouteflika, le ministre de l'intérieur, Yazid Zerhouni...)

Les faits rapportés sont également issus de dire recueillis (Selon M. Bessaih) Si nous trouvons peu de traces explicites de la présence de l'auteur, celui-ci a néanmoins la responsabilité du choix des informations, de la mise en scène de cet intertexte avec ses contraintes de temps d'espace et de genre.

L'éthique de la profession et la pratique professionnelle conduisent le scripteur à montrer « la distance » ressentie entre son énoncé et les dires qu'il rapporte. L'auteur est bien là et pas seulement à travers quelques traces qui manifestent sa présence, telles : *Ce n'est qu'hier que...* (Exemple 95), *aurait* (l'emploi du conditionnel dans les exemples 96 et 98), *semble vouloir* (l'emploi des verbes performatifs dans l'exemple 102), *...n'ont pas pu réunir* (l'emploi de la

négation et verbe de modalité dans l'exemple 104) et lorsqu'il reformule les propos des compagnons du président (exemple 97), lorsqu'il interprète l'attitude du politicien (*Larbi Belkheir* : 99) dont il rapporte les dires, ou pour marquer sa distance envers ce qu'il a appris ou ce qu'on lui a dit (Selon. *M.Bessaih* : exemple 105).

Il est constamment là, même lorsque la distance tend vers zéro, à travers la façon dont il désigne et énonce les faits, la façon dont il représente les dires, la façon dont il « éclaire » les informations sur le vote et la campagne électorale.

Dans l'éditorial : il s'agit là d'un genre auto désigné et généralement signé, dans lequel nous nous attendons à retrouver des traces du surgissement du sujet de l'énonciation dans l'énoncé, mais au-delà de l'énonciation énoncé, c'est dans la façon de présenter, de nommer et d'éclairer les faits que l'énonciateur se glisse ici d'avantage encore à travers des modalités appréciatives, considérées souvent comme prototypiques des traces de la subjectivité.

L'auteur rapporte et commente les actes de langages des autorités politiques, des médias (*La télévision*) : La présence de l'énonciateur est moins dans les traces locales d'opérations énonciatives que dans l'organisation de la schématisation que le discours construit au fil du texte, ce qui est typique aux éditoriaux.

Autre caractéristique du genre, c'est la présence d'allusions à d'autres événements, qui fonctionnent comme autant de rappels mémoriels à destination des lecteurs et participent également de ce fait à l'orientation pragmatique construite au fil du texte : premier mandat de Bouteflika 1999, le deuxième mandat réélu en 2004 et maintenant c'est son troisième mandat. Ces rappels contribuent à l'éclairage que le scripteur donne : il prend le lecteur à témoin, il contribue ainsi à la construction des opinions à travers le micro univers qu'il propose, mais dont l'effet pragmatique dépend des mémorisations que les mots évoquent.

C'est donc dans les rappels des faits, des dires, des discours autres, et dans la façon de les organiser textuellement que s'exerce la responsabilité du scripteur ; Sophie Moirand dans son article qui s'intitule « *Responsabilité et énonciation dans la presse quotidienne* » dit que la notion de responsabilité est absente en entrée des dictionnaires de sciences du langage, la responsabilité apparaît dans les articles sur

« l'énonciateur » et fonctionne comme équivalent de « la prise en charge énonciative » dans certain article sur l'énonciation.

Tout en sachant qu'une part de la rhétorique lui échappe, puisqu'elle réside dans ce que les mots, les dires, les rappels évoquent pour chacun des lecteurs, et donc différemment de l'un à l'autre. Mais la responsabilité singulière d'un auteur infléchie par les normes du genre, par le ton du journal, et par l'intériorisation de contraintes socio institutionnelles, l'est aussi par la présence d'autres textes sur l'air de la page et au fil des numéros qui se suivent à propos du même évènement : élection présidentielle.

3.3.1. Effacement énonciatif ou sur énonciation

Le modèle de représentation que nous avons proposé permet d'illustrer les variations de prise en charge dans des textes. Plus un article présente une structure complexe et plus le journaliste crée de la distance avec ses propos et se réfugie dans une énonciation fuyante qui laisse la parole à d'autres autorités. (Rabatel, 2006) proposait la notion de *sous énonciateur* pour désigner cet énonciateur dominé par rapport à celle de *sur énonciateur* qui désigne un énonciateur qui saturerait son propos de sa présence. La posture médiatique consiste à positionner le journaliste comme *sous énonciateur* dans la mesure où il laisse la parole à des énonciateurs seconds présentés comme experts.

Les buts de cet effacement sont pluriels. Tout d'abord, il augmente l'apparente objectivité de l'article. La fuite énonciative du journaliste contraste avec l'accumulation des paroles expertes : le journaliste semble parfaitement respecter son rôle de réceptacle des bruissements du monde. Plus les points de vue des experts mis face à face seront nombreux et hétérogènes et plus l'impression d'objectivité est forte. Ensuite, le degré de vérité de l'information est renforcé : le propos est digne de confiance parce que porté par une autorité le plus souvent digne de confiance et la présence d'une typographie claire (guillemets ou mise en italique par exemple) conforte l'exactitude des citations en mettant à l'abri des accusations de malhonnêteté informationnelle. Enfin, dans nos articles d'informations et nos

éditoriaux qui portent sur un sujet politique, social qui concerne l'avenir des citoyens algériens, la juxtaposition de contenus contradictoires permet de traiter l'information en échappant à toute critique de parti pris.

Pourtant, en réalité, le journaliste a un réel statut de *surénonciateur* et ce, à plusieurs titres. Premièrement en tant que distributeur de la parole, il choisit et nomme les autorités. Comme le souligne (Charaudeau 2005), présenter ses sources implique un mode de dénomination qui peut traduire une certaine posture de déférence ou de familiarité.

Deuxièmement, la mise en perspective et en représentation du contenu en modifie la portée argumentative ou la valeur de vérité. Tout d'abord, la citation est souvent tronquée sous forme d'îlots textuels. Ensuite, les marqueurs intégratifs du discours peuvent potentiellement jeter la suspicion sur la véracité des faits présentés dans la citation ou discréditer leur auteur. La sémantique des verbes introductifs est à cet égard particulièrement révélatrice.

Le jugement de valeur négatif est également souligné par l'insistance de la mise à distance du propos avec « selon... ». Ainsi, même le discours rapporté permet de déterminer les intentions communicatives du journaliste.

Troisièmement, si l'analyse des textes montre que le discours journalistique recourt le plus souvent au discours rapporté pour convoquer une parole qui fait autorité (parole d'expert, de technicien ou de témoin direct), la citation est une construction qui n'a pour valeur que celle que le lectorat accordera au média. (Bondol 2007) montre ainsi que l'hypothèse d'une restitution fidèle des paroles effectivement énoncées est peu vérifiée dans la plupart des discours et particulièrement dans le discours journalistique.

Entre un énonciateur principal qui refuse l'engagement et une parole d'expert à qui nous pouvons refuser l'expertise, le fait journalistique apparaît bien davantage comme une construction langagière que comme une réalité sociale : il n'est que le fragment de cette réalité, amputé, isolé et reflété par des mots.

3.4. La construction évènementielle des actions

Comme pour les dires, les faits sont représentés selon une logique dramatique de confrontation (explicite ou implicite) qui s'oppose les camps.

Pour les articles d'informations du *Quotidien d'Oran*, la tension entre actualité et Histoire se trouve dans les choix du passé composé pour les titres et le chapeau (exemple 1, 2, 3)

Tandis que les évènements sont racontés au présent, contrairement à l'habitude. Le passé composé du titre s'explique par la dimension récapitulative de l'article. Le présent à une valeur d'actuel étendu (c'est le présent de la campagne en cours), pour mieux donner consistance à l'histoire en train de se faire sous les yeux du lecteur, les évènements de la campagne électorale et le jour du scrutin décisif.

Mais, pour les articles éditoriaux *d'El Watan*, la tension entre actualité et histoire se trouve dans l'emploi de l'imparfait et le passé simple les temps du récit ; L'utilisation du régime « discours » peut produire l'illusion d'un propos empreint de subjectivité, et le recours au régime « historique » (récit) déclencher l'illusion inverse d'un propos tenu sur une base d'objectivité absolue (Sarfati : 47).

La succession des épisodes (Nos articles qui traitent des événements du début de la campagne, le milieu et le jour du vote) repose sur une multitude de scènes d'énonciation, de lieux et d'acteurs en sorte que les journalistes paraissent être, ou avoir été partout où se faisait l'événement.

Les scènes d'énonciations se caractérisent par un oui et un non ; un oui pour Bouteflika et un non pour les autres candidats cela est apparent beaucoup plus dans les éditoriaux par des commentaires du journaliste sans utilisé le « je », par l'emploi des substantifs, de la négation, des adverbes et des participes passés (ex : accord minutieusement négocié entre les tendances lourdes du pouvoir)

La mise en scène énonciative fait fondamentalement problème, du point de vue de la responsabilité. Ce choix d'une pseudo-neutralité n'exonère pas les journalistes de leur responsabilité. Les journalistes sont responsables, non seulement du choix des mots, de la sélection et de la combinaison des informations de la gestion de la polyphonie, mais encore des grilles à partir desquelles la réalité est

appréhendée ; en fonction des conceptions que nous nous faisons du débat public, sans qu'il s'agisse d'imposer des manières normatives de dire relevant du politiquement correct.

3.5. La mise à distance de l'information

Dans la plupart des cas, le journaliste n'a accès aux faits qu'à travers des discours intermédiaires qui prétendent eux-mêmes à la présentation de ces évènements.

Entre l'évènement réel et sa narration dans l'article, d'autres discours peuvent intervenir.

Il est donc normal que subsistent, à des degrés divers, des indices de ces autres discours auquel le journaliste se réfère.

En revanche, la prise en charge énonciative prend des formes variées comme nous l'avons vu dans notre analyse, selon son attitude à l'égard d'un énoncé vis-à-vis duquel il veut plus ou moins se distancer.

3.5.1. Gradualité de la prise en charge

Les différentes sortes de discours rapportés, les indications de cadre méditatif, les modalités d'énoncés et d'énonciation, la manière dont ces catégories s'appliquent au discours permettent de proposer une gradualité dans la distance que l'énonciation instaure entre lui et son propos.

Dans les articles d'informations, la distance est plus grande car nous avons relevé un grand nombre des marques d'énonciation en plus l'emploi du discours rapporté est plus grand par rapport aux éditoriaux qui peuvent interagir entre elles pour introduire une distance forte entre l'énonciateur et son énoncé.

Conclusion de la deuxième partie

Nous avons présenté dans cette partie une méthodologie d'analyse de corpus permettant de contraster différentes modalités d'expressions de la subjectivité. Nous remarquons que notre corpus représente bien des modalités d'expressions de la subjectivité, selon l'échelle proposée : *El Watan* < *Le Quotidien d'Oran* du moins ou plus subjectif mais cette subjectivité est implicite.

Les premiers résultats obtenus nous confortent dans cette validation. En effet les indices choisis pour mesurer la subjectivité dans les deux médias permettent de les distinguer efficacement.

D'un côté, le Quotidien *El Watan* se distingue du *Quotidien d'Oran*, avec une fréquence comparativement faible d'indices de subjectivité. D'un autre côté et contre toute attente, il semble que l'implication de l'auteur est plus ouverte dans *Le Quotidien d'Oran* que dans *El Watan*, si nous considérons le nombre significativement plus important des pronoms, des modalités d'énoncés et d'énonciation.

Enfin, nous concluons qu'il y a une prise de position de la part de l'énonciateur et cette prise de position est différente et graduée d'un journal à un autre et d'un genre à un autre, selon la fréquence de la modalité dans le *Quotidien d'Oran* et le choix du lexique en ce qui concerne *El Watan*.

Les caractéristiques de nos deux médias vont maintenant servir de base à des analyses plus fines et d'avantage qualitative pour décrire en précision les différentes modalités d'expression de la subjectivité selon les différents processus de rédaction qu'ils représentent, en cherchant particulièrement à évaluer si la subjectivité varié en termes de fréquence et/ou de mode d'expression, de choix lexicaux, syntaxiques et/ou discursifs.

Synthèse

A travers les deux derniers chapitres, nous avons eu à vérifier que chaque genre représente une forme d'opinion et des stratégies particulières propre à chaque quotidien.

Nous avons relevé, tout au long de notre étude de la subjectivité, les indices marqueurs d'énonciations et ce sont de marqueurs qui montrent le degré d'implication de l'énonciation dans son discours.

En effet, la distinction entre ces quotidiens commence par le choix du Nom (le nom du journal). Choisir un nom pour un produit qui sera mis en vente relève d'une stratégie car le choix implique des visées. Le nom peut être esthétique mais il représente toujours le producteur (instance énonciatrice) et le produit (journal). Pour les quotidiens, le nom est une stratégie qui garantit la pertinence et la sincérité des propos et c'est la ligne idéologique du quotidien.

Nous avons vérifié aussi que la subjectivité existe même dans les articles d'informations par une stratégie d'effacement énonciative : l'emploi des modalités d'énoncé et d'énonciation et le discours rapporté.

Nous avons vérifié nos hypothèses de sens par un relevé de ses marques énonciatives des deux quotidiens, ensuite nous les avons comparées et analyser pour arriver à conclure que chaque quotidien a ses modalités, ses stratégies strictes qui le distinguent des autres, ces stratégies de captation et de subjectivité.

Donc, nous concluons, comme dit Charaudeau dans son ouvrage intitulé « *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours* » que « *Les médias doivent accepter qu'ils ne peuvent prétendre être un transmetteur de nouvelle qui s'efface devant le monde perçu, ni un simple greffier qui l'enregistre, ni un miroir qui enverrait un reflet fidèle. La déontologie ici serait de refuser de faire passer pour réalité du monde social ce qui n'en est que l'une des représentations imaginées.* » (2005: 231)

Conclusion générale

La presse écrite tente souvent d'éviter d'entrer en conflit avec les différentes sensibilités politiques, culturelles ou communautaristes de son lectorat.

La neutralité respectueuse de toutes les idéologies et de toutes les convictions apparaît alors comme le gage d'une honnêteté avec laquelle délivrer impartialement une information présentée comme objective. Le discours médiatique se prévaut de toute controverse en invoquant des autorités, experts, témoins des faits rapportés : plus les points de vue seront nombreux et hétérogènes et plus le contrat journalistique semble respecté ; nous avons illustré dans ce mémoire différents procédés linguistiques qui permettent au journaliste de s'effacer pour ce tenir en retrait des faits rapportés. Ces procédés peuvent être repérés formellement et modalisés afin de faire émerger une structure discursive révélatrice du degré d'effacement de l'auteur d'un article. Pour diffuser ces informations sans se prononcer réellement sur leur véracité, les journalistes recourent à des tournures linguistiques qui délivreront un message informatif sans en assumer complètement la prise en charge.

Cet effacement énonciatif passe, entre autres, par le recours à la citation et à la modalisation du propos. Le recours à la citation permet de convoquer des sources légitimes dont l'autorité, par projection met à l'abri de toute accusation de parti pris.

Après avoir souligné la diversité des tendances à propos de la théorisation de la modalité, nous avons constaté que chaque sujet produit un discours dans lequel la parole circule la plupart du temps pour attirer l'attention, pour influencer et parfois pour changer l'attitude de l'interlocuteur, ou bien tout simplement pour combler le désir de s'exprimer et de représenter le monde selon son propre point de vue. Le sujet parlant se (re) constitue dans son discours, par son discours et à travers son discours.

Il se sert des modalités afin de se poser comme un sujet et un individu unique et/ou singulier. La subjectivité est caractérisée par l'attitude du locuteur concernant ses idées, ses sentiments, ses intentions et son point de vue à l'égard de tout, et elle manifeste le lien entre le sujet parlant et le monde qui l'entoure. Quand à la modalité,

elle contient de plus le positionnement du locuteur devant le contenu de son énoncé ; elle manifeste d'une manière explicite le lien entre le sujet parlant et la langue. Il s'agit de sa relation directe et interne avec la langue.

Il faut dire que l'énonciation est un vaste domaine difficile à dominer. Aussi les auteurs qui l'abordent et qui ont le souci de donner à leurs ouvrages certaine unité, choisissent-ils en général soit de grouper les faits autour d'un thème jugé central : subjectivité, pragmatique, soit de privilégier une direction particulière : étude de discours rapporté, de l'implicite, de l'argumentation et de la relation interlocuteur...

Quelle que soit l'option choisie, d'importants problèmes d'analyse se posent, il semble qu'un des bons moyens de se faire une idée générale et équilibrée de la problématique énonciative est de lire et de confronter, difficile ou non, un grand nombre d'ouvrages de toutes tendances sur la question.

Le positionnement du journaliste énonciateur ne doit pas être évalué à la seule ou une des marques d'énonciation explicite qu'il emploie. Son positionnement du sujet énonciateur d'abord n'est pas toujours manifesté de façon explicite et peut même jouer sur des apparences trompeuses en ayant l'air de s'effacer dans l'instant même où il impose son point de vue à son destinataire. Son positionnement dépend d'un ensemble de procédés discursifs (descriptifs, narratifs, argumentatif...) et d'un ensemble de mots dont le sémantisme est révélateur de son positionnement au regard de certaines valeurs, le tout en rapport avec les conditions situationnelles de production. Le linguiste du discours est en cela différent du linguiste de la langue : il ne doit accorder qu'une confiance relative aux marques verbales. Il sait qu'il doit traquer le sens au-delà de l'emploi des mots et des constructions phrastiques. Nous devons voir derrière le masque de l'effacement énonciatif, celui du positionnement discursif.

Nous n'avons choisie dans ce mémoire que deux journaux, faute d'espace car un mémoire de magister ne dépasse pas les 120 pages et l'analyse du discours comme nous l'avons dit plus haut est un domaine vaste et difficile à dominer, nous avons vu qu'il y a dans notre corpus un autre marqueur de subjectivité que nous n'avons pas parlé (exploité) comme la négation qui constitue une stratégie

argumentative à partir du moment où elle permet à l'éditorialiste de présenter des points de vue externes pour les réfuter dans l'objectif d'imposer son propre points de vue, subjectif (voir mémoire : Polyphonie argumentative: Etude de la négation dans les éditoriaux *d'El Watan* et le *Quotidien d'Oran*). Notre mémoire nous a permis d'ouvrir bien des pistes de recherche qu'il vaudrait l'approfondir dans le domaine qu'est le notre : l'analyse discursive et comparative de la subjectivité à travers les medias. Nous envisagerons dans la thèse de voir la négation ainsi que d'autres marqueurs de subjectivité. Il serait sans doute fructueux d'étudier sa fonction dans un corpus plus vaste, de tester les mêmes hypothèses sur un grand nombre d'articles de plusieurs journaux algériens d'expression française qui traitent le même événement : élection présidentielle d'avril 2009. Une autre voie à explorer serait d'élargir le corpus à d'autres genre textuels, tel que la chronique, le reportage, l'analyse, etc.

En outre, dans les analyses que nous avons entreprises, certains aspects de la fonction de la subjectivité n'ont pu être abordés, puisque elles sont propres à la langue parlée : l'intonation et la prosodie. Nous devrions par conséquent tester notre hypothèse sur un discours journalistique parlé, comme par exemple les actualités et les reportages télévisés afin de voir le fonctionnement de l'implicite subjectif dans ces discours de la télévision car le contrastif est la voie royale pour faire ressortir les traits spécifiques des genres médiatiques.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages

Adam, J.A., Amossy, R et M. Dascal, M. (1999). *Images de soi dans le discours*, Paris, Nathan université.

Adam-Jean, M et Bonhomme, M. (2007). *L'argumentation publicitaire. Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*, Armand Colin.

Authier-Revuz, J. (1978). « *Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés* » dans *DRLAV 17*, Université Paris VIII, Saint-Denis.

Benveniste, E. (1966). *Problème de linguistique générale 1*. Gallimard.

Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale 2* : Gallimard.

Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck /INA.

Détrie, C., Siblot, P., et Vérine, B. (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Champion.

Ducrot, O et Al. (1980). *Les mots du dictionnaire. Le sens commun*, Paris, minuit.

Ducrot O. [1984]. *Le dire et le dit*, Minuit, Paris.

FALL, K. et F. El Mankouch, (1996). *Quelques stratégies énonciatives, argumentatives et notionnelles dans des discours rapportés de la presse écrite.*

F. de Saussure, F. (2002). *Ecrits de la linguistique générale* : Gallimard.

Gauthier, G. (1989). *Contribution à l'analyse pragmatique du discours masse médiatique.* Communication, 10 (1), 13-60.

Gauthier, G. (1991). « *La mise en cause de l'objectivité journalistique* ». Communication, 12 (2), 81-115.

Georges-Sarfati, E. (2005). *Eléments d'analyse du discours* : Armand Colin

Grevisse, M. (1980). « *Le Bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui.* Paris : Duculot.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*, Paris, Seuil.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1999). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2001). *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Nathan, coll. Fac.

Korkut, E et Onursal, I. (2009), *Pour comprendre et analyser les textes et les discours. Théorie et applications*, Paris, L'Harmattan.

Maingueneau, D. (1981). *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris Nathan.

Maingueneau, D. (1991). *L'analyse du discours, introduction aux lecteurs de l'archive*, Paris, Hachette.

Maingueneau, D. (1994). *L'énonciation en linguistique française* : Hachette.

Maingueneau, D. (2002). *Analyser les textes de communication* : Nathan.

Mouillard, M et J, F, Tétu. (1989). *Le journal quotidien*. Presses Universitaire, Lyon.

Moirand, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre* : Presses Universitaires de France, Paris.

Reboul, A et Moeschler, J. (2005). *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, coll, Armand Collin.

Riegel, M. Pellat, Jean-Christophe et René, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puff.

Saillant- Jean, M. (1996). *Comment analyser les médias. Comprendre la dimension médiatique*, Ed, marketing S. A.

Souchard, M. Wahnich, S. (1995). *La communication politique locale, Que sais-je ?* Paris, Puff.

Vion, R. (2001). « Effacement énonciatif et stratégies discursives », in *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, De Mattia, Monique et Joly, André (éds), pp. 331-354, Ophrys, Gap, Paris.

Dictionnaires

Charaudeau, P. (2002). *Dictionnaire d'Analyse du discours*, ed, du seuil.

Ducrot, O. et T. Todorov (1972). *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil.

Ducrot, O et Schaeffer, J. (1995). *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* : Seuil.

Articles

Marnette, S. (2004). « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine », *Langages* 154, pp. 51-64.

Rabatel, A. (2006). « L'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle d'un "journal" de campagne électorale et la question de la responsabilité, en l'absence de récit primaire » [Texte intégral], Paru dans *Semen*, 22

Rabatel, A. (2006). « La question de la responsabilité dans l'écriture de presse » [Texte intégral]. Paru dans *Semen*, 22

Sitographie

Analyse -du-discours. Com.

<http://semen.revues.org/sommaire1635.html>

<http://semen.revues.org/sommaire2776.html>

<http://semen.revues.org/sommaire557.html>

<http://semen.revues.org/sommaire889.html>

Annexes

Election présidentielle

Que dira Bouteflika ?

«Du candidat du consensus» qu'il a été en 1999, c'est en tant que «candidat de l'alliance» que Bouteflika annonce -en principe- aujourd'hui sa candidature à l'élection présidentielle du 9 avril prochain.

Ghania Ouakzi

Selon les états-majors des trois partis de l'Alliance présidentielle, la cérémonie sera grandiose et aura lieu à la coupole Mohamed Boudiaf du complexe olympique du 5 Juillet. Ce n'est qu'hier que la direction de la communication du comité de préparation de l'annonce de candidature de monsieur Abdelaziz Bouteflika a, dans un communiqué, écrit que «les journalistes et photographes accrédités sont invités à se présenter à l'ISTS (enceinte du complexe) aujourd'hui, le jeudi 12 février à 10h, afin de retirer leur badge».

Il semble ainsi que «le consensus» n'est plus de mise pour un pouvoir qui s'est vu éfronter ses pools des intronisations de Bouteflika à la tête de la présidence de la République. Entendre par consensus, un accord minutieusement négocié entre les tendances lourdes du pouvoir à savoir les militaires, les services et quelques personnalités de poids qui, dans d'autres circonstances, on appellerait «les notables». En 1999, Bouteflika, ressurgi des dédales de l'histoire dont les arcanes ne sont pas toujours faciles à pénétrer, avait bien besoin de ce type d'entente entre l'ensemble des sphères décisionnelles. A l'époque, elles étaient bien nombreuses. D'ailleurs, il n'a pas été facile pour lui de l'avoir notamment après s'être distingué par le refus tonitruant qu'il a jeté en 1994 à la face de «la conférence» qui devait le plébisciter pour être président.

Rompu comme il l'a toujours été à la pratique du pouvoir de l'ombre, Bouteflika avait demandé, selon ses proches, des garanties de l'armée et une désignation par son Conseil de sécurité pour ne pas être «un trois-quarts de président». Ce qui lui a été refusé. D'autant qu'il savait, dit-on, que dans la salle où était réuni un très grand monde, il y aurait un courant qui devait plutôt le chahuter. Lon dit qu'après qu'il fut rentré chez lui, ses «compagnons» lui avaient envoyé, dans la nuit, Cherif Belkacem dit Djamel pour tenter de le lui faire changer d'avis et le faire revenir sur sa décision de rejet du poste de président. Ils avaient ainsi fait tout faux parce que, explique-t-on, Bouteflika n'était pas en odeur de sainteté avec Si Djamel. Il aurait donné un coup de pied à la porte de son appartement pour la refermer et ne la rouvrir le lendemain que pour s'envoler sur Genève. Ces rappels, déjà parus dans ces colonnes, semblent garder aujourd'hui toute leur importance dans le sens où nul ne peut prétendre bien connaître Bouteflika ou savoir ce qu'il pense exactement.

Son retour en 1999 aux affaires politiques nécessitait un nouveau travail de «proximité» auprès des sphères du pouvoir pour être «le candidat du consensus» qui devait brigrer sans entrave un mandat présidentiel. C'était Lari Belkheir qui s'en était occupé avec un grand tact. Il en sera le grand parrain jus-

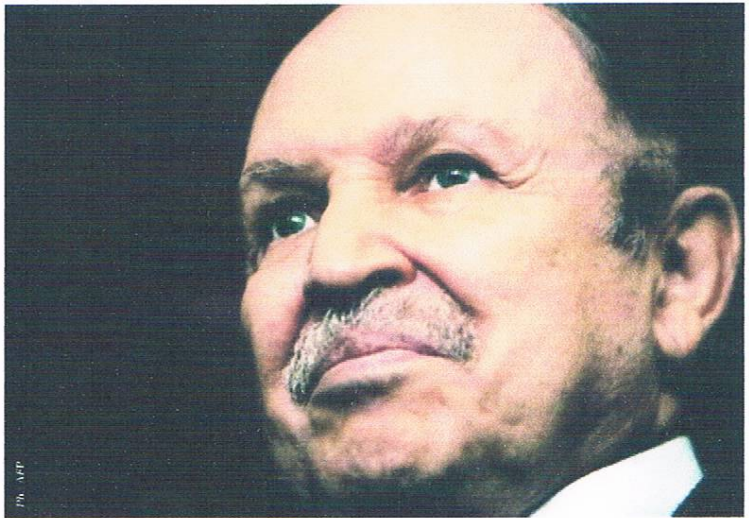
qu'à avoir été obligé de reprendre du service au palais d'El Mouradia pour coordonner entre le nouveau locataire-Bouteflika-, l'armée et les services. C'est un peu ceux qui avaient pour qualificatif «les Janvéristes», tous ceux du pouvoir qui ont été à l'origine de l'arrêt du processus électoral en 1992. C'était vraisemblablement ce que M'Hamed Yazid - que Dieu ait son âme - appelait le cabinet noir.

Tout porte à croire que c'était véritablement une autre époque. Parce que de nos temps actuels, «les faiseurs de présidents» ont été obligés de s'éclipser pour certains totalement, pour d'autres cycliquement mais sans aucune promesse de récupération. Lari Belkheir, pour ne citer que lui, bien malade aujourd'hui, aurait quitté le pouvoir, nous dit-on, sans avoir réussi à comprendre «certaines réactions de Bouteflika».

UN DÉMENTI POUR UNE ÉNIGMATIQUE SUCCESSION

Le président sortant, faut-il le dire, n'aime pas partager le pouvoir. Il s'est autodésigné le seul apte à choisir son successeur. Le démenti de la Franco-Algérienne qu'on dit originaire de la wilaya de Ain Deila et parente à Ahmed Attaf, ancien ministre des Affaires étrangères durant les années 90 et plus tard ambassadeur, paru hier dans El Watan à ce sujet, tombe comme un cheveu dans la soupe. La sénatrice n'a pas dû inventer des propos aussi importants dans une conjoncture qui manque de transparence. Elle a dû être rappelée à l'ordre. Seulement, il faut croire que la tendance aujourd'hui est au décryptage de tout ce qui bouge autour de la présidence.

La visite de Raul Castro à Alger n'y a pas échappé. Lon s'étonne moins pourquoi y a-t-il séjourné trois longs jours alors que la coopération est certes historique mais pas intense. Selon certaines sources, il se serait porté garant de «l'exécution» du contrat des MIG russes. Il a bien été à Moscou en premier avant qu'il ne vienne à Alger. Ce qui est sûr, c'est qu'il est retourné chez lui après avoir chopé une grosse grippe. Des interrogations se sont aussi posées à propos d'une éventuelle visite du président chinois à Alger mais qu'il aurait annulé à la dernière minute, pour aller directement au Mali. Mais pour rester dans l'essentiel, l'on a entendu dire à propos de cette énigmatique succession auprès d'un groupe d'anciens noujdjahidines que Ahmed Ben Bella pouvait bien succéder à Bouteflika. C'était là une réponse à la fameuse question «qui voyez-vous d'autre pour son remplacement ?». Mais Bouteflika étant un homme imprévisible, il pourrait le rester jusqu'au bout, jusqu'à frapper les esprits en ayant en tête un successeur auquel les esprits se referment d'y penser.



ANALYSE

Kharroubi Habib

L'extrême droite raciste en arbitre en Israël

Qu'il soit dirigé par Tzipi Livni, la chef du parti du Centre droit, Kadima, ou par Benjamin Netanyahu, qui est celui du Likoud plus à droite, le futur gouvernement israélien sera sous influence déterminante de l'extrême droite qui, tous partis confondus, a fait une spectaculaire percée électorale aux législatives et se place ainsi en arbitre décisif des orientations des futures politiques de l'Etat hébreu.

Compte tenu du système électoral d'Israël, dont les dispositions empêchent tout parti d'atteindre seul une majorité parlementaire le dispensant de passer par la constitution d'une alliance en vue de gouverner, les résultats obtenus par les deux formations Kadima et le Likoud leur font, par conséquent, obligation à chacun de se trouver des alliés pour former cette majorité parlementaire et prétendre ainsi diriger le nouveau gouvernement israélien.

Ce qui ne sera possible pour l'un et l'autre que si les partis d'extrême droite incontournables en nombre de sièges acceptant de s'intégrer à la coalition qu'ils leur proposeront. Arrivé en tête en terme du nombre de sièges Kadima et Tzipi Livni, son chef, ne seront pas forcément en charge du prochain gouvernement israélien ceci pour la raison que la majorité Knesset étant nettement déportée vers l'extrême droite, le Likoud de Netanyahu a plus de chance d'attirer à lui les apponts qui lui permettraient de former le nouvel exécutif.

Il est même un autre scénario pouvant se produire : celui qui verrait Avigdor Liberman, leader du plus important parti d'extrême droite, le «Israël beiteinou»,

accéder au poste de Premier ministre à travers la construction d'une majorité parlementaire et de gouvernement qui surmonterait la rivalité à laquelle se livrent le Kadima et le Likoud.

Toute combinaison politique qui verra le jour en Israël suite à ces élections législatives sera indubitablement marquée par le poids qu'aura l'extrême droite dans la conduite de la politique du pays. Une extrême droite au discours et au programme racistes et fascistes sans équivoque. Ce qui ne semble pas déranger ou interpeller les «consociences» en Europe et aux Etats-Unis. Elles qui, par ailleurs, ont été promptes à dénoncer et à ostraciser des gouvernements d'autres pays où des situations semblables se sont produites.

Il faut rappeler pour l'exemple la levée de boucliers de ces milieux contre l'Autriche quand la droite et l'extrême droite, celle-ci représentée par le parti populiste de Heider, s'étaient alliées pour former leur coalition gouvernementale: Liberman et son parti «Israël beiteinou» a fait campagne sur le thème de l'épuration ethnique visant à chasser d'Israël la minorité arabe qui en a la nationalité. Les juifs ultra orthodoxes réunis dans l'autre parti d'extrême droite «le shass» ont fait la leur sur celui que «le seul bon Arabe est un Arabe mort».

Et ces deux partis sont entendus puisqu'ils ont obtenu des scores électoraux qui leur donnent la capacité d'infléchir la politique de l'Etat hébreu. Cela ne pose pas problème à l'évidence aux démocraties occidentales qui fermeront les yeux sur la dérive qui s'est produite en Israël et continueront à «marchandiser» l'impeccabilité de la démocratie en ce pays.

Tayeb Belaiz

Les décisions de justice appliquées à plus de 86%

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Belaiz a affirmé, hier à Alger, que les décisions de justice définitives prononcées durant l'année 2008, ont été appliquées à plus de 86%. Belaiz a souligné, dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux de la 3e Conférence internationale des huissiers de justice que le taux d'application des décisions de justice en Algérie «est le plus haut au monde».

Selon le ministre de la Justice, le «progress» enregistré dans l'application des décisions de justice était le résultat de «la réforme de la profession d'huissier», à travers l'adaptation des conditions d'exercice de cette fonction et la formation qu'elle requiert avec la dynamique économique et sociale du pays. Il a ajouté que le développement qui a connu cette profession

répondait, également, aux exigences et besoins des opérateurs économiques nationaux ou étrangers pour le développement et la promotion de l'investissement. Le ministre a également cité «la multiplication des agents de justice et la qualité de leur formation» comme facteurs ayant favorisé la hausse du taux d'application des décisions de justice et la transparence de l'action judiciaire.

Le ministre a souligné à ce propos que le nombre d'agents de justice, tous corps confondus, avoisinait les 6.000 dont 1.800 huissiers sachant que 1.000 nouveaux huissiers de justice ont été dénombrés en 2008. Belaiz a évoqué les autres réformes introduites au secteur de la Justice qui ont constitué «la priorité nationale majeure» parmi la réforme globale des structures et insti-

tutions de l'Etat. Il a rappelé que la réforme du secteur a donné lieu à la promulgation de 152 nouveaux textes juridiques et réglementaires depuis 2000. Une «importance particulière» a été accordée aux différentes parties actives du secteur de la justice dont les auxiliaires et les agents de justice. Près de 50 Etats participent à la 3e Conférence internationale des huissiers de justice à laquelle prend part également le président de l'Union internationale des huissiers de justice et un grand nombre d'huissiers et de représentants de la Ligue arabe, d'organisations internationales et régionales. Les travaux de la conférence se poursuivront sur deux jours durant lesquels seront examinés et débattus des thèmes liés à cette profession et aux textes juridiques qui la régissent.

<p>Le Quotidien D'ORAN</p> <p>Edition Nationale d'Information Editée par la SPA ORAN - PRESSE au Capital de 148.156.200,00 DA</p>	<p>Président Directeur Général Directeur de la Publication Mohamed Abdou BENABBOU</p>	<p>Direction - Administration Rédaction centrale 63, Ave de l'ANP - Oran B.P.N°110 - Oran Tél. 041.32.63.09 32.72.78 / 32.91.34 32.86.66 / 32.86.67 / 32.86.68</p>	<p>Fax Pub: 041.32.69.06 Fax et Rédaction 041.32.51.36 / 32.69.06</p>	<p>INTERNET: http://www.lequotidien-oran.com E-mail: infos@lequotidien-oran.com publicite@lequotidien-oran.com admin@lequotidien-oran.com lequotidiendoran@yahoo.fr</p>
	<p>Rédaction Algéroise Tél: 021.74.96.39 - Fax: 021.74.71.57</p>	<p>Rédaction Constantinoise Tél: 031.64.19.81 - Fax: 031.64.19.80</p>	<p>Diffusion: Ouest: SEDOR Tél: 041.41.94.31/41.65.31 Centre: SEDOR - Est: S.O.I. PRESSE - Sud: TDS</p>	<p>Imp.: Oran: imprimerie "Le Quotidien d'Oran" Alger: S.I.A. Constantine: S.I.E.</p>

Information comme élément de développement

PAR MOHAMED MEZIANE *

« Les stratégies de développement n'ont aucun sens si elles ne prennent pas en compte le nouveau rôle du savoir dans la création de la richesse et l'impératif d'accélération qui l'accompagne [...] Néanmoins, aucun de ces efforts ne portera ses fruits si le pays concerné ne devient pas partie prenante à l'économie mondiale à rythme rapide, aux réseaux de télécommunications et à l'informatisation qui la sous-tendent [...] La nouvelle clé du développement est claire : le fossé qui doit être comblé est d'ordre informatique et électronique. Il ne s'agit pas d'un fossé entre le Nord et le Sud, mais d'un déphasage entre rapides et lents », tel est l'avis judicieux du futurologue Alvin Toffler. Dans ce type de société et au sens où Alvin Toffler l'entend, l'information prend une part dominante dans l'activité humaine et qui constitue, par ailleurs, un des fondements de la transformation des rapports économiques et sociaux. Pour réfléchir aux NTIC dans une perspective de développement socio-économique, il faut, je crois, comprendre ce qu'elles signifient aujourd'hui dans notre quotidien et réfléchir à ce qu'elles pourraient représenter demain. Naguère considérée comme facteur non déterminant, l'information a acquis ces deux dernières décennies une valeur remarquable et remarquable. Il suffit de voir son enjeu socio-économique, pour se rendre compte qu'il y a là un phénomène face auquel, il est en effet très difficile de rester indifférent, car il est important pour la société, l'Etat, la culture, l'enseignement et le monde de l'entreprise en général. Ainsi, non seulement l'information peut jouer un rôle non mineur dans le développement, mais elle peut aussi permettre d'agiter des attitudes humaines et organisationnelles qui déterminent ce processus. Même si cette dynamique ne permet pas de toucher tous les secteurs

avec la même force argumentaire, elle permet cependant de présenter une grille de lecture facilitant l'appréciation et l'émergence des nouvelles conceptions qui forgeront le monde de demain.

Comme le dit très bien l'éminent chercheur Daniel Bell, « la plus importante transformation de la société contemporaine, qui n'est toujours pas complètement réalisée d'ailleurs, réside dans l'accroissement du savoir théorique [...] La connaissance est depuis toujours à la base de la communication et également des progrès techniques. Cependant, la codification du savoir théorique est sans précédent, et son lien direct avec l'innovation, l'industrie et l'économie est nouveau dans l'histoire longue de l'humanité. C'est fondamentalement le savoir théorique et ses avancées qui conduisent aujourd'hui le changement ».

C'est là une première observation, quant à cette option, faute de quoi il n'y a véritablement aucune raison pour que l'Etat et la société en général s'intéressent à cette question.

En paraphrasant Manuel Castells, on peut dire que ce qui distingue l'actuelle ère, ce n'est pas le rôle majeur de l'information, mais l'application de celle-ci aux procédés de création des connaissances, de traitement et de diffusion de l'information en une boucle de rétroaction cumulative entre l'innovation et ses utilisations pratiques.

Il faut, par conséquent, prendre en compte le rôle des NTIC comme « éléments décisifs dans tous les modes de développement ». Comme on vient de le voir, le terme « information » caractérise « une forme particulière d'organisation sociale, dans laquelle la création, le traitement et la transmission de l'information deviennent les sources premières de la productivité, en raison des nouvelles conditions technologiques apparaissant dans cette période historique ». La complexité de ce projet, décrit par Manuel Castells, comme une « nou-

velle morphologie sociale », nous pousse à regarder ce phénomène comme « un phénomène global », impliquant des exigences, notamment sur le plan de la formation de l'homme, qui débouche naturellement sur la réforme des systèmes éducatifs visant à préparer les générations de demain, capables de prendre en charge ces nouvelles techniques. Et, c'est justement parce que l'Algérie est confrontée à d'innombrables défis de développement qu'ambitionnent le plan de relance économique, le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance, le Programme Spécial Complémentaire de Développement pour les Wilayas du Sud et le Programme complémentaire de développement des Hauts Plateaux, qu'elle a plutôt intérêt à inclure les NTIC au nombre des préoccupations nationales, combinant sans cesse les NTIC comme élément capital d'accompagnement du développement et comme catalyseur de celui-ci. Et c'est parce que l'Algérie ne peut rester à la traîne en ce qui concerne l'utilisation de l'outil informatique, vu notre statut de consommateurs des NTIC, au lieu d'être des acteurs, qu'elle a plutôt intérêt à diversifier les actions de formation dans le domaine de l'informatique à tous les niveaux, en visant un impératif de développement.

Il est vrai, à juste titre, que certains estiment que l'appropriation des nouvelles techniques de l'information n'est qu'un élément, la formation et surtout l'éducation leur apparaissant tout autant essentielles.

Aujourd'hui, il ne suffit plus d'acheter un outil informatique, il faut comprendre ce que l'on peut faire avec et comment. A long terme, ces actions auront, sans nul doute, des conséquences profondes sur notre rapport à ce qui nous entoure, aux objets, à l'espace, au temps, aux autres, à nous-mêmes.

* Universitaire, ancien professeur à la Faculté des sciences politiques et de l'information d'Alger.

Voter c'est bien, marcher c'est mieux



PAR
AHMED
SAÏFI
BENZIANE

C'est vrai que de notre temps les élections constituent la meilleure voie pour choisir sa représentation particulièrement en politique et que la démocratie demeure le moins mauvais des systèmes. C'est ainsi que la liberté s'exprime et c'est pour cela que voter est un acte moderne de la citoyenneté, un droit en même temps qu'un devoir, appuyés par une terminologie qui ne va pas d'ailleurs sans un ensemble de pratiques issues d'un processus historique d'une nation.

Voter, donc légitime la position d'une personne ou d'un parti politique pour diriger les affaires de la communauté selon l'échelle où l'on se situe suppose que le votant ait un droit de regard sur l'usage de la confiance qu'il a placée.

Et c'est ce droit qui est important. En Suisse, nous disait un ami de passage dans l'un de nos entretiens, les gens passent leur temps à voter. Pour tout ce qui concerne un changement de situation, un fait nouveau qui mérite une législation adaptée, une acclimatation aux lois de la nature, les suisses votent et votent beaucoup. Cela renforce leur sentiment de participation à la vie publique et politique, à l'organisation sociale en même temps que cela leur permet de transmettre aux générations futures un pays légitimement propre, des traditions de concertation irréversibles et une vision sur l'avenir claire. La suisse n'étant pas le seul modèle de démocratie participative on se demande parfois où se trouve la différence avec nous, sans pour autant prétendre un jour vivre ce que vivent les suisses, eux qui n'ont de ressources que leur intelligence et leur Histoire. D'ailleurs certains se demandent si la Suisse continuerait d'exister sans les élections.

Le secret n'est pas dans le système électoral en tant que tel qui date de la commune primitive sous d'autres formes.

Il constitue en fait la condition nécessaire de la démocratie, mais insuffisante, si même remplie, il n'y ait pas de mécanisme pour alerter les détenteurs de la confiance des déviations qui risquent d'élargir le fossé entre les discours et leur mise en application. Les promesses électorales appelées « programme du candidat » et qui portent sur les scénarios les plus optimistes doivent leur existence à l'opération de charme tant nécessaire pour ramasser des voix en démocratie ou pour faire croire en une campagne chez nous. Dans l'un ou l'autre des cas la voix demeure la seule arithmétique de légitimation du pouvoir, c'est le propre de la démocratie.

La différence avec les démocraties reconnues réside dans la période qui vient après les élections et durant laquelle l'électeur peut exprimer son avis sous des formes diverses pour dénoncer des décisions qui ne sont pas dans son intérêt.

Cette dénonciation est alimentée par les analyses de la part du contre-pouvoir, en démocratie prend le nom d'opposition. Elle se manifeste par des critiques de journaux partisans, par la publication d'ouvrages proposant une autre vision sur un sujet ou un autre, par des manifestations publiques, des débats télévisés.

La marche est la manifestation la plus appréciée et la moins coûteuse pour mobiliser l'opinion publique sur les dérives du pouvoir politique et les élus en tient compte pour rééquilibrer les décisions prises soit en faisant un recul stratégique, soit en annulant. La marche chez nous est interdite sous prétexte que les conditions sécuritaires, encore elles, ne le permettent pas légalement.

Soit. Mais alors comment exprimer son mécontentement du fait qu'il y a mécontentement ? Le programme de Bouteflika durant les deux derniers mandats présidentiels a certes fait le bonheur des uns mais pas forcément celui des autres. Il l'a déclaré lui-même « je ne suis pas un prophète » pour ceux qui ne le savaient pas encore ou qui doutaient de leurs croyances. Ces autres, qui remplissent les salles des cinq autres candidats même

appelés lièvres pour la circonstance l'ont quand même fait par manque de reconnaissance dans le programme officiel du candidat Bouteflika. Sauf si l'on considère que les algériens ne connaissent pas leur bonheur ou qu'ils ont mal compris l'esprit du mandataire sans limite.

On se demande ce qu'aurait voté le 9 Avril prochain l'armée de harraga dont les corps se congèlent dans les morgues européennes et portés disparus pour la cause nationale, par conservation de l'image de grandeur d'une Algérie qui aurait pu grandir dès l'indépendance. L'expression du mécontentement pour les politiques intelligentes permet de décompresser la relation gouvernement/gouverné et de relancer le débat tant nécessaire à la survie d'une société, lui donner une âme.

Par manque de débat la place ne peut être occupée que par la violence et c'est ce qui se passe chez nous.

La violence est d'abord politique et aucun candidat aux prochaines présidentielles n'a mis l'accent sur la levée de l'interdiction de marcher et de la loi qui l'a imposée par mesure de sécurité.

On peut courir à ce niveau car cela paraît arranger tout le monde. Nous avons bien vécu la répression envers quelques manifestants ici et là qui ont tenu à exprimer leur soutien aux Palestiniens lors du génocide de Gaza. Pourtant le monde entier et même dans des pays qui sont en état de siège, les peuples ont exprimé leurs sentiments.

Marcher ça défile, ça fait du bien au corps, ça exprime une communion autour d'idées nobles et ça fait réfléchir. Et c'est précisément ce que nos six candidats ne veulent pas. Alors pourquoi voter si on ne peut pas exprimer son mécontentement en marchant tout simplement pour équilibrer les décisions qui ne sont pas de notre intérêt ? Doit-on attendre que l'espoir de marcher par mécontentement nous parvienne d'un maire « dj-dji » de 33 ans qui balayerait un régime avec les bonnes grâces de l'armée, comme cela a été le cas à Madagascar ? Ce n'est pas plus mal faute de mieux.

LE-DIT DU JEUDI

Par Abdou B.



Le temps qui reste

«Un grand peuple sans âme est une vaste foule»

Lamartine

A juste raison, et malgré des réalisations indus tables menées par des économistes et des experts algériens indépendants, tous les citoyens qui iront voter le 9 avril prochain et les autres s'interrogent et seront à l'écoute. Ils le font et le feront sur les intentions du vainqueur, quel qu'il soit, surtout s'il est bien élu. Dans le cas où le vainqueur sera parmi les adversaires de l'actuel président de la République, à l'évidence le chemin sera très dur, semé de toutes les embûches et pasanteurs, pavé à perte de vue de réseaux rentiers, d'administrations fainéantes et attentistes, de clans de l'informel, de l'import-import et d'une foule d'abonnés absents devant l'impôt.

Les sectes invisibles, semble-t-il, importatrices de pétaards et autres produits prohibés, secrètent ex-mihilo des milliardaires qui sont inconnus du fisc, qui défient l'état, les lois et le respect minimum du vivre ensemble. S'il est élu, l'un des challengers pourra-t-il juste promettre de faire interdire ces importations délictueuses dont la dangérosité est prouvée à chaque arrivage ? Même le président en exercice n'y est pas arrivé. Et que dire de certaines privatisations et ventes sclérotées de biens publics au su et au vu de tous les appareils étatiques et des partis de l'alliance qui ont voté la loi sur les hydrocarbures, rattrapée de justesse ?

Si M. bouteflika est élu, il est connu des Algériens, comme l'est sa manière d'exercer le pouvoir depuis qu'il a déclaré ne pas accepter d'être un « président aux trois quarts » seulement. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, pour que les Algériens se retrouvent en terrain connu avec celui qui brigue un troisième mandat. S'il est élu, c'est là qu'il est attendu par les chômeurs, les sans-logis, les retraités, les jeunes, les intellectuels et les artistes, les femmes, les chercheurs... et comme on ne prête qu'aux riches, les attentes sont lourdes et très variées, les embuscades et les résistances aussi. Au-delà des appréciations très contrastées, en Algérie, sur la crise économique dans le monde qui voit se rétrécir la croissance, la consommation d'énergies fossiles avec la fin de l'hiver, le pays n'est pas à l'abri, ne serait-ce que par sa dépendance alimentaire et la facture qui va avec. Cependant, il y a un temps pour chaque chose.

Au moment où M. Bouteflika dénonce une « absence de vision » dans notre système de santé, la police convoque des journalistes, ce qui est le rôle de la justice. Est-ce vraiment pertinent, opportun et productif de faire jouer à la police un rôle qui n'est pas le sien lorsque deux candidats à la présidence demandent la dissolution de l'APN ? Cette perspective souhaitable a de quoi séduire des électeurs. Elle souligne un point de vue commun entre deux partis concurrents, ce qui est plutôt rare dans ce pays où tout ce que propose l'autre est une émanation du diable, objet d'une fetwa illico-presto pour apostasie ou pour une autre joyeuseté à faire hurler de rire. La campagne électorale a encore du temps devant elle, de nombreux sujets peuvent être abordés d'ici le jour de l'élection. Il y en a un qui est un facteur important dans le fonctionnement démocratique d'un pays, qui contribue à donner des respirations à la société, surtout en cette période de crise mondiale qui met, dans le cas de l'Algérie, les seuls exportations dignes de ce nom au cœur du développement dans les décennies à venir. La nécessité d'un puissant audiovisuel national privé/public régulé par le cahier des charges et un conseil indépendant ne fait partie d'aucun discours pour ce qui est des candidats en lice. L'ensemble de la presse reprend en chœur et avec candeur le slogan publicitaire qui fait croire que l'Algérie en mars 2009 possède... cinq chaînes de télévision. Ce qui est parfaitement faux, s'agissant de quatre programmes déclinés au sein de l'ENTV devenu EPIC en 1990. Dans les pays «normaux» une chaîne ou plutôt une société de programmes à un statut juridique, un siège, un cahier des charges, un conseil d'administration, un budget, un compte bancaire... Les partis au gouvernement, le parlement et l'exécutif ne s'encombrent même pas du respect des formes légales. Il suffit d'un communiqué de presse pour créer... une, deux ou plusieurs «chaînes». Qui peut indiquer aux Algériens où trouver l'acte de naissance de Canal Algérie et des autres, leur grille de programmes, le journal où ces programmes sont publiés, la composante de chaque conseil d'administration etc. Ce bricolage en 2009 est indigne des six candidats, comme l'est leur silence sur la question. Un audiovisuel national dont une partie serait tournée vers l'international est une des panoplies d'une diplomatie, tout autant que la diplomatie culturelle dont il faudra bien analyser l'absence alors que l'Algérie entend, à juste raison, avoir sa place, ni plus ni moins en Méditerranée, en Afrique et dans le monde. Bricoler des «machins» autour du ciné-club alors que les Algériens peuvent voir des dizaines de films par jour avec une parabole, des plus vieux aux plus récents, faire faire par le gouvernement des «animations» et des rencontres qui relèvent d'une simple association, c'est tourner le dos à l'ambition, au rayonnement et à un projet sociétal moderne et structurant. Mais la campagne n'est pas terminée, il y a encore de la place et du temps pour que les candidats s'engagent. Au fil du temps qui reste avant le 9 avril, chaque électeur se fera une opinion.

Présidentielle Que diront les Algériens ? Près de 20 millions d'électeurs algériens sont appelés aujourd'hui, aux urnes, pour élire le président de la République.

Djamel Belaïfa

Face au chef de l'Etat sortant et candidat indépendant Abdelaziz Bouteflika, cinq autres candidats briguent le suffrage des électeurs, mais aucun n'a pu vraiment émerger durant une campagne, certes sans incident, mais sans vrais débats. Même si les commentaires pré-électoraux et les «statistiques officielles» avancent déjà un scrutin sans surprise, avec une réélection du président sortant pour un troisième mandat, le taux de participation reste la grande inconnue de la présidentielle d'aujourd'hui, où les candidats ont lancé une offensive tout azimut pour convaincre les Algériens d'aller voter. Les réunions électorales de M. Bouteflika et, à un degré moindre, celles de Louisa Hanoune ou de Moussa Touati, ont certes drainé les foules mais cela ne constitue pas un signe présageant une forte participation. A l'instar des précédentes campagnes électorales, celles des présidentielles n'a pas vraiment suscité un engouement particulier auprès des Algériens, plutôt préoccupés par la brusque flambée des prix des produits de consommation courante. Le ministre de l'Intérieur, Yazid Zerhouni, semble vouloir minimiser l'impact d'une éventuelle érosion de la participation, en estimant que «l'abstention ne doit pas constituer un complexe». «Nous n'avons aucune raison de vivre avec un complexe, appelé le complexe du taux de participation, s'il y a lieu de comparer les résultats obtenus régulièrement en Algérie par rapport à ceux obtenus dans des pays qui ont la plus longue expérience démocratique», a-t-il expliqué. Et d'ajouter : «nous ne devons pas faire un complexe du taux de participation. Nous avons eu de bons taux de participation», se référant aux présidentielles de 1999 et de 2004. Concernant un éventuel taux élevé d'abstention à l'élection, M. Zerhouni a indiqué qu'il était difficile d'anticiper sur un chiffre et se hasarder à donner un taux possible, précisant toutefois qu'il était possible de se référer à des indicateurs «intéressants». Moins optimiste, Moussa Touati prévoit une participation ne dépassant

pas les 40 %. Jeunesse, emploi, amnistie générale, changement, lutte contre la précarité, l'injustice sociale, la misère ou la corruption... c'est presque du réchauffé qui est proposé par les six candidats à un électoral difficile à séduire. Depuis le début de la campagne électorale le 18 mars, et face au spectre de la forte abstention en raison du manque d'enjeu du scrutin, tous les candidats ont sillonné le pays, appelant à l'envi les électeurs à voter massivement. Bouteflika, Louisa Hanoune, Ali Fawzi Rebaïne, Moussa Touati, Belaïd Mohand Oussaid et Mohamed Djahid Younsi, ont tenté à travers des meetings et des contacts directs avec le citoyen d'occuper l'espace politique, y compris dans les fiefs traditionnels du boycott.

De son côté, l'opposition a tenté à l'approche du scrutin de mobiliser l'opinion en faveur du boycott. Le Front des forces socialistes (FFS) a ainsi rassemblé des milliers de manifestants à Tizi Ouzou et Béjaïa, où la participation est traditionnellement faible. Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a suscité une vague de réprobation dans le pays après avoir hissé un drapeau noir à la place de l'emblème national à son siège à Alger, «pour faire du 9 avril une journée de deuil».

L'appel au boycott ne semble pas avoir eu un écho considérable auprès de la communauté algérienne établie à l'étranger. C'est du moins ce qui ressort des informations en provenance de l'hexagone, même si aucun chiffre officiel n'a été avancé sur le taux de participation. Les échos concernant les opérations de vote des Algériens de l'étranger, qui ont commencé samedi, font état d'une forte participation, notamment en France qui compte la plus forte communauté algérienne résidente à l'étranger. En attendant les résultats définitifs des urnes, les partisans d'une forte participation peuvent toujours garder espoir, les Algériens ont toujours largement participé à la désignation du chef de l'Etat, mais votent généralement sans engouement pour les autres scrutins. L'abstention avait atteint le taux de 64 % aux législatives de mai 2007.

Louisa Hanoune s'en prend à Karim Tabbou

Z. Mehdaoui

La porte-parole du Parti des Travailleurs (PT) a affirmé hier, que le scrutin d'aujourd'hui est différent de tous les autres qui ont eu lieu ces dernières années en Algérie.

Alors que quatre autres candidats en lice pour la magistrature suprême ont tous soulevé un manque «d'engouement» de la population face à ce rendez-vous, Louisa Hanoune affirme, quant à elle, le contraire.

Au cours d'une conférence de presse animée hier, au Centre international de la presse (CIP), la responsable du PT relève même de la «sérénité» dans les meetings qu'elle avait animés durant 19 jours à travers 45 wilayas.

«Toutes les couches sociales étaient venues assister à nos meetings pour trouver des solutions à leurs problèmes», a déclaré Louisa Hanoune qui fait savoir qu'il existe un déclin, un sursaut national et une volonté des citoyens à assumer leurs responsabilités à l'occasion du scrutin.

Loïn des tableaux noirs dressés par certains candidats à cette élection, la responsable du Parti des Travailleurs, malgré quelques «incidents» qu'elle énumérera, affirme que ces élections lui rappellent la joie et le fervor constatés en 1995 ou encore en juin 1991, juste avant que, précisément, les problèmes commencent.

Toutefois, la porte-parole du PT ne se fait pas trop d'illusions, quant à certaines «pratiques clientélistes» qu'utilise encore le parti unique, pour se maintenir au pouvoir en mettant en garde «qu'il n'est plus question de revenir en arrière».

«Le peuple a rendez-vous avec l'histoire», tonne la candidate du PT.

Ainsi, d'après elle, «le rêve est encore permis» et les élections d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec celles de 2004, où il était question de «mettre un grain de sable dans l'engrenage de la violence et de la guerre civile pour sauver l'Algérie».

Louisa Hanoune, qui a refusé de faire des pronostics sur ces élections, a rappelé devant la presse nationale et internationale ce qu'elle qualifie de déclin qui a eu lieu aux USA, avec l'élection de Barack Obama ou encore au Venezuela et en Bolivie, où la gauche a triomphé dans ces pays après des lustres de gouvernance capitaliste.



Ph. : Fouad K.

La porte-parole du Parti des Travailleurs semblait croire profondément à un tel changement dans notre pays, malgré les obstacles érigés pour «la réappropriation de la parole au peuple».

«Nous allons pour gagner et la bataille ne fait que commencer», lance-t-elle en soulignant que le PT représente l'avenir.

Hanoune a, par ailleurs, dénoncé vivement le sondage réalisé par un journal qui l'accréditait de 9 % d'intention de vote.

«C'est scandaleux», s'est-elle insurgée en mettant en garde contre la volonté de «briser cet élan national».

Tout comme elle a critiqué sévèrement le premier secrétaire du FFS, Karim Tabbou, pour les déclarations qu'il avait tenues sur la personne de Louisa Hanoune, la qualifiant «d'ensorceleuse».

«C'est des propos orduriers», réplique la conférencière qui dira que des gens du FFS ont menacé de mort à Bouira des militants du PT en les traitant de «traîtres» pour participer à ces joutes électorales.

«D'un côté, ces partis prônent le boycott, et de l'autre, ils siègent à la Commission politique nationale de surveillance des élections présidentielles (CPNSEP) pour

prendre de l'argent», a-t-elle déclaré. Concernant justement la CPNSEP, la candidate à la magistrature suprême, qui se targue d'avoir utilisé des moyens propres à son parti lors de la campagne électorale, dira que la commission n'a réglé aucun problème et qu'elle ressemble plutôt au défunt CNT (Comité national de transition).

Interrogée sur le projet «d'amnistie générale» prônée par le candidat Bouteflika lors de sa campagne électorale, Louisa Hanoune a déclaré qu'il faut d'abord libérer le dossier de toutes ses contradictions, terminer l'indemnité de toutes les victimes du terrorisme et arrêter toutes les dérives.

Enfin, la candidate du PT a vivement dénoncé les propos tenus par un animateur d'une radio publique locale qui avait déclaré, à l'occasion d'un meeting organisé pour le compte de Bouteflika, que lors de la Guerre de Libération «les Arabes ont perdu 1,5 million de chouchou et les kabyles 1,5 million de litres d'huile d'olive».

«C'est un scandale et l'auteur de ces propos doit être traduit devant la justice», conclut-elle.

ANALYSE

Mahrez Ilies

L'avant et l'après-9 avril 2009

Elle sera historique, la journée d'aujourd'hui. Elle représente, en effet, le jour où se sont tenues les élections présidentielles les plus controversées de l'histoire de la nation. Du moins jusqu'à nos jours. Non pas qu'un des six candidats se présente avec de très fortes chances de l'emporter sur les cinq autres, mais parce qu'elles se tiennent dans une conjoncture sociopolitique particulière pour les Algériens. D'aucuns avancent même l'hypothèse de ce que sera l'après-9 avril. Une période qui sonnera définitivement le glas de la pomme de terre «pas chère» et l'annonce macabre d'une vie épouvantable avec une inflation démesurée et incontrôlée des prix des produits de large consommation. Le débat est ainsi bien réel, et parfois préoccupant, sur ce que sera l'après-9 avril, l'après-élection présidentielle.

En fait, si les politiques et les cercles concentriques qui leur sont apparentés sont concernés de près par ces élections, car devant établir de nouveaux royaumes pour au moins cinq autres années, et se tiennent le ventre en pensant au taux de participation, ceux qui sont en dehors de ces cercles pensent, quant à eux, sur ce que seront les lendemains de ces élections. Des lendemains qui déchantent ou meilleurs ? L'axiome est simple : avant le vote de la présidentielle d'avril 2009, tous les prix des produits de large consommation, les produits agricoles frais notamment, sont montés en flèche dans la dernière semaine.

Comment traduire cet affolement du baromètre de l'inflation des prix des produits agricoles les plus consommés par les Algériens ? Pourquoi maintenant ? Sans aller jusqu'à vouloir débusquer «la main de l'étranger ou la manipulation», il y a assurément un hasard de circonstance qui donne, en fait, toute la pleine mesure de cette dramatique situa-

tion sociale dans laquelle se sont déroulées ces élections : une chute inquiétante du pouvoir d'achat des Algériens et une paupérisation à la vitesse grand V de larges couches d'Algériens. Et ce sont ceux-là qui sont

attendus ce jeudi dans les bureaux de vote pour remplir les urnes. Peu importe pour lequel des six candidats, du moment que le ton général dans leurs états-majors, et particulièrement dans celui de l'Alliance présidentielle, est centré sur la participation et non pas sur la victoire (?) de leur candidat. L'enjeu de ces élections est là, réel, palpable : l'urne sera-t-elle à moitié vide ou à moitié remplie ?

La crise économique, cela fait quelques années qu'elle court les rues de nos villages et de nos villes qui ont perdu leur propreté, et non pas depuis fin 2008. L'Algérie est devenue une planète, un continent, un pays, une ville, un village, un dour où tout n'est pas rond, ni carré. Rien ne fonctionne comme il se doit, même ces élections qui ressemblent étrangement à un 3.000 m steeple. La question est de savoir où est le lièvre et où sont les concurrents qui se disputent avec une grande candeur l'avenir d'un pays que ceux qui iront voter n'osent même pas deviner, si ce n'est en «black and white», tant les contradictions socioéconomiques d'un système politique révolu ont bouché tous les horizons. Sauront-ils pour ceux qui croient en ces élections. Mais au fait, combien sont-ils ? Sans défaitisme, y a-t-il des jours d'espoir légitime après ce 9 avril, quand la pomme de terre, la nourriture du pauvre, est inaccessible pour les bas salaires, et que les décharges des marchés aux fruits et légumes se sont transformées en garde-manger pour des Algériens que l'on évite de regarder, qui ne pensent pas à aller chercher leur carte d'électeur ? Dans les manuels, il y aura dorénavant l'avant et l'après-9 avril 2009.

Tirage du N° 3356
168.311 exempl.

Le Quotidien
d'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 148.156.200,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur
de la Publication
Mohamed Abdou
BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.32.63.09
32.72.78 / 32.91.34
32.86.66 / 32.86.67 / 32.86.68

Fax Pub: 041.32.69.06
Fax et Rédaction
041.32.51.36 / 32.69.06
Imp.: Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : S.I.A.
Constantine : S.I.E.

INTERNET: <http://www.quotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidienorand@yahoofr

Rédaction Algéroise
Tél.: 021.74.96.39 - Fax: 021.74.71.57
Rédaction Constantinoise
Tél.: 031.64.19.81 - Fax: 031.64.19.80
Diffusion: Ouest: SEDOR Tél.: 041.41.94.31/41.65.31
Centre: SEDOR - Est: S.O.D.I. PRESSE - Sud: TDS

Six candidats pour un fauteuil

Élection présidentielle du 9 avril 2009



Tout compte fait, la prochaine présidentielle alignera 6 candidats sur les 13 qui ont déposé leur dossier de candidature le 23 février dernier au Conseil constitutionnel.

R. N.

Ces résultats ont été rendus publics hier soir, à l'ouverture du JT de 20 heures. Dans une déclaration à la télévision nationale, le président du Conseil constitutionnel, Boualem Bessaïh, a précisé que les délibérations de cette institution ont abouti à la liste suivante : Abdelaziz Bouteflika, Moussa Touati, Louisa Hanoune, Fawzi Rebaïne, Mohamed Saïd et Djahid Younsi. Ainsi, 7 postulants à la candidature ont été éliminés de la course à la magistrature suprême parce qu'ils n'ont pu réunir, pour certains d'entre eux en tout cas, le minimum des conditions requises, ainsi que l'a exprimé en direct, hier, le président du Conseil constitutionnel. Cette liste a été arrêtée conformément à la Constitution, à la loi organique relative au régime électoral et au règlement intérieur du Conseil constitutionnel

et après examen des 13 dossiers déposés par les candidats auprès du Conseil, exposé de ses rapporteurs, confirmation de la validité des candidatures et délibération des membres du Conseil, selon M. Bessaïh. Ainsi, 5 candidats affronteront le président candidat Bouteflika, qui se lance pour un troisième mandat. Il s'agit de Louisa Hanoune (Parti des travailleurs), Moussa Touati (président du FNA), Ali Fawzi Rebaïne (président de AHD 54), Belaïd Mohand Oussaïd dit Mohamed Saïd (PLJ), Mohamed Djahid Younsi (mouvement El Islah). La campagne électorale durera moins de trois semaines, entre le 19 mars et le 7 avril. Le président sortant A. Bouteflika, 71 ans, se représente en «indépendant» pour un troisième mandat après avoir été élu en 1999, puis réélu en 2004 avec 84,99% des suffrages. Louisa Hanoune, 55 ans, secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT, trotskiste), est la seule femme candidate. Elle a déjà participé à l'élection de 2004 où elle avait obtenu 1% des suffrages. Son parti compte 26 députés à l'APN. Fawzi Rebaïne (54 ans), candidat en 2004 (0,63% des voix), est à la tête du AHD 54 représenté par 2 députés à la Chambre basse. Mohamed Saïd, de son vrai nom Belaïd Mohand Oussaïd, a créé le Parti liberté et justice (PJJ) qui n'a pas encore été agréé par les autorités. Il se porte candidat à la présidentielle pour la première fois. Mohamed Djahid Younsi, lui, dirige le mouvement El Islah dont il a pris les rênes après avoir évincé son ancien chef et fondateur, l'islamiste radical Abdallah Djaballah. Le sixième candidat est Moussa Touati, dont la candidature n'avait pas été retenue en 2004 ; il préside le Front national algérien (FNA).

La démesure

Aujourd'hui débute une présidentielle qui fera date dans la jeune histoire de l'Algérie pluraliste, sa particularité majeure étant que le vainqueur est connu d'avance, en l'occurrence le président de la République en exercice. En poste depuis une décennie, celui-ci a décidé, il y a deux années, de s'octroyer un troisième mandat, recourant pour cela à un procédé qui a fait couler beaucoup d'encre, le remaniement de la Constitution. Comme il fallait préserver la façade démocratique, cinq adversaires lui furent alignés, la plupart d'illustres inconnus du champ politique, les leaders charismatiques de l'opposition ayant, eux, refusé de se présenter, avançant l'argument que le scrutin du 9 avril 2009 ne sera qu'une mascarade électorale, ne méritant que le boycott. Ces cinq prétendants à la magistrature suprême ont accepté de jouer le rôle peu valorisant de lièvre, qui cependant pouvait les rendre éligibles à diverses compensations politiques et matérielles, directes ou indirectes. Une exception cependant pour Louisa Hanoune, déjà candidate à la présidentielle en 2004, femme de caractère, à la tête d'un parti d'inspiration trotskyste, une rareté dans le monde arabo-islamique. Le souci, chez les autorités, de la «forme démocratique» s'arrête là, car au niveau des moyens, pour faire campagne, c'est la démesure la plus totale : si les cinq candidats doivent se contenter de la dotation financière légale et de l'accès réglementaire aux médias lourds, le président-candidat, quant à lui, a déjà bénéficié d'une exceptionnelle «promotion» garantie par l'État et des généreux donateurs de la sphère privée : portraits géants un peu partout dans les cités, bains de foule dans les wilayates, discours retransmis dans leur intégralité par l'audiovisuel public, annonce d'une batterie de mesures sociales (hausse des salaires, effacement des dettes des agriculteurs, revalorisation des bourses des étudiants). Ajoutant leur voix aux

chefs des trois partis de la coalition présidentielle et de leurs organisations satellites, les ministres de la République n'ont eu de cesse de mettre en exergue les «réalisations» de Bouteflika. De gros moyens ont été mis en œuvre pour pousser le citoyen à voter le 9 avril, manière de battre en brèche les appels au boycott de l'opposition et effacer auprès de la population l'idée que, les jeux étant faits, il était inutile d'aller aux urnes. La hantise du pouvoir politique réside précisément à ce niveau : dans une possible désertion des bureaux de vote, le jour J. Ce sera la gifle de trop, après celle de 1999 lorsque l'ensemble des candidats ont dû se retirer la veille du scrutin en signe de protestation contre le traitement privilégié réservé à Bouteflika et celle de 2004 quand le pouvoir a dû recourir à «la justice de nuit» et au «coup d'Etat scientifique» pour fragiliser Benflis, principal adversaire du président-candidat.

Absolutisme

Jamais dans la jeune histoire du pays, le système politique n'a autant porté à bout de bras le dirigeant suprême chargé de l'incarner. Pour la troisième fois, il va lui ouvrir les portes de la présidence de la République en le préservant, cette fois-ci, des grosses surprises de 1999 et de 2004 qui avaient fait de lui un président mal élu. Mieux encore, il va lui confectionner des taux de participation et d'élection record devant effacer les chiffres antérieurs jugés pas suffisamment valorisants. Les adversaires alignés aux côtés de Bouteflika n'ont été que des fétus de paille, à peine en mesure de donner l'illusion d'une élection pluraliste : ils n'ont jamais pesé sur la scène politique, certains sont même d'illustres inconnus. De bout en bout de ce qui s'est fait appeler une campagne électorale a été mise en branle une énorme machine électorale en faveur du président candidat. L'argent public et des sponsors privés, pas toujours désintéressés, a coulé à flots. Quasiment aucun espace politique n'a été ouvert en faveur des partisans du boycott du scrutin et lorsqu'un leader de l'opposition, Saïd Sadi, dut prendre une initiative, celle de faire hisser en signe de deuil un drapeau noir sur le siège du RCD, il subit un gigantesque lynchage politico-médiatique auquel participèrent de très hauts responsables de l'Etat. Le FFS put toutefois mobiliser ses troupes en Kabylie et crier sa colère contre le pouvoir jugé illégitime et répressif. Dès demain donc, l'Algérie sera conduite par un président de la République doté de pouvoirs exorbitants que lui confère le plébiscite du 9 avril et que renforcent les nouvelles attributions apportées par la Constitution réformée ; parmi elles la fin du bicéphalisme de l'Exécutif et l'ouverture de la Présidence à vie. L'Algérie entre donc dans une ère d'absolutisme sans précédent au moment même où une crise profonde affecte la société dans son vécu quotidien et paralyse l'Etat et ses institutions

incapables de négocier efficacement le virage de la modernité. D'aucuns pensent que Bouteflika, avec ses pouvoirs illimités, aura les coudées franches pour faire décoller le pays. Mais beaucoup restent sceptiques quant à sa capacité à aller loin, car le système qui l'a fabriqué, et qui le maintient vaillamment en cause son statut de rentier et son profond conservatisme politique et idéologique. Et rien ne dit – du moins jusque-là – que Bouteflika est animé de l'intention de changer les choses et de donner des coups de pied dans la fourmilière. Largement sécuritaire et profondément populiste, son discours durant les dix-neuf jours de campagne électorale n'a pas été celui d'un homme porteur de grandes idées de progrès, encore moins d'une révolution .

Table des matières

Dédicace	
Remerciements	
Résumé	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale.....	1
Problématique, objectif et hypothèse.....	3
Corpus, contexte et motivation du choix.....	5
Méthodologie de recherche.....	9
Première partie	
Conceptions théoriques en analyses énonciative et subjectivité du discours	
Introduction de la première partie	12
Chapitre 1	
1. Subjectivité énonciative et discours de presse	
Introduction.....	13
1.1. Définition de l'énonciation.....	14
1.2. La notion de subjectivité linguistique et énonciation.....	16
1.3. De l'énonciation à l'énoncé.....	18
1.4. Modalisateurs et subjectivité.....	20
1.5. La subjectivité déictique.....	21
1-5-1. Les marqueurs d'embrayage.....	21
1-5-2. Les marqueurs de modalité.....	23
1.6. La modalité et le modalisateur.....	24
1.6.1. La modalité et la subjectivité	30
Conclusion.....	31
Chapitre 2	
2. L'analyse du discours, subjectivité, instance d'énonciation et genres du discours	

Introduction.....	32
2.1. Définition de l'analyse du discours.....	33
2.2. Énonciation, analyse du discours et subjectivité.....	35
2.2.1. Le sujet en analyse du discours.....	36
2.2.2. Stratégies énonciatives.....	38
2.3. Les genres du discours.....	42
2.3.1. Définition des genres journalistiques.....	43
2.3.1.1. La typologie des genres journalistiques.....	43
2.3.1.2. Critères génériques formels de l'éditorial.....	44
2.3.1.3. Style de l'éditorial.....	44
2.3.2. Discours journalistiques et positionnements énonciatifs.....	45
2.3.3 Les marques du locuteur.....	51
2.4. Le discours rapporté et la subjectivité.....	51
2.4.1. Le discours direct (DD).....	54
2.4.2. Le discours indirect (DI).....	55
2.4.3. Le discours indirect libre (DIL).....	56
2.4.4. Les îlots textuels.....	56
Conclusion.....	57
Chapitre 3	
3. La pragmatique	
Introduction.....	58
3.1. Définition de la pragmatique.....	59
3.2. Pragmatique versus analyse du discours.....	60
3.3. Les précurseurs de la théorie des actes du langage.....	60
3.4. La théorie des actes de langage.....	62
3.4.1. Les actes de langage directs	65
3.4.2. Les actes de langage indirects.....	65
Conclusion.....	67
Conclusion de la première partie théorique.....	68

Deuxième partie

Réinvestissement des outils conceptuels en vue d'une application pratiquée sur un corpus de journaux

Introduction de la deuxième partie..... 70

Chapitre 1

Le corpus

Introduction.....71

1. Présentation du corpus.....72

1.1. Présentation des articles : Les titres et les sous titres.....72

1.1.1 Sur les traces externes de l'énonciation.....73

1.1.1.1. L'article du nom du journal.....73

1.1.1.2. Les énonciateurs auteurs d'article.....75

1.2. Les modes de construction des textes.....75

1.2.1. Péri textes76

1.2.2. Construction des titres.....77

1.2.2.1. La construction verbale.....77

1.2.2.2. La construction nominale.....80

Conclusion.....81

Chapitre 2

Identification et comparaison

Introduction.....82

2. Repérage des indices d'énonciation.....83

2.1. Les déictiques : identification et classement des déictiques.....83

2.1.1. Les déictiques de personne.....86

2.1.2. Les déictiques temporels.....88

2.1.3. Les déictiques spatiaux.....91

2.2. La modalisation ou les marques lexicales de la subjectivité.....92

2.2.1. Les modalités d'énonciation.....92

2.2.2. Les modalités d'énoncé.....95

2.2.2.1. Modalités épistémiques.....95

2.2.2.2. Modalités déontiques.....	97
2.2.2.3. Modalités affectives et appréciatives.....	99
2.2.3. Les marques lexicales de la subjectivité.....	104
2.2.3.1. Termes intrinsèquement subjectifs ou occasionnellement subjectifs.....	104
2.2.3.2. Valeurs péjoratives et mélioratives.....	105
2.2.3.3. Passage d'un type de modalité à un autre.....	106
2.2.4. La modalité et la subjectivité.....	106
2.3. Le discours rapporté.....	108
2.3.1. Le discours direct.....	113
2.3.2. Le discours indirect	115
2.3.3. Le discours indirect libre.....	116
2.3.4. Les locutions introductives.....	117
Conclusion.....	118

Chapitre 3

Comparaison et interprétation des résultats

Introduction.....	119
3. La mise en scène du journaliste et l'appel au lecteur.....	120
3.1. L'énoncé interrogatif et injonctif.....	120
3.2. Les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} personnes.....	121
3.3. Le discours rapporté.....	122
3.3.1. Effacement énonciatif ou sur énonciation	125
3.4. La construction événementielle des actions.....	127
3.5. La mise à distance de l'information.....	128
3.5.1. Gradualité de la prise en charge.....	128
Conclusion de la deuxième partie.....	129
Synthèse.....	130
Conclusion générale.....	131
Bibliographie.....	134

Annexe